AMOS

INTRODUCTION

Amos, qui est le troisième des douze petits prophètes dans les exemplaires hébreux et dans ceux de la Vulgate, est le second dans les exemplaires de la version des Septante et le quatrième dans l'ordre chronologique. L'inscription de sa prophétie nous apprend qu'il n'était qu'un simple *berger* ; et lui-même, parlant au prêtre Amasias, qui lui défendait de prophétiser, lui dit : *Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, mais je mène paître des bœufs ; le Seigneur m'a pris lorsque je menais mon troupeau, et il m'a dit : Allez et prophétisez en parlant à Israël mon peuple* (1). L'inscription ajoute qu'il était des pasteurs de *Thécué* ; ce qui a donné lieu de croire qu'il était natif du bourg de Thécué, dans la tribu de Juda, à quatre lieues de Jérusalem vers le midi (2). Dom Calmet pense que Thécué fut plutôt le lieu où le prophète se retira, lorsqu'il fut chassé du royaume d'Israël ; parce qu'en effet la suite donne lieu de croire que ce prophète était natif du royaume des dix tribus, et peut-être même de Béthel, où il commença à prophétiser, et d'où il fut chassé. Car voici ce que lui-même rapporte : *Amasias, prêtre de Béthel, envoya dire à Jéroboam, roi d'Israël : Amos s'est révolté contre vous au milieu de la maison d'Israël ; et la terre ne peut soutenir ses discours... Amasias dit ensuite à Amos : Sortez d'ici, homme de visions ; fuyez au pays de Juda ; allez y chercher votre pain, et y prophétiser ; et qu'il ne vous arrive plus de prophétiser dans Béthel, parce que c'est là que se trouve le siège de la religion et de l'état* (3). Quelques commentateurs ont confondu ce prophète avec le père d'Isaïe. Cette confusion n'est pas possible en hébreu. Le père d'Isaïe s'appelait אמוץ *Amôts*, et le prophète se nomme חמוס *'hâmôs*.

L'inscription nous annonce que la prophétie d'Amos regarde *le royaume d'Israël*. Il parle aussi du royaume de Juda et des peuples voisins ; mais son objet principal est en effet le royaume d'Israël. Enfin l'inscription marque qu'il prophétisa *au temps d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre*. Le prophète Zacharie parle aussi de ce tremblement de terre qui arriva sous le règne d'Ozias (4). L'historien Josèphe (5), et après lui la plupart des commentateurs, rapportent ce tremblement de terre au temps de l'entreprise d'Ozias sur le ministère des prêtres, lorsque ce prince voulut offrir l'encens dans le temple du Seigneur (6). On place ordinairement ce fait vers la vingt-cinquième année du règne d'Ozias, en sorte qu'Amos aura commencé à prophétiser vers la vingt-troisième année de ce prince, environ trois ans avant la mort de Jéroboam II, c'est-à-dire vers 787 avant Jésus-Christ. Les prophéties d'Amos se divisent en trois parties : L'introduction I, II ; les prophéties contre Israël III-VI ; les visions et les symboles annonçant le châtiment, VII-IX.

---

(1) *Amos.* VII. 14. 15. *Vulg. vellicans* (hebr. alit. *scalpens*) *sycomoros.* — (2) II. *Par.* XI. 6. - *Hieron. Mercer. Grot. alii.* — (3) *Amos.* VII. 10. *et seqq.* — (4) *Zach.* XIX. 5. — (5) *Joseph. Antiq. l.* XI. *c.* II. — (6) IV. *Reg.* XV. 5. *et* II. *Par.* XXVI. 16. *et seqq.*

Première partie. — Amos, commence par déclarer que le Seigneur va faire éclater ses jugements du milieu de Jérusalem. Ensuite il annonce les châtiments dont le Seigneur frappera Damas, à cause des violences que ce peuple a exercées sur les Israélites de Galaad ; les Philistins, parce qu'ils ont livré aux Iduméens les transfuges d'Israël ; les Tyriens, parce que, par une semblable injustice, ils ont violé l'alliance qui existait entre eux et les Israélites ; les Iduméens à cause de leur haine et de leur animosité persévérante contre les enfants d'Israël ; les Ammonites, à cause des cruautés qu'ils ont exercées sur les Israélites de Galaad, dans le dessein d'usurper leurs terres (chap. I) ; les Moabites, à cause de leur fureur impie contre un roi d'Idumée ; Juda même, à cause de l'infidélité de ce peuple ; enfin Israël, à cause de différents crimes que le Seigneur reproche à ce peuple par la bouche de son prophète. Le Seigneur, continuant de parler aux enfants d'Israël, leur rappelle ses bienfaits, leur reproche leur ingratitude et leur infidélité, et leur annonce ses vengeances (chap. II).

Seconde partie. — Il adresse sa parole à tous les enfants d'Israël, à toute cette grande famille qu'il a fait sortir de l'Égypte ; ce qui embrasse également les enfants d'Israël et de Juda. Il les avertit tous que ses vengeances seront proportionnées à leur ingratitude. Il les exhorte à être attentifs à la voix de ses prophètes. Il appelle les Philistins et les Egyptiens pour être témoins des injustices de son peuple, et des vengeances qu'il exercera sur ce peuple perfide. Il annonce la ruine des autels de Béthel (chap. III). Il prédit la rigueur avec laquelle seront traitées les femmes de Samarie, qu'il désigne sous le nom de vaches grasses. Le Seigneur abandonne les enfants d'Israël à leur dépravation. Il leur représente les différents fléaux dont il les a frappés, et leur reproche leur endurcissement. Il leur déclare que c'est cet endurcissement qui attirera sur eux les derniers effets de ses vengeances. Il les exhorte à se tourner vers lui au moins au temps de ces dernières vengeances, et à se préparer à aller au-devant de lui, lorsqu'il viendra vers eux (chap. IV). Le prophète déplore la ruine d'Israël. Il exhorte les enfants d'Israël à chercher le Seigneur dont il relève la puissance. Il leur reproche leur endurcissement et leur annonce les vengeances divines. Les riches d'Israël ont pillé les pauvres ; ils seront eux-mêmes pillés. Le Seigneur les exhorte à l'amour de la justice ; ils sont sourds à sa voix. Les pleurs et les cris retentiront dans leurs places et dans leurs vignes, à cause des maux dont le Seigneur les accablera un jour. Malheur à ceux qui désirent voir ce jour, il sera pour eux un jour de ténèbres et d'obscurcissement! Le Seigneur rejette le culte des enfants d'Israël ; il hait leurs fêtes ; il ne peut souffrir leurs assemblées ; il rejette leurs holocaustes et leurs offrandes ; il n'écoute point leurs cantiques. Il leur reproche l'idolâtrie de leurs pères dans le désert ; il leur annonce leur captivité (chap. V). Le prophète reproche aussi aux grands d'Israël leur haine contre Sion, leur vaine confiance dans Samarie, leur ingratitude envers le Seigneur, leur injustice, leur mollesse, leur insensibilité. Il leur annonce les vengeances que le Seigneur exercera sur eux, sur toute la maison d'Israël et même sur toute l'étendue du pays occupé par les deux maisons d'Israël et de Juda (chap. VI).

Troisième partie. — Le Seigneur découvre à son prophète, sous différentes figures et dans différentes visions, les maux dont il accablera les enfants d'Israël. Le prophète demande miséricorde pour ce peuple. Le Seigneur, touché de compassion, promet que le peuple ne sera point entièrement exterminé. Il annonce au prophète la ruine de la maison de Jéroboam. Amasias accuse Amos devant Jéroboam, et commande à ce prophète de se retirer dans le royaume de Juda. Le prophète lui déclare qu'il a été envoyé par le Seigneur pour adresser sa parole aux enfants d'Israël. Il annonce les malheurs qui arriveront à Amasias, et la captivité d'Israël (chap. VII). Le Seigneur découvre encore à son prophète, sous une autre figure et dans une autre vision, la ruine d'Israël. Il se plaint des iniquités de ce peuple ; il annonce les vengeances qu'il exercera sur eux. En ce jour-là, le Seigneur fera coucher le soleil en plein midi ;

en ce jour-là, le Seigneur les frappera d'une famine, non de pain, mais de la parole de Dieu ; en ce jour-là, ils seront agités et errants dans les quatre parties du monde (chap. VIII). Le Seigneur annonce encore à son prophète dans une autre vision, les vengeances terribles qu'il exercera sur la maison d'Israël. Il déclare qu'il est le maître de tous les hommes, et que ses yeux sont attentifs pour exterminer tous les peuples qui pèchent, mais que cependant il n'exterminera pas entièrement la maison d'Israël. Il annonce la dispersion des enfants d'Israël, puis le rétablissement de la maison de David, la conversion des gentils, la gloire et la félicité de son peuple, le retour et le rétablissement de la maison d'Israël (chap. IX).

De graves enseignements se dégagent des prophéties du berger de Thécué. Les yeux du Seigneur sont ouverts sur tous les royaumes de la terre ; il prend soin de punir les crimes des nations infidèles, et il ne laissera pas impunies les iniquités de son peuple ; il étendra sa main pour châtier la maison même de Juda ; combien moins épargnera-t-il la maison d'Israël ? c'est le précis des deux premiers chapitres de la prophétie d'Amos. Ensuite le prophète, considérant plus particulièrement la maison d'Israël, lui reproche ses infidélités, l'exhorte à prévenir la colère du Seigneur, lui annonce les vengeances que sa justice exercera sur elle, l'invite à revenir au moins alors à son Dieu, lui prédit les miséricordes que le Seigneur exercera sur elle. Il fait assez entendre que la colère de Dieu se répandra successivement sur toute l'étendue du pays occupé par les deux maisons d'Israël et de Juda. Mais ensuite il annonce le rétablissement de la maison de David, et le retour des miséricordes du Seigneur sur les enfants d'Israël. Voilà à quoi se réduit toute la prophétie d'Amos considérée selon le sens littéral et immédiat.

Mais divers traits répandus dans ces prophéties nous avertissent que ce premier sens en couvre un plus profond. En annonçant le rétablissement de la maison de David, le prophète y joint la promesse de la conversion des gentils ; et par là il nous montre que ce qu'il dit du rétablissement de la maison de David ne doit pas se prendre dans un sens littéral et charnel. En effet, en vain chercherait-on ce rétablissement au temps de Zorobabel, lorsque les Juifs revinrent de la captivité ; Zorobabel n'eut qu'un pouvoir en quelque sorte emprunté, et dépendant de l'autorité des rois de Perse ; d'ailleurs on ne vit point alors la multitude des nations se soumettre à la maison de David, ni rechercher le Seigneur et se glorifier de porter son nom. La nation juive n'eut de pouvoir absolu que sous les Asmonéens, longtemps après le retour de la captivité ; mais les Asmonéens n'étaient ni de la race de David, ni de la tribu même de Juda ; ils étaient dépositaires de l'autorité que Dieu avait confiée à la maison de Juda, mais ils n'étaient pas de cette tribu ; et on ne vit point encore alors les nations se soumettre à eux, ni adorer le Seigneur. Ce n'est qu'en la personne de Jésus-Christ et sous son règne, que la prophétie reçoit son accomplissement. *Il sera grand,* dit l'ange l'annonçant à Marie, *et il sera appelé le fils du Très-Haut : le Seigneur lui donnera le trône de David son père : il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin* (1). C'était donc en lui que devait être rétablie la maison de David ; et c'est aussi en lui que la maison de David a été rétablie, lorsque, dans sa résurrection, il a été sacré roi sur Sion, selon ce que le Seigneur lui dit alors : *Vous êtes mon fils : je vous ai engendré aujourd'hui : demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et toute l'étendue de la terre pour la posséder* (2). Lui-même, parlant à ses apôtres après sa résurrection, et lorsqu'il était près de les quitter pour s'élever au ciel, leur dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et je serai moi-même toujours*

(1) *Luc.* I. 32. — (2) *Psalm.* II. 6. 7. 8. - *Act.* XIII. 33.

avec vous jusqu'à la consommation des siècles (1). Après leur avoir ainsi parlé, il s'éleva dans le ciel (2), où il est assis à la droite de Dieu ; et eux, peu de temps après, étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnaient. En moins de quarante années, tout l'univers connu se vit rempli d'une multitude d'hommes fidèles de toute nation, qui s'étaient empressés de rechercher le Seigneur, et qui se glorifiaient de porter son nom. Ce fut donc alors que la prophétie d'Amos fut accomplie ; c'est aussi ce que l'apôtre saint Jacques remarque, lorsque, dans le concile de Jérusalem, il s'exprime ainsi : *Mes frères, Simon vous a représenté de quelle manière Dieu a commencé à regarder favorablement les gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré à son nom. Et les paroles des prophètes s'y accordent, selon qu'il est écrit : Après cela j'édifierai de nouveau le tabernacle de David, qui est tombé; je réparerai ses ruines et le relèverai ; en sorte que le reste des hommes et tous les gentils rechercheront le Seigneur, et seront alors appelés de mon nom ; c'est ce que dit le Seigneur, qui fera ces choses* (3). Cette prophétie est précisément celle d'Amos. Il est vrai qu'il y a quelque différence dans le texte hébreu tel que nous l'avons, et tel qu'on le lisait dès le temps de saint Jérôme, auteur de la Vulgate, dans laquelle nous lisons : *En ce jour-là, je relèverai le tabernacle de David qui est tombé ; je refermerai les ouvertures de ses murailles ; je rétablirai ce qui était tombé, et je le rebâtirai comme il était autrefois ; en sorte qu'ils possèdent les restes de l'Idumée, et toutes les nations, parce qu'ils ont été appelés de mon nom ; c'est ce que dit le Seigneur, qui fera ces choses* (4). Mais le sens que saint Jacques exprime se trouve dans la version des Septante (5).

Mais tandis que la multitude des gentils s'empressaient de chercher le Seigneur, la multitude des Juifs s'éloignait de lui, et attirait sur elle les reproches que le Seigneur faisait autrefois à la maison d'Israël par la bouche du prophète Amos ; elle se rendait digne d'éprouver les vengeances que le Seigneur avait autrefois annoncées à la maison d'Israël, par la bouche du même prophète. Le premier crime que le Seigneur reproche à la maison d'Israël par la bouche d'Amos, c'est d'avoir vendu le juste pour de l'argent : *Pro eo quod vendiderit pro argento justum* (6). C'est précisément aussi le crime du perfide Judas à l'égard de Jésus-Christ, le Juste et le Saint par excellence ; c'est le crime des prêtres qui acceptèrent l'offre détestable de ce perfide ; c'est le crime de toute la nation qui, par une fureur aveugle, a ratifié ce pacte horrible. Le Seigneur reproche à la maison d'Israël d'avoir haï celui qui les reprenait dans les assemblées publiques, et d'avoir eu en abomination celui qui leur parlait d'une manière irréprochable : *Odio habuerunt corripientem in porta, in loquentem perfecte abominati sunt* (7). C'est le crime des scribes et des pharisiens à l'égard de Jésus-Christ ; c'est le crime de la multitude des Juifs incrédules qui se sont laissés entraîner par la passion de ces hommes injustes et hypocrites, qui ne pouvaient souffrir les reproches que Jésus-Christ leur faisait. Le Seigneur reproche aux grands de la maison d'Israël, aux chefs de ce peuple, d'avoir été insensibles aux maux de leurs frères, à l'affliction de Joseph : *Et nihil patiebantur super contritione Joseph* (8). C'est le crime des princes des prêtres et des sénateurs du peuple juif, qui, loin d'être sensibles aux souffrances de Jésus-Christ même, qui est le vrai Joseph, lui insultaient tandis qu'il était attaché sur la croix ; c'est le crime de tous ceux qui, à leur exemple, blasphémaient contre lui et se moquaient de ses souffrances. Le Seigneur reproche encore aux chefs de la maison d'Israël de

---

(1) *Matth.* XXVIII. 18. *et seqq.* — (2) *Marc.* XVI. 10. 20. — (3) *Act.* XV. 13. *et seqq. Vidi fratres, etc.* Et huic concordant verba prophetarum sicut scriptum est : Post hæc revertar et reædificabo tabernaculum David, etc. Ut requirent cæteri hominum Deum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum, etc. — (4) *Amos*, IX. 11. 12. In die illa suscitabo tabernaculum David, etc... ut possideant reliquias Idumææ, et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos, etc. — (5) Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ ἀναστήσω τὴν σκηνὴν Δαυὶδ..... ὅπως ἐκζητήσωσιν (*Ed. Ald. addit.* μὲ) οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων, καὶ πάντα τὰ ἔθνη, ἐφ' οὓς ἐπικέκληται τὸ ὄνομά μου ἐπ' αὐτούς, *etc.* — (6) *Amos.* II. 6. — (7) *Amos.* V. 10. — (8) *Amos.* VI. 6.

n'avoir que du mépris pour Sion, et de mettre leur confiance dans la montagne de Samarie, sur laquelle était leur ville capitale : *Væ qui contemnitis Sion, et confiditis in monte Samariæ* (1). C'est le crime des chefs du peuple juif qui regardaient avec mépris la nouvelle Sion, l'église de Jésus-Christ, et qui mettaient toute leur confiance dans Jérusalem, qui était le centre de leur nation comme autrefois Samarie avait été le centre de la maison d'Israël. Le Seigneur reproche à toute la maison d'Israël son orgueil, et il lui déclare qu'il déteste en elle cette disposition criminelle : *Detestor ego superbiam Jacob* (2). C'était aussi la disposition du Juif incrédule, lequel, se reposant sur la loi, se glorifiait des faveurs de Dieu, se regardait comme le conducteur des aveugles et le docteur des ignorants, et qui, méconnaissant la justice qui vient de Dieu par la foi, s'efforçait d'établir sa propre justice. Le Seigneur reproche à la maison d'Israël d'avoir voulu fermer la bouche à ses prophètes : *Et prophetis mandabatis, dicentes : Ne prophetetis* (3). A peine les apôtres, remplis de l'Esprit de Dieu, commencent-ils à rendre hautement témoignage à Jésus-Christ ressuscité, qu'aussitôt les princes des prêtres et les chefs du peuple leur défendent, avec de sévères menaces, de parler à l'avenir au nom de Jésus. Ils ne peuvent endurer le discours d'Etienne ; ils le lapident. Irrités par les prédications de Paul, ils veulent le tuer. Enfin le Seigneur reproche à la maison d'Israël de n'avoir pas profité des premiers châtiments dont il l'a frappée, et de n'être point alors revenue à lui : *Et non redistis ad me, dicit Dominus* (4). La justice de Dieu éclata différentes fois et en différentes manières sur les Juifs incrédules, avant de faire tomber sur eux ses coups redoutables. Mais ils ne surent point profiter des premiers châtiments dont Dieu les frappait, et ils ne revinrent point à lui.

Le Seigneur, annonçant ses vengeances à la maison d'Israël par la bouche d'Amos, déclare que le jour viendra où il fera coucher le soleil en plein midi, et où il couvrira la terre de ténèbres lorsqu'elle devrait être couverte de lumière : *Occidere faciam solem in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis* (5). C'est précisément ce qui arriva à la mort de Jésus-Christ, lorsque la terre fut couverte de ténèbres depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, c'est-à-dire depuis midi jusqu'à trois heures ; ce fut là le premier signe de la colère de Dieu sur les Juifs incrédules. Le Seigneur, irrité contre les enfants d'Israël, leur déclare qu'il hait et qu'il rejette leurs fêtes, et qu'il ne peut souffrir leurs assemblées : *Odi et projeci festivitates vestras, et non capiam odorem cœtuum vestrorum* (6) ; qu'il ne recevra point leurs holocaustes ni leurs offrandes, et qu'il ne regardera pas même leurs hosties les plus grasses : *Quod si obtuleritis mihi holocautomata et munera vestra, non suscipiam : et vota pinguium vestrorum non respiciam ;* qu'il ne veut plus entendre le bruit tumultueux de leurs cantiques, et qu'il n'écoutera point les sons harmonieux de leur lyre : *Aufer a me tumultum carminum tuorum, et cantica lyræ tuæ non audiam.* La mort de Jésus-Christ ayant aboli les anciens sacrifices qui n'étaient destinés qu'à l'annoncer et à le représenter, ils commencèrent alors à devenir inutiles ; mais dans les mains des Juifs incrédules et coupables du sang de l'Homme-Dieu, ils étaient détestables aux yeux du Seigneur. Les cantiques de ces hommes rebelles lui étaient odieux. Le Seigneur annonce qu'il suscitera contre la maison d'Israël une nation qui la brisera et la réduira en poudre depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent du désert, c'est-à-dire depuis une extrémité du pays jusqu'à l'autre : *Ecce enim suscitabo super vos, domus Israel, dicit Dominus Deus exercituum, gentem, et conteret vos ab introitu Emath usque ad torrentem deserti* (7). Cette nation était celle des Assyriens qui subjugua le royaume des dix tribus, et ensuite se trouva

---

(1) *Amos.* VI. 1. La Vulgate porte : *Væ qui opulenti estis in Sion ;* et c'est aussi ce qu'exprime la leçon présente de l'hébreu : הוי השאננים בציון. Mais on lit dans la version des Septante : Οὐαὶ τοῖς εὐπορεύουσι Σιών : ce qui montre qu'ils lisaient : הוי השאטים בצון, *Væ qui contemnitis Sion.* — (2) *Amos.* VI. 8. — (3) *Amos.* II. 12. — (4) *Amos.* IV. 8. 9. 10. 11. — (5) *Amos.* VIII. 9. La Vulgate porte : *Occidet sol ;* l'hébreu porte : והבאתי השמש, *Et occidere faciam solem.* — (6) *Amos.* V. 21. *et seqq.* — (7) *Amos.* VI. 15.

réunie avec les Chaldéens qui achevèrent de subjuguer les deux autres tribus. De même le Seigneur a suscité contre les Juifs incrédules le peuple romain, qui a subjugué et brisé toute leur nation. Le Seigneur annonce aux enfants d'Israël qu'il livrera entre les mains de leurs ennemis leurs villes avec tous ceux qui s'y trouveront : *Et tradam civitatem cum habitatoribus* (1). Le Seigneur a de même livré entre les mains des Romains les villes juives avec tous leurs habitants. Le Seigneur annonce qu'Israël sera emmené captif hors de son pays : *Et Israel captivus migrabit de terra sua* (2). Le Juif incrédule, chassé de la terre du Seigneur qui est l'église même de Jésus-Christ, et livré à une funeste captivité sous l'empire du démon, a été, même à la lettre, chassé de sa propre terre et livré en captivité sous la puissance des Romains. Le Seigneur annonce que sa colère poursuivra les enfants d'Israël jusque dans le lieu de leur captivité ; que l'épée de l'ennemi les y tuera par son ordre, et qu'il fixera ses regards sur eux pour leur malheur et non pour leur bien : *Et si abierint in captivitatem coram inimicis suis, ibi mandabo gladio, et occidet eos : et ponam oculos meos super eos in malum, et non in bonum* (3). Les Juifs incrédules emmenés en captivité n'ont-ils pas vu ainsi plusieurs fois le glaive de l'ennemi les tuer par l'ordre du Seigneur ? et depuis plus de dix-huit siècles n'éprouvent-ils pas continuellement les regards du Seigneur fixés sur eux, pour leur malheur et non pour leur bien ? Le Seigneur annonce aux enfants d'Israël que le temps viendra où il enverra sur la terre la faim et la soif, non la faim du pain ni la soif de l'eau, mais celle de la parole de Dieu, qui ne leur fera plus entendre sa voix par la bouche d'aucun prophète : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam famem (et sitim) in terram, non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini* (4). Ils seront alors dans le mouvement et dans l'agitation depuis l'occident jusqu'à l'orient, et depuis le septentrion jusqu'au midi, cherchant partout quelque prophète de la bouche duquel ils puissent entendre la parole du Seigneur, et n'en trouvant point : *Et commovebuntur a mari usque ad mare, et ab aquilone usque ad orientem ; et circuibunt quærentes verbum Domini, et non invenient* (5). Jamais cette prophétie n'a été plus exactement accomplie que sur les Juifs incrédules, qui, dispersés et errants de l'orient à l'occident, et du midi au nord, souffrent partout cette disette si terrible et si funeste. Dieu garde à leur égard, depuis plus de dix-huit siècles, un silence profond, et ne leur envoie aucun prophète qui leur fasse entendre sa parole, car ils ont refusé de l'entendre de la bouche du prophète que Moïse leur avait annoncé, et qui leur a été envoyé en la personne de Jésus-Christ. Le Seigneur annonce que les jugements de sa justice sur la maison d'Israël seront tempérés par sa miséricorde ; qu'il ne traitera pas cette maison, tout infidèle qu'elle est, comme il traite les autres royaumes de la terre ; que ses yeux sont ouverts et attentifs aux iniquités qui se commettent sur la terre et qu'il extermine les royaumes qui pèchent, mais que, quoique la maison de Jacob ait péché, cependant il ne l'exterminera pas : *Ecce oculi Domini super regnum peccans, et disperdam illud a facie terræ : verumtamen disperdens, non disperdam domum Jacob, dicit Dominus* (6). Le Seigneur, irrité contre l'empire romain idolâtre, a exterminé jusqu'aux derniers restes la race de ces hommes impies qui s'étaient élevés contre lui ; mais il n'a pas traité de même les Juifs incrédules ; sa miséricorde les conserve pour les rappeler un jour. Le Seigneur ajoute qu'il donnera ses ordres afin que la maison d'Israël soit agitée dans toutes les nations, comme on agite le blé dans le crible sans qu'il en tombe à terre un seul grain : *Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel, sicut concutitur triticum in cribro, et non cadet lapillus super terram* (7). Depuis plus de dix-huit siècles, le peuple juif est ainsi agité dans toutes les nations ;

---

(1) *Amos.* VI. 8. — (2) *Amos.* VII. — (3) *Amos.* IX. 4. — (4) *Amos.* VIII. 11. Les mots *et sitim* ne sont pas dans le texte, mais la suite le suppose. — (5) *Amos.* VIII. 12. — (6) *Amos.* VIII. 8. La Vulgate porte *conteram*. L'expression de l'hébreu est השמתיך, qui signifie proprement *disperdere*. — (7) *Amos.* IX. 9. Le mot *triticum* n'est pas dans l'hébreu, mais il est dans la Vulgate.

mais Dieu veille à la conservation de ceux de qui doivent sortir les restes précieux qu'il rappellera un jour.

Le Seigneur annonce à la maison d'Israël qu'après avoir ainsi exercé sur elle une justice tempérée par sa miséricorde, il viendra lui-même à elle ; et il l'exhorte à se préparer à aller au-devant de lui : *Postquam autem hæc fecero tibi, præparare in occursum Dei tui, Israel* (1). Une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée : *Et alors,* dit l'Apôtre, *tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Il viendra de Sion un libérateur qui bannira l'impiété de Jacob* (2). Ce libérateur est Jésus-Christ qui est Dieu lui-même, égal et consubstantiel à son Père ; et toute la multitude des Juifs est invitée à aller au-devant de ce libérateur : *Præparare in occursum Dei tui, Israel.* Enfin le Seigneur promet aux enfants d'Israël qu'il les fera revenir de leur captivité ; qu'alors ils rebâtiront leurs villes auparavant désolées, et les habiteront ; qu'ils planteront des vignes, et qu'ils en boiront le vin, qu'ils feront des jardins, et qu'ils en mangeront le fruit : *Et convertam captivitatem populi mei Israel : et ædificabunt civitates desolatas, et inhabitabunt ; et plantabunt vineas, et bibent vinum earum ; et facient hortos, et comedent fructus eorum ;* qu'il les plantera et les établira alors dans leur pays, et qu'il ne les arrachera plus de la terre qu'il leur a donnée : *Et plantabo eos super humum suam, et non evellam eos ultra de terra sua quam dedi eis, dicit Dominus Deus* (3). Ces derniers mots prouvent qu'il ne s'agit point ici du retour des enfants d'Israël dans leur pays, après la captivité de Babylone ; outre qu'un très petit nombre d'Israélites des dix tribus eurent part à ce retour, leurs descendants ont été arrachés de leur pays par les Romains. Ainsi cette prophétie n'est point accomplie. Mais en vain le Juif charnel se promet-il que cette prophétie aura un jour pour lui un accomplissement littéral, conforme aux désirs terrestres de son cœur, Dieu réserve à ce peuple des biens beaucoup plus excellents, dont ces avantages sensibles ne sont que le symbole. Il commencera par les délivrer de cette captivité spirituelle sous laquelle le démon les retient depuis plus de dix-huit siècles. Il les rétablira dans leur terre, en les entant de nouveau sur leur propre tige, sur l'olivier d'où ils ont été retranchés ; ils y seront rétablis pour toujours. Les villes qu'ils bâtiront, les vignes qu'ils planteront, les jardins qu'ils cultiveront, seront de la même nature que ces jardins, ces vignes et ces villes dont parle l'Apôtre lorsqu'il dit aux Corinthiens : *Nous sommes les coopérateurs de Dieu ; vous êtes le champ que Dieu cultive, et l'édifice que Dieu bâtit* (4). Ils bâtiront des villes semblables à celles que les apôtres ont bâties, en travaillant à la propagation du royaume de Dieu. Ils planteront des vignes, et formeront des jardins, en semant dans les cœurs la divine parole, qui y produira des fruits de justice et de sainteté. Ils habiteront dans ces villes par les liens de la foi qui les attacheront à ceux qu'ils auront amenés à Jésus-Christ. Ils boiront le vin de ces vignes, et ils mangeront le fruit de ces jardins, en recevant de la main de Dieu dans l'éternité la récompense de leurs travaux.

La conduite que Dieu a tenue sur la maison d'Israël, c'est-à-dire sur les Juifs incrédules, est un exemple et une instruction pour la maison de Juda, c'est-à-dire pour nous-mêmes. Et c'est la réflexion de saint Jérôme sur le texte même de la prophétie d'Amos. « Nous donc, dit ce père, qui voyons que Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, craignons de nous attirer le même traitement : *Nos ergo cernentes quia Deus naturalibus ramis non pepercit, timeamus eadem perpeti* (5). » En effet, comme nous l'avons vu, le Seigneur déclare par la bouche d'Amos qu'il n'épargnera pas même la maison de Juda ; et que, comme après trois et quatre crimes il fait éclater sa colère contre

(1) *Amos* IV. 12. — (2) *Amos.* XI 25 26. Cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret ; et sic omnis Israel salvus fieret ; sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob. — (3) *Amos.* IX. 14. 15. La Vulgate porte : *Civitates desertas ;* l'hébreu lit : עִרִים נְשַׁמּוֹת, *civitates desolatas.* — (4) *Cor.* III. 9. — (5) *Hieron. in Amos.* VIII. *col.* 1440.

les nations infidèles, de même, après trois et quatre crimes, il fera éclater sa colère contre la maison de Juda, sans user plus longtemps d'indulgence pour elle : *Super tribus sceleribus Juda, et super quatuor non convertam eum* (1). Le crime qu'il reproche à la maison de Juda, et qui attirera sur elle sa colère, c'est de rejeter sa loi et de ne point garder ses préceptes : *Eo quod abjecerit legem Domini, et mandata ejus non custodierit ;* c'est de se laisser séduire par de vaines idoles, ou, à la lettre, par les mensonges qui ont entraîné leurs pères : *Et deceperint eos mendacia eorum* (2) *post quæ abierant patres eorum.* Le châtiment dont il les menace, c'est d'envoyer contre eux un feu qui dévorera leurs villes, et qui consumera Jérusalem même : *Et mittam ignem in Juda et devorabit ædes Jerusalem.* Et saint Jérôme, après avoir expliqué le sens littéral de ce texte, ajoute expressément : « Tout ce que nous avons dit de Juda et de Jérusalem se rapporte à l'Église, dans laquelle se trouve la vraie confession du nom du Seigneur, signifiée par le nom même de *Juda* qui veut dire *confession*, et la paix du Seigneur jointe avec la vue et la connaissance de la vérité, exprimées l'une et l'autre par le nom de *Jérusalem,* qui signifie *la jouissance de la paix et la vision parfaite. Quidquid de Juda et de Jerusalem diximus, refertur ad Ecclesiam, in qua est vera confessio, et pax Domini, et visio veritatis* (3). Le double crime contre lequel nous devons être en garde, c'est de rejeter la loi du Seigneur en transgressant les saintes maximes de l'Evangile, et de nous laisser séduire par le mensonge, en abandonnant les dogmes de de notre foi pour suivre les erreurs qui y sont opposées. Déjà nous voyons combien de peuples autrefois fidèles, combien d'églises anciennes, le feu de la colère du Seigneur a désolés dans l'Asie, dans l'Afrique, et dans une partie de l'Europe même. Craignons que ce feu ne vienne jusqu'à nous, si nous l'attirons par nos péchés. Observons fidèlement la loi de Dieu, et ne nous laissons point séduire par l'erreur ; c'est l'unique moyen d'éloigner de nous le feu de la justice de Dieu, ou du moins de trouver un asile sous les ailes de sa miséricorde, lorsque le feu de sa justice viendra fondre sur les prévaricateurs.

Les reproches et les menaces du Seigneur contre la maison d'Israël séparée de la maison de Juda, sont applicables non seulement aux Juifs incrédules qui se sont séparés de l'église de Jésus-Christ, mais à toute autre société séparée de l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme. Saint Jérôme applique aux hérétiques presque tout ce qu'Amos dit de la maison d'Israël. Car, « comme dans Osée, dit-il, nous avons montré que sous le nom d'*Israël,* de *Samarie*, d'*Ephraïm* et des *enfants de Joseph*, père de la tribu d'Ephraïm, de laquelle était Jéroboam, qui sépara son peuple de la maison de David, de la ville de Jérusalem, et du temple de Dieu ; comme nous avons montré que sous ces noms, sont désignés les hérétiques, qui se séparent de l'église de Jésus-Christ ; de même maintenant, après Juda et Jérusalem qui représentent l'Eglise, nous devons comprendre que le discours du prophète touchant Israel s'adresse aux hérétiques : *Nos autem qui in Osee docuimus sub nomine* Israël, et Samariæ, et Ephraim, et filiorum Joseph, *de qua tribu fuit Jeroboam, qui a regno David, et Jerusalem, et templo Dei, populum segregavit, hereticos significari ; etiam nunc post Judam et Jerusalem, quæ interpretatur Ecclesia, intelligamus ad hereticos sermonem dirigi propheticum* (4). » On peut observer qu'en effet la maison d'Israël est ici plusieurs fois nommée *maison de Jacob.* Dans le sens spirituel donc, ces prophéties sont particulièrement applicables à la gentilité chrétienne désignée mystérieusement par le nom de *Jacob,* comme le remarque saint Jérôme dans son commentaire sur ce prophète même, lorsqu'il dit : « Tout ce que nous avons dit d'Esaü et de Jacob, rapportons-le aux Juifs et aux chrétiens. Car ces hommes terrestres et sanguinaires ont persécuté leur frère Jacob, qui les a supplantés et leur

---

(1) *Amos.* II 4. 5. — (2) La Vulgate porte : Deceperunt enim eos idola sua. L'hébreu lit : וימתעם כזביהם, et deceperint eos mendacia eorum. — (3) *Hieron. in Amos.* II. *col.* 1381. — (4) *Hieron. in Amos. tom.* III. *col.* 1383.

a enlevé leur droit d'aînesse : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum christianum. Illi enim terreni et sanguinarii persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita* (1). » C'est en effet du sein du peuple chrétien, du sein de la gentilité chrétienne, que se sont élevés les hérétiques à qui saint Jérôme applique presque toutes les prophéties qui regardent la maison d'Israël ainsi désignée sous le nom de *maison de Jacob ;* et ce qu'il applique aux hérétiques est également applicable aux schismatiques, particulièrement aux Grecs, qui ont si malheureusement imité le schisme des dix tribus. Ce schisme cependant, tout regrettable qu'il est, ne peut se comparer à celui des dix tribus, qui débuta par l'idolâtrie des veaux d'or.

Saint Jérôme reconnaît (2) qu'Amos n'était point éloquent ; il lui applique ce que saint Paul dit en parlant de lui-même : *Je suis grossier et peu instruit pour le langage ; mais il n'en est pas de même de la science* (3). Il remarque ailleurs (4) que comme chacun aime à parler de son art, ainsi Amos emploie souvent des comparaisons tirées de la vie champêtre, dans laquelle il avait été élevé. A notre avis, on a exagéré, en accusant le style d'Amos de rusticité grossière. Ce n'est pas un littérateur, mais il n'est pas dépourvu de qualités. Il y a d'ailleurs dans les prophètes, une certaine éloquence si heureusement proportionnée à la nature des choses, que ceux mêmes qui accusent les écrivains sacrés d'ignorance en matière de style, ne pourraient pas choisir des expressions plus propres, ni plus variées, s'ils avaient à parler aux mêmes personnes et dans les mêmes circonstances : *Isti qui prophetas nostros tanquam ineruditos, et elocutionis ignaros, veluti docti disertique contemnunt, si aliquid eis tale, vel in tales dicendum fuisset, aliter se voluissent dicere ?... Quid enim est quod isto eloquio aures sobriæ plus desiderent* (5) ? Saint Augustin montre que, dans le chapitre VI d'Amos, on voit la pratique des préceptes de la plus belle éloquence ; non pas que la sagesse divine ait recherché servilement l'éloquence, mais parce que l'éloquence a suivi comme naturellement la sagesse divine : *Non intenta in eloquentia sapientia, sed a sapientia non recedente eloquentia.* Enfin, il conclut que nos écrivains canoniques ont eu non seulement la sagesse et les lumières, mais aussi l'éloquence même qui convenait à des personnes de leur caractère : *Quapropter et eloquentes quidem, non tantum sapientes fateamur, tali eloquentia, qualis personis ejusmodi congruebat.*

---

(1) *Hieron. in Amos.* I. *tom.* III. *col.* 1378. — (2) *Hieron. Prolog. Exposit. Amos.* — (3) II. *Cor.* XI. 6. — (4) *Hieron. in Amos.* I. — (5) *Aug. de Doctr. Chr. lib.* IV. *c.* 7.

CHAPITRE PREMIER

Mission d'Amos. Vengeances du Seigneur contre Damas, contre les Philistins, contre les Tyriens, contre les Iduméens, contre les Ammonites.

1. Verba Amos, qui fuit in pastoribus de Thecue ; quæ vidit super Israel in diebus Oziæ, regis Juda, et in diebus Jeroboam, filii Joas, regis Israel, ante duos annos terræ motus.

2. Et dixit : Dominus de Sion rugiet, et de Jerusalem dabit vocem suam ; et luxerunt speciosa pastorum, et exsiccatus est vertex Carmeli.

1. Révélations d'Amos, l'un des bergers de Thécué, touchant Israël, sous le règne d'Ozias, roi de Juda, et sous le règne de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre.

2. Et il dit : le Seigneur rugira du haut de Sion ; il fera retentir sa voix du milieu de Jérusalem. Les pâturages les plus beaux seront désolés, et le haut du Carmel deviendra tout sec.

COMMENTAIRE

℣. 1. Verba Amos, qui fuit in pastoribus (1) Thecue. *Prophétie d'Amos, l'un des bergers de Thécué.* On a examiné dans la préface qui était Amos, et quelle était sa patrie. Le texte des Septante est assez différent de l'hébreu dans ce verset (2) : Paroles, ou *discours d'Amos, qu'il fit à Accarim de Thécué, et qu'il vit touchant Jérusalem.* Théodoret lit : *Discours d'Amos, qu'il eut à Cariath-iarim de Thécué pour Jérusalem.* L'édition de Complute : *Discours d'Amos qu'il eut à Acarpi de Thécué.* Aquila (3) : *Qui était dans les pâturages.* Symmaque (4) et la cinquième édition : *Qui était du nombre des pasteurs de Thécué.* Théodotion a conservé le terme hébreu, *Nokédim,* qui signifie, *un pasteur ;* à la lettre, *celui qui pique,* ou un homme riche en bétail, qui a de gros troupeaux, ou qui trafique en bétail. Le chaldéen traduit : *Amos, qui était maître des troupeaux à Thécué.* C'est en ce sens que Mésa, roi de Moab, fut appelé *Noqed,* ou pasteur (5). La fonction de pasteur n'était nullement abjecte en temps-là, et parmi les peuples de la Palestine, surtout de cette partie où était Thécué, dont les environs n'étaient propres qu'à nourrir du bétail. Le renseignement nous est donné par saint Jérôme, qui était sur les lieux, et qui en connaissait parfaitement la nature.

In diebus Oziæ regis Juda, et in diebus Jeroboam filii Joas, ante duos annos terræ motus. Les règnes d'Ozias et de Jéroboam II ont été très longs. On ne peut donc fixer la date d'après ce détail. Quant au tremblement de terre, Zacharie en parle également, mais sans rien préciser. Le seul renseignement que nous ayons nous est fourni par l'historien Josèphe. Racontant le fait dont parlent les livres des Rois (IV, XV, 5) et les Paralipomènes (II, XXVI, 18) ; il ajoute qu'il y eut alors un grand tremblement de terre (6).

℣. 2. Dominus de Sion rugiet. *Le Seigneur rugira du haut de Sion.* Ce rugissement désigne une voix menaçante. Voyez Osée XI, 10. Joël III, 16. Jérémie XXV, 30. Amos III. 8.

Luxerunt speciosa pastorum. Amos, comme pasteur, aime à tirer ses comparaisons de la vie pastorale et champêtre (7). Il représente le Seigneur qui menace comme un lion rugissant ; Dieu menace de ravager les huttes des bergers et les plus beaux pâturages ; il dit que la colère du Seigneur vient avec un grand bruit, comme un chariot qui crie sous la pesanteur d'une grosse charge de foin (8), et que la terre sera foulée aux pieds, comme le blé dans l'aire (9) ; que ceux qui échapperont à la vengeance du Tout-Puissant seront comme lorsqu'un berger arrache de la gueule du lion les deux cuisses ou le bout de l'oreille d'une brebis (10). Il compare les riches de Samarie à des vaches grasses qui oppriment les faibles, et qui disent à leurs maîtres : Apportez, et nous boirons (11).

---

(1) *Mss, Codd.* In pastoralibus. *Vide nov. edit. Hieron.*

(2) *Edit. Rom. et Hieron.* Λόγος Α'μὼς ὁι ἐγενοντο ἐν Α'κκαρεὶμ ἐκ Θεκουὲ οὗς εἶδεν ὑπὲρ Ι'ερουσαλὴμ. *Ita Hieron. ex Sept. et Latina vetus.*

(3) *Aqu.* Ε'ν ποιμνιοτρόφοις.

(4) *Sym. et* 5. *editio.* Ε'ν ποιμνέσι.

(5) IV. *Reg.* III. 4. Porro Mesa nutriebat pecora multa. *Heb.* היה נקד

(6) *Joseph. Antiq. jud.* IX. 11. Voyez notre commentaire sur IV. Rois, XV. 57.

(7) *Vide Hieronym. hic.*

(8) *Amos.* II. 13.

(9) *Amos* III. 11.

(10) *Ibid.* ℣. 12.

(11) *Amos* IV. 1.

3. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum, eo quod triturave-rint in plaustris ferreis Galaad.

3. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Damas a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a fait passer des chariots armés de fer sur Galaad.

COMMENTAIRE

On peut traduire l'hébreu (1) par : *Les huttes des bergers seront dans le deuil.* Ces huttes sont de pauvres cabanes, de la forme de nos fours à chaux, en forme de cônes. Dans le désert de Thécué, dit saint Jérôme (2), il n'y a ni villes, ni bourgades, on n'y voit pas même de ces simples cabanes qui sont semblables à des fours. *Ultra Thecue nullus est viculus, ne agrestes quidem casæ, et furnorum similes, quas Afri appellant mapalia ; tanta est eremi vastitas.*

EXSICCATUS EST VERTEX CARMELI. Il y avait plus d'une montagne de Carmel dans la Palestine. Tout le monde connaît celle qui était au midi de Ptolémaïde, sur la Méditerranée. L'Écriture parle aussi du Carmel, où Nabal avait ses troupeaux. Enfin *Carmel* est quelquefois mis pour un lieu fertile et délicieux (3) : à la lettre, il signifie *un champ, un verger, une vigne de Dieu.* On peut donc tradnire : *La tête,* la meilleure, la plus belle, la plus excellente partie *des montagnes cultivées, sera desséchée* (4).

℣. 3. SUPER TRIBUS SCELERIBUS DAMASCI, ET SUPER QUATUOR NON CONVERTAM EUM. Les plus habiles commentateurs (5) conviennent que cette expression, *trois et quatre fois,* marque plusieurs fois réitérées, comme dans les auteurs profanes (6) :

. . . . O terque quaterque beati.

Et ailleurs (7) :

Terque quaterque pectus percussa decorum.

Et cette autre manière de parler (8) : *Non convertam eum,* je ne le convertirai point, ou je ne le changerai point, ou enfin je ne le ferai point revenir, signifie tout naturellement : Je ne retirerai point ma parole, je ne révoquerai point ma sentence, je ne changerai point ma résolution, et mes menaces ne seront point vaines. Ce n'est point ici une simple peine commitatoire ; c'est une dernière résolution qui aura immanquablement son effet.

Les crimes de Damas, qui avaient si fort irrité le Seigneur, sont marqués ici par ces termes (9) : *Parce qu'ils ont écrasé sous des traîneaux de fer les habitants de Galaad ;* ou, comme portent les Septante (10) : *Parce qu'ils ont scié avec des scies de fer les femmes enceintes qui étaient à Galaad.* Ce qu'ils appellent *des scies,* est la même chose que les traîneaux de fer dont parle la Vulgate. C'est une sorte de char avec des roues armées de fer, que l'on fait passer sur l'aire, pour briser la paille, après que le grain en est sorti, afin qu'elle serve aux animaux lorsque le foin manque (11). C'est la description qu'en donne saint Jérôme. Varron (12) parle d'une autre sorte de chariot dont on se servait pour faire sortir le grain de l'épi. C'était un gros tronc d'arbre que l'on rendait raboteux, en y insérant des pierres, ou des morceaux de fer, et qu'on chargeait encore d'un poids, à moins que le laboureur ne s'y mit lui-même ; après quoi on le faisait tirer par des chevaux sur les gerbes, afin d'en faire sortir le blé. On exposait quelquefois des hommes sous ces sortes de machines, pour les y écraser. Mais le texte hébreu ne parle point de cette circonstance, marquée dans le grec, de femmes enceintes écrasées sous des chars. On dit seulement que le roi de Damas y avait fait mourir les habitants de Galaad. Les Grecs ont pris cette particularité de ce qu'Élisée prédit à Hazaël. Voyez IV. *Reg.* VIII.

Depuis que Razon se fut révolté contre Salomon, et qu'il eut pris le titre de roi de Damas, il ne cessa point, lui et ses successeurs, de faire tout le mal qu'ils purent à Israël (13). Bénadar, fils de Tabremon (14), fut presque toujours en guerre avec le roi de Samarie. Il fit souvent des irruptions dans ses états, lui enleva des villes, et

---

(1) אבלו נאות חרעים

(2) *Hieronym. præfat in Amos.*

(3) *Isai.* XVI. 10; XXIX. 17.

(4) יבש ראש הכרמל

(5) *Theodoret. Vat. Men. Tir. Sanct. Drus. Livel. Mercer. Tarnov. etc.*

(6) *Æneid.* II.

(7) *Vide et Homer. Odyss.* E. Τρὶς μάκαρες Δαναοὶ καὶ τετράκις.

(8) אשיבנו לא Les Septante : Οὐκ ἀποστραφήσομαι αὐτόν.

(9) על דושם בחרצות הברזל את גלעד

(10) Les Septante : Ἀνθ' ὧν ἐπρίζον παίοσιν σιδηροῖς τὰς ἐν γαστρὶ ἐχούσας ἐν Γαλαάδ.

(11) *Hieron. hic.* Est autem genus plaustri quod rotis subter ferreis atquo dentatis volvitur, ut excussis frumentis stipulas in areis conterat, et in cibos jumentorum propter fœni sterilitatem paleas comminuat.

(12) *Lib.* I. *c.* 52. *de re rustica.* Tribulum fit a tabula lapidibus, aut ferro exasperata, quæ imposito auriga, aut pondere grandi, trahitur jumentis junctis, ut excutiat e spica grana.

(13) III. *Reg.* XI. 25. — (14) II. *Par.* XVI. 4. 5.

commit toutes les hostilités imaginables sur les Israélites. Sous le règne d'Achab, il attaqua Samarie, ayant avec lui trente-deux rois ligués (1) ; mais Dieu ne permit pas qu'il prît cette ville. Son insolence fut punie : la terreur se mit dans son camp, il fut obligé de prendre la fuite, et d'abandonner son matériel. L'année suivante, il se mit encore en campagne, dans la vaine opinion que le Dieu des Israélites, étant un Dieu des montagnes, ne pourrait rien faire contre son armée dans la plaine : mais il fut battu par Achab, obligé de se rendre à lui et de faire la paix (2). Elle ne dura que trois ans. Achab attaqua à son tour les troupes syriennes, qui tenaient Ramoth de Galaad : mais il fut tué dans le combat, suivant la prédiction du prophète Michée (3). L'Écriture ne nous apprend pas de quelle manière, ni en quel temps les Syriens s'étaient rendus maîtres de Ramoth de Galaad ; on voit seulement que, sous règnes d'Achab et d'Ochozias, son fils, et sous Joram, son petit-fils, ils possédaient cette place, et y entretenaient une petite garnison (4). Bénadar étant tombé malade, fit consulter Élisée qui venait à Damas, au sujet de sa maladie. Hazaël fut chargé de cette commission. Il alla au devant d'Élisée avec quarante chameaux chargés de présents, qui lui étaient envoyés de la part du roi. Élisée dit à Hazaël que la maladie de de Bénadar n'était pas mortelle ; mais qu'il ne laisserait pas d'en mourir. En même temps, le prophète changea de visage, et ne put retenir ses larmes. Hazaël lui en ayant demandé le sujet, il lui dit : Le Seigneur m'a déclaré que vous seriez roi de Syrie ; vous accablerez de maux Israël ; vous brûlerez ses villes fortes, vous ferez passer au fil de l'épée ses jeunes hommes, vous briserez contre la terre ses jeunes enfants, et vous ouvrirez les femmes enceintes, pour écraser leur fruit avec elles. Hazaël, de retour à Damas, étouffa le roi, son maître, et régna en sa place.

Quelque temps après, Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, marchèrent contre Ramoth de Galaad (5), et attaquèrent Hazaël, roi de Syrie. Joram y fut blessé ; mais il prit la ville de Ramoth. Il se retira à Jezrahel, pour s'y faire guérir, et laissa au siège de la forteresse les officiers de ses troupes, entre autres Jéhu, qui bientôt après le mit à mort, extermina la maison d'Achab, et usurpa le trône d'Israël (6). Ce fut à cette époque, et sous le règne de Jéhu (7), que le Seigneur, lassé des crimes des Israélites, les livra à Hazaël, qui les battit partout, dans le pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé ; et depuis Aroër, jusqu'à Galaad et Basan : en un mot il prit tout ce qui est au-delà du Jourdain. Après la mort de Jéhu, et sous le règne de Joachaz, son fils (8), le Seigneur, toujours irrité contre les Israélites, les abandonna encore à Hazaël, roi de Syrie, et à Bénadar son fils. Le royaume de Samarie fut réduit à une telle extrémité, qu'il ne resta à Joachaz que cinquante chevaux, dix chariots et dix mille hommes de pied de toutes ses troupes : le roi de Syrie les avait mis au même état que la poussière qui est dans l'aire, lorsqu'on a foulé le blé : *Interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.* Ce fait a un rapport visible à ce que dit ici le prophète. Après la mort d'Hazaël, Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, battit en trois différentes rencontres Bénadar, successeur d'Hazaël, et reprit sur lui les villes que son père avait perdues (9). Jéroboam II, successeur de Joas, roi d'Israël, eut encore de plus grands avantages contre les Syriens. Il remit le royaume d'Israël sur son ancien pied, et le rétablit dans ses anciennes limites, depuis la ville d'Émath au nord, jusqu'à la mer Morte au midi (10). Voilà en abrégé ce que les livres des Rois et les Paralipomènes nous apprennent des violences, des usurpations et des injustices des rois de Syrie contre Israël ; et il y a beaucoup d'apparence qu'une grande partie des maux dont Dieu menace ici les Syriens, ne fut pas différée au-delà du règne de Jéroboam II, sous lequel vivait Amos. L'Écriture nous apprend (11) que le prophète Jonas avait aussi prédit les avantages que Jéroboam devait remporter contre la Syrie. Elle ajoute que l'affliction d'Israël était extrême : *Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere, et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.* Mais la suite fait voir qu'Amos regardait principalement ce que Binnirar et Téglathphalasar firent contre la Syrie, contre Damas, et contre Rasin, roi de ce pays. Voyez IV. *Reg.* XVI. 9. *Isaï.* VII. 8., VIII. 4. et *Amos.* I. 5 (12).

---

(1) III. *Reg.* XX.
(2) III. *Reg.* XX. 22. XXII.
(3) III. *Reg.* XXII. - II. *Par.* XVIII.
(4) IV. *Reg.* VIII. 7. 8. *et seq.* 12.
(5) IV. *Reg.* VIII. 28.
(6) IV. *Reg.* IX.
(7) IV. *Reg.* X. 22. In diebus illis tædere cepit Dominus super Israel, percussitque eos Hazael in universis finibus Israel, etc.
(8) IV. *Reg.* XIII. 3. *et* 7. 22.
(9) IV. *Reg.* XIII. 25.
(10) IV. *Reg.* XIV. 25. 26. 28.
(11) IV. *Reg.* XIV. 28.
(12) *Revue des Questions historiques,* liv. L. p. 363 et suiv.

4. Et mittam ignem in domum Azael, et devorabit domos Benadad.

5. Et conteram vectem Damasci, et disperdam habitatorem de campo idoli, et tenentem sceptrum de domo voluptatis ; et transferetur populus Syriæ Cyrenen, dicit Dominus.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Gazæ, et super quatuor non convertam eum, eo quod transtulerint captivitatem perfectam, ut concluderent eam in Idumæa.

4. Et je mettrai le feu dans la maison d'Azaël, et les palais de Bénadad en seront consumés.

5. Je briserai la force de Damas ; j'exterminerai du champ de l'idole ceux qui l'habitent ; je chasserai celui qui a le sceptre à la main de sa maison de plaisir ; et le peuple de Syrie sera transporté à Cyrène : c'est le Seigneur qui l'a dit.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Gaza a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre ses habitants, parce qu'ils se sont saisis de ceux qui s'étaient réfugiés chez eux, et qu'ils les ont tous emmenés captifs dans l'Idumée, sans en excepter aucun.

COMMENTAIRE

℣. 4. Mittam ignem in domum Hazael. Le feu marque la guerre, dans le style des Hébreux. Amos avait pu être témoin des guerres que Joas, roi d'Israël, avait faites à Hazaël, et des victoires qu'il avait remportées contre lui. Il put voir aussi celles de Jéroboam, qu'il prédit ici. L'Écriture ne nous donne pas le détail de ces guerres ; elle dit simplement (1) que Jéroboam rétablit les limites d'Israël, depuis l'entrée d'Émath jusqu'à la mer Morte ; et qu'il fit la conquête de Damas et d'Émath, et en augmenta le royaume d'Israël. Ainsi *le feu envoyé par le Seigneur contre la maison d'Hazaël, consuma les maisons,* ou les palais (2) *de Bénadar,* fils et successeur d'Hazaël. Jéroboam conquit Damas, et se rendit maître des palais de Bénadar. Il y mit peut-être le feu : mais cela n'est pas nécessaire pour vérifier la prophétie. Il ne s'agit pas d'un feu matériel ; mais de la guerre.

℣. 5. Conteram vectem Damasci. *Je briserai la force,* à la lettre (3), *la barre de Damas ;* ses portes, ses fortifications. Jéroboam prit cette ville de force.

Disperdam habitatorem de campo idoli. *J'exterminerai les habitants du Champ de l'Idole.* L'hébreu (4) : *J'exterminerai l'habitant de Biq'ath-Aven.* C'est la ville de Baalbec. Elle s'appelait probablement *Biq'ath-Baal,* du temps d'Amos. Comme les Hébreux ne daignaient pas prononcer le nom de Baal, ils lui substituaient un nom de mépris, comme *Aven,* iniquité, ou vanité : ou *Boseth,* honte, confusion. De là vient le nom de *Bethaven,* au lieu de *Béthel ;* et celui de *Jéro-Boseth,* au lieu de *Jéro-Baal.* Les Syriens appellent encore aujourd'hui *Baâlbekh* (5), la ville que les Grecs appelaient *Héliopolis ;* elle est située vers l'extrémité de cette longue vallée, qui s'étend du midi au nord, entre le Liban et l'Antiliban. Cette vallée s'appelle encore aujourd'hui *Bucca* ou *Béqath,* suivant la prononciation hébraïque.

Tenentem sceptrum de domo voluptatis. *Je chasserai celui qui tient le sceptre de la maison du plaisir ;* ou, suivant l'hébreu (6), *celui qui s'appuie sur le sceptre de Beth-'Eden.* On connaît dans la Syrie une ville d'Éden, située sur le Liban ; il est probable que c'est d'elle qu'il s'agit ici.

Transferetur populus Syriæ Cyrenen. L'hébreu (7) : *Le Syrien se retirera à Qîr.* Vingt-quatre ans environ après la mort de Jéroboam II, Téglathphalasar, roi d'Assyrie, marcha au secours d'Achaz, roi de Juda, à qui Rasin, roi de Damas, et Phacée, roi d'Israël, avaient déclaré la guerre (8). Le roi d'Assyrie se rendit maître de Damas, et en transporta les habitants à Qir : *Ascendit rex Assyriorum in Damascum, et vastavit eam, et transtulit habitatores ejus Cyrenem : Rasin autem interfecit.* Ce ne peut être la Cyrénaïque, ou la province de Cyrène, voisine de l'Égypte, puisque ce prince ne possédait rien dans ce pays. C'est donc le pays de Qîr ou Kîr, dans l'Albanie, sur le fleuve Cyrus, qui se dégorge dans la mer Caspienne.

℣. 6. Super tribus sceleribus Gazæ, etc. Gaza était une ville maritime du pays des Philistins, à peu de distance des frontières égyptiennes. On croit que le crime des habitants de Gaza et des autres Philistins (car on voit par la suite (9) qu'Azot, Ascalon et Accaron n'étaient pas moins coupables que Gaza) était qu'ils avaient emmené captifs tout ce qu'ils avaient trouvé d'hommes dans l'Idumée, sans aucune distinction d'âge ni de sexe, et sans en excepter aucun : *Eo quod transtulerint captivitatem perfectam, ut concluderent eos in Idumæa.* Amos fait le même reproche aux

(1) IV. *Reg.* XIV. 25. 28.
(2) ארמנות בן הדד Les Septante : Θεμέλια ὑιοῦ Α'δὲρ.
(3) שברחי בריח דמשק
(4) הכרתי יושב מבקעת און
(5) *Abulfeda, fabula Syriæ,* f° 103, et *Ibn ol Wardi, Excerpt. in supplem. Abulfedæ,* f° 127.
(6) ותומך שבט מבית עדן
(7) וגרו עם ארם קירה Les Septante : Αἰχμάλωτισθήσεται λαὸς Συρίας ἐπήλυτος. *Le peuple si illustre de Syrie, sera réduit en captivité.*
(8) IV. *Reg.* XV. 29. 40 ; XVI. 5. 9.
(9) Versets 7 et 8.

7. Et mittam ignem in murum Gazæ, et devorabit ædes ejus.

8. Et disperdam habitatorem de Azoto, et tenentem sceptrum de Ascalone ; et convertam manum meam super Accaron, et peribunt reliqui Philistinorum, dicit Dominus Deus.

7. C'est pourquoi je mettrai le feu aux murs de Gaza et il réduira ses maisons en cendre.

8. J'exterminerai d'Azot ceux qui l'habitent, et d'Ascalon celui qui porte le sceptre ; j'appesantirai encore ma main sur Accaron, et je ferai périr le reste des Philistins : c'est le Seigneur Dieu qui l'a dit.

COMMENTAIRE

Tyriens au verset 9. On n'exerçait ces sortes de cruautés, de prendre tout ce qu'on trouvait dans un pays, et de réduire une province en solitude, que contre des ennemis irréconciliables, que l'on voulait détruire.

On demande en quelle occasion arriva cette guerre des Philistins et des Tyriens contre l'Idumée, à laquelle le Seigneur paraît s'intéresser ici, comme si l'Idumée eût été à son peuple ? L'Écriture ne nous fournit aucun détail pour décider cette question. L'Idumée demeura soumise aux rois de Juda, jusqu'au règne de Josaphat (1). Joram, fils et successeur de ce prince, essaya en vain de la réduire (2) ; elle demeura en liberté. Mais Amazias, puis Ozias parvinrent à reprendre le dessus. Il est évident que, sous Amos, l'Idumée était assujettie au royaume de Juda, puisque le Seigneur la considère ici comme faisant partie intégrante de son peuple.

Les Septante (3) traduisent : *Parce qu'ils ont réduit en captivité les captifs de Salomon, pour les renfermer dans l'Idumée.* Ce texte concernerait les Israélites qui, pendant les invasions assyriennes, se retirèrent chez les Philistins. Ceux-ci, par une insigne mauvaise foi, réduisirent en captivité ces peuples, qui avaient cru trouver chez eux un asile assuré, et les vendirent aux Iduméens, leurs plus cruels ennemis (4). Mais les guerres d'Assyrie contre les Juifs, n'étant arrivées qu'après Amos, il n'a pu reprocher aux Philistins un crime qu'ils n'avaient pas encore commis. Théodoret et saint Jérôme croient que les Philistins, presque continuellement en guerre avec les Hébreux, affectaient de vendre aux Iduméens tous les Israélites qu'ils prenaient à la guerre, afin de rendre leur captivité plus insupportable (5). Mais comme on ne peut point vérifier cette assertion par l'histoire, nous préférons la première explication, comme plus littérale.

Le texte hébreu (6) de ce passage et du verset 9, désigne plutôt des captifs qu'on aurait pris dans la Judée, et qu'on aurait vendus comme esclaves aux Iduméens. On traduit l'hébreu : Je ne révoquerai point ma sentence contre Gaza, *parce que son peuple a réduit en captivité tous ceux qui s'étaient réfugiés chez lui et les a livrés aux Iduméens.* D'Allioli pense que ce verset concerne les guerres dont il est parlé, II Paralip. XXVIII, 17, 18. Au verset 9, il est dit de même : Je ne pardonnerai point à Tyr, *parce que son peuple, infidèle à l'alliance de ses frères, les a tous livrés captifs à l'Idumée.*

℣. 7. MITTAM IGNEM IN MURUM GAZÆ. Je susciterai aux Philistins des ennemis puissants, qui leur feront la guerre. Ozias, sous lequel Amos prophétisait, fit la guerre aux Philistins avec beaucoup de succès (7). Il abattit les murs de Geth, de Jabnia et d'Azot ; il bâtit des villes dans leurs terres, et son nom devint célèbre dans tout le pays. Amos pouvait avoir en vue ces guerres, ou celles qu'Ézéchias leur fit plusieurs années après : *Il les défit dans toute l'étendue de leur pays, depuis Gaza jusqu'à l'autre extrémité, et il les réduisit à son obéissance, depuis les tours des bergers, jusqu'aux villes murées* (8). Isaïe prédit ces victoires d'Ézéchias sur les Philistins (9), ou celles des Assyriens sur les mêmes peuples. Voyez notre commentaire sur Isaïe, XIV, 29 et XX, 1.

℣. 8. PERIBUNT RELIQUI PHILISTINORUM. Après les victoires d'Ozias et d'Ézéchias, dont on vient de parler, les Philistins se rétablirent : mais comme leurs crimes, et surtout leurs cruautés contre Juda continuèrent (10), la main du Seigneur les poursuivit et les détruisit enfin entièrement. Les rois d'Égypte et Nabucodonosor les écrasèrent. (Voyez *Sophon.* II. 4. 5. 6). Alexandre le Grand assiégea et prit Gaza ; il en changea les habitants et humilia les Philistins (11). Enfin les Maccabées ou les Asmonéens les abattirent sans retour (12). On peut voir *Sophon* II. 4, 5, 6. - *Jerem.* XLVII. 1. - *Ezech.* XXV. 15. - *Isai.* XI. 14.

---

(1) IV. *Reg.* VIII. 20. - II. *Par.* XXI. 8.

(2) II. *Par.* XXI. 9. 10. *et* IV. *Reg.* VIII. 21.

(3) Ἕνεκεν τοῦ ἀχμαλωτῆσαι αὐτοὺς αἰχμαλωσίαν τοῦ Σαλομῶν τοῦ συγκλεῖσαι εἰς τὴν Ἰδουμαίαν.

(4) *Vide Grot. hic.*

(5) *Vide Hieron. et Theod. hic. et Sanct. n.* 55.

(6) על הגלותם גלות שלמה להסגיר לאדום

(7) II. *Par.* XXVI. 6. 7.

(8) IV. *Reg.* XVIII. 8.

(9) *Isai.* XIV. 29.

(10) Voyez II. *Par.* XXVIII. 17. 18. *et Ezech.* XXV. 15. 16.

(11) *Curt. lib.* IV. - *Diodor. Olympiad.* 112. - *Joseph. Antiq. lib.* XI. *c. ult.*

(12) I. *Macc.* V. 65. 68. *et* XI. 61. *et* XIII. 43. 44. *Vide Joseph. plurib. locis ut. Antiq.* XIII. *c.* 21.

9. Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Tyri, et super quatuor non convertam eum, eo quod concluserint captivitatem perfectam in Idumæa, et non sint recordati fœderis fratrum.

10. Et mittam ignem in murum Tyri, et devorabit ædes ejus.

11. Hæc dicit Dominus: Super tribus sceleribus Edom, et super quatuor non convertam eum, eo quod persecutus sit in gladio fratrem suum, et violaverit misericordiam ejus, et tenuerit ultra furorem suum, et indignationem suam servaverit usque in finem.

9. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Tyr a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre ses habitants, parce qu'ils ont livré tous les captifs aux Iduméens, sans se souvenir de l'alliance qu'ils avaient avec leurs frères.

10. Je mettrai le feu aux murs de Tyr, et il réduira ses maisons en cendre.

11. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes qu'Édom a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a persécuté son frère avec l'épée, qu'il a violé la compassion qu'il lui devait, qu'il n'a point mis de bornes à sa fureur, et qu'il a conservé jusqu'à la fin le ressentiment de sa colère.

COMMENTAIRE

℣. 9. SUPER TRIBUS SCELERIBUS TYRI... EO QUOD CONCLUSERINT CAPTIVITATEM PERFECTAM IN IDUMÆA. Nous avons déjà déclaré au verset 6, que nous ne trouvions rien dans l'histoire pour éclaircir ce qu'Amos reproche ici aux Tyriens, comme une chose arrivée, et connue de son temps. On voit ici dans les commentateurs la même variété de sentiments que nous avons remarquée plus haut. Ce qui augmente le crime des Tyriens, c'est, dit le prophète, qu'ils ne se sont point souvenus de l'alliance des frères : *Et non sunt recordati fœderis fratrum.* Les commentateurs (1) veulent que cette alliance soit celle qui avait existé entre les Hébreux et les Tyriens, depuis Hiram et Salomon (2). Mais du temps d'Amos, cette alliance était rompue depuis de longues années ; et il n'aurait pas même été honorable ni licite aux Israélites de s'en prévaloir. Elle était trop opposée à leur loi, qui défendait toute alliance et toute amitié avec les peuples cananéens (3). D'ailleurs, dit dom Calmet, le texte ne favorise pas ce sentiment. S'il eût voulu signifier la fraternité qui existait entre les Hébreux et les Tyriens, le prophète aurait dit : Ils ne se sont point souvenus de l'alliance de leurs frères, ou avec leurs frères, avec leurs amis : mais, en disant simplement, *l'alliance des frères,* il ne peut désigner que les Juifs, qui étaient frères des Iduméens. Les Tyriens donc, en attaquant l'Idumée, et en traitant d'une manière si cruelle les Iduméens, peuple soumis à Juda, et lié avec lui par les liens du sang, se sont rendus indignes de toute miséricorde. Ils devaient se souvenir qu'Ésaü était frère de Jacob ; que l'Idumée était dépendante de Juda ; que les deux peuples n'en faisaient en quelque manière qu'un seul : et, puisqu'ils voulaient bien vivre et conserver l'union avec Juda, ils ne devaient point les outrager dans la personne de leurs frères.

Le texte hébreu peut se traduire autrement, comme nous l'avons reproduit au verset 6 : *Parce que son peuple, infidèle à l'alliance de ses frères, les a tous livrés captifs à l'Idumée* (4). Les Tyriens avaient donc commis les mêmes crimes que les Philistins. Ce sentiment est préférable.

℣. 10. MITTAM IGNEM IN MURUM TYRI. Salmanasar fit la guerre aux Tyriens, sous le règne d'Élulée, comme le témoigne Ménandre (5). Il les tint assiégés pendant cinq ans, et les contraignit de creuser des puits dans leur ville, ne pouvant point puiser de l'eau douce ailleurs. Nabucodonosor, quelque temps après, leur fit une guerre bien plus longue et plus opiniâtre. Il tint la ville assiégée pendant treize ans, il la prit, et la ruina (6).

℣. 11. SUPER TRIBUS SCELERIBUS EDOM :... EO QUOD PERSECUTUS FUERIT IN GLADIO FRATREM SUUM. Les Iduméens conservèrent toujours la haine héréditaire qu'Ésaü, leur père, leur avait inspirée contre les descendants de Jacob, son frère. David subjugua l'Idumée (7), et elle demeura assujettie à Salomon. Sur la fin du règne de ce dernier, ou au commencement du règne de Roboam son fils, l'Iduméen Adad prit le titre de roi de cette province. Mais soit que sa révolte ait été réprimée par Roboam, soit qu'il ait fait la paix avec ce prince, et qu'il se soit contenté du titre de roi tributaire, comme le furent ses successeurs (8), nous voyons les Iduméens soumis aux rois de Juda, jusqu'au règne de Joram (9). Alors ils secouèrent le joug. Joram marcha contre eux : mais il fut contraint de se retirer, et de les laisser en liberté (10). Auparavant, déjà sous le règne de

(1) *Sanct. Grot. Drus. Tarnov. Munt. Venec. Tir. etc.*
(2) III. *Reg.* IX. 13.
(3) *Exod.* XXII. 32 ; XXXV. 15. - *Deut.* VII. 1.
(4) על הסגירם גיות שלמה לאדום ולא זכרו ברית אחים
(5) *Menander. apud Joseph. Antiq. lib.* IX. *cap.* 14.
(6) Voyez *Ezech.* XXVI. XXVII. XXVIII.
(7) II. *Reg.* VIII. 14. *et* I. *Par.* XVIII. 13.
(8) *Vide* IV. *Reg.* III. 9.
(9) IV. *Reg.* VIII. 20. *et* II. *Par.* XXI. 8. 10.
(10) IV. *Reg.* VIII. 21. *et* II. *Par.* XXI. 8. 9. 10.

12. Mittam ignem in Theman, et devorabit ædes Bosræ.

13. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus filiorum Ammon, et super quatuor non convertam eum, eo quod dissecuerit prægnantes Galaad ad dilatandum terminum suum.

12. Je mettrai le feu dans Théman, et il réduira en cendre les maisons de Bosra.

13. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes qu'ont commis trois et quatre fois les enfants d'Ammon, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre eux ; parce qu'ils ont fendu le ventre des femmes grosses de Galaad, pour étendre les limites de leur pays.

COMMENTAIRE

Josaphat, on trouve une guerre des Moabites, des Ammonites et des Iduméens ligués contre ce prince ; mais cette révolte fut réprimée par Josaphat (1). Le texte de la Vulgate dans les Paralipomènes, et l'hébreu portent *Aram*, la Syrie : mais toute la suite de l'histoire demande qu'on lise *Édom*. La confusion est facile en hébreu, car *Aram* s'écrit ארם et *Édom* אדם ; il n'y a entre les deux noms que la légère courbure qui distingue le ר *resch* du ד *daleth*. Depuis l'affranchissement des Iduméens, ces peuples ne manquèrent jamais de se joindre aux ennemis de Juda, et ils n'en trouvèrent que trop d'occasions depuis Josaphat, jusqu'au règne d'Ozias, sous lequel vivait Amos.

Et violaverit misericordiam ejus. Les Septante (2) : *Il a violé les femmes*, ou *la mère sur la terre*.

Et tenuerit ultra furorem. Les Septante (3) : *Il a pris son horreur en témoignage*. Il a suivi le ressentiment de son cœur irrité contre Jacob, sans qu'un si long temps ait pu modérer sa colère.

℣. 12. Mittam ignem in Theman, et devorabit ædes Bosræ. Théman et Bosra étaient les deux principales villes de l'Idumée. Théman était à quinze milles de Pétra (4). Bosra ou mieux Botsrah est une ville fameuse, située dans l'ancien pays d'Édom, dans les montagnes de Galaad. Elle est plus ordinairement appelée Bozor (5). Isaïe en fait aussi mention (6) : *Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra*, ou *de Bozor* ? Les Septante (7) : *J'enverrai le feu dans Théman, et il dévorera ses fondements*. Saint Jérôme, sur cet endroit, croit que Botsrâh n'est pas ici un nom propre mais un simple substantif, et qu'il ne signifie pas la ville de Botsrâh, mais une forteresse, une place fortifiée. La guerre dont Amos menace l'Idumée, est peut-être celle que fit Ozias, sous le règne duquel ce prophète vivait. Ozias reprit sur les Iduméens la ville d'Élath et l'assujettit de nouveau à Juda (8). Les Assyriens et les Chaldéens leur portèrent également des coups aussi redoutables qu'imprévus. Téglathphalasar se vante dans ses inscriptions de les avoir pour tributaires (9). Nabucodonosor les assujettit, après avoir réduit les Juifs et ruiné Jérusalem (10) ; enfin Judas Maccabée (11), et après lui Jean Hyrcan, firent de grandes conquêtes sur l'Idumée ; et ce dernier obligea même les Iduméens à recevoir la circoncision (12).

℣. 13. Super tribus sceleribus filiorum Ammon ;..... eo quod dissecuerit prægnantes Galaad. Le pays des Ammonites était contigu à celui de Galaad. Ils prétendaient même que ce pays leur appartenait, et que ce n'était que par usurpation que les Hébreux s'en étaient rendus les maîtres. Cette querelle était ancienne et nous la voyons déjà fort échauffée du temps de Jephté (13). Nous remarquons encore sous Saül (14) une guerre violente entre les Ammonites et les habitants de Jabès de Galaad. Sous le règne de David, le pays d'Ammon fut assujetti à Juda (15). Depuis la révolte des dix tribus et leur séparation de Juda, Ammon se mit en liberté, autant qu'on en peut juger par les livres des Rois, où l'on ne les voit plus soumis à ces princes. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils profitèrent des troubles arrivés dans le pays de Galaad, lorsque les rois de Syrie s'en emparèrent ; et que ce fut pendant les troubles du royaume d'Israël au-delà du Jourdain, qu'ils se jetèrent sur les terres de Galaad et y commirent les cruautés qu'on leur reproche ici. Jérémie (16) se plaint de ce que les Ammonites s'étaient mis en possession du pays de Gad, le même que de Galaad. Il est probable toutefois que l'accusation de Jérémie regarde plutôt le temps qui suivit le transport des dix tribus, ou celui des tribus de la

(1) II. *Par.* XX. 2. 10. *et* 23. Voyez le commentaire sur cet endroit.
(2) Les Septante : Ἐλυμήνατο μήτραν, *alii* μητέρα ἐπὶ γῆς. *Heb.* שחת רחמיו
(3) Καὶ ἥρπασεν εἰς μαρτύριον ὀργὴν αὐτοῦ.
(4) *Euseb. et Hieron. in locis.*
(5) *Hieronym. ibid.* — (6) *Isai.* LXIII. 1.
(7) Ἐξαποστελῶ πῦρ ἐπὶ Θαιμαν, καὶ καταφάγεται τὰ θεμέλια αὐτῆς. *Aqu. et Sym.* Τὰς βάρεις. *Theodot.* Habitacula. *Hieron. hic.*
(8) IV. *Reg.* XIV. 22. *et* II. *Par.* XXVI. 2.
(9) *Cuneiform inscriptions of Western Asia.* II. pl. 67.
(10) *Joseph. Antiq. lib.* X. *c.* 11.
(11) I. *Macc.* V. 3. 4. *et* II. *Macc.* X. 16.
(12) *Joseph. Antiq.* XIII. *c.* 17.
(13) *Judic.* XI. 12.
(14) I. *Reg.* XI. 1. *et seq.*
(15) II. *Reg.* X. XI. XII. - I. *Par.* XX. 1. 2. 3.
(16) *Jerem.* XLIX. 1.

14. Et succendam ignem in muro Rabba, et devorabit ædes ejus in ululatu in die belli, et in turbine in die commotionis.

15. Et ibit Melchom in captivitatem, ipse, et principes ejus simul, dicit Dominus.

14. Je mettrai le feu aux murs de Rabba, qui, étant allumé par un tourbillon de vent, en consumera toutes les maisons dans l'horreur du combat, parmi les cris des ennemis et l'épouvante de ses habitants.

15. Et Melchom sera emmené captif, lui et leurs princes ; c'est le Seigneur qui l'a dit.

COMMENTAIRE

rive gauche du Jourdain, arrivée sous Téglathphalasar (1), que ce qui arriva dans ce pays avant les règnes d'Ozias, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël ; car nous ne devons pas reculer au-delà de cette époque, ce que dit Amos de choses passées et accomplies avant son temps.

℣. 14. Succendam ignem in muro Rabba. Rabba ou Rabbath était la capitale des Ammonites. On la nomma depuis Philadelphie ou simplement Ammon. La guerre dont les menace ici le prophète, est apparemment celle que leur fit Ozias, roi de Juda (2). Ce prince les assujettit et les obligea de lui payer un tribut. Joatham, son fils, les attaqua aussi (3), et les réduisit à lui payer cent talents d'argent, dix mille mesures de froment et autant d'orge. Nous ne parlons pas des guerres que leur firent Salmanasar (4) et Nabuchodonosor (5). Elles sont marquées en détail dans les prophéties d'Isaïe, de Jérémie et d'Ézéchiel contre Ammon (6), et nous nous sommes déjà appesanti sur ce sujet.

Et in turbine in die commotionis. L'hébreu (7) : *Dans le tourbillon au jour de la tempête.* Les Septante (8) : *Et il sera agité dans les jours de sa perte entière.*

℣. 15. Ibit Melchom in captivitatem. Melchom est mis pour Moloch, dieu des Ammonites. Jérémie prédit la même peine à Moloch, dieu des Ammonites (9), à Chamos, dieu des Moabites (10), et aux dieux des Égyptiens (11). Nous avons vu dans Osée (12), que les veaux d'or des Israélites devaient avoir un sort pareil : grand sujet de confusion et d'humiliation pour ces peuples aveugles, qui mettaient leur confiance dans ces faibles et ridicules divinités. Le texte hébreu ponctué par les massorètes, lit (13) : *Leur roi ira en captivité.* Les Septante ont lu de même. C'est ce qui partage les interprètes, les uns l'entendant du roi, les autres du dieu des Ammonites. Au fond, la difficulté n'est pas grande ; ces peuples regardaient leurs dieux, comme leurs rois. Voyez *Judic.* xi, 14.

Ipse et principes ejus simul. Les Septante (14) : *Leurs prêtres et leurs princes tout ensemble.* Les autres traducteurs grecs lisent : *Ses prêtres.*

---

(1) iv. *Reg.* xv. 29.
(2) ii. *Par.* xxvi. 7. 8.
(3) ii. *Par.* xxvii. 5.
(4) *Isai.* xv.
(5) *Joseph. lib.* x. *c.* 11.
(6) Voyez *Jerem.* xlix. - *Ezech.* xxv.
(7) בסער ביום סופה
(8) Καὶ σεισθήσεται ἐν ἡμέραις τῆς συτελέσεως αὐτῆς.
(9) *Jerem.* xlix. 3.
(10) *Idem.* xlviii. 7.
(11) *Idem.* xliii. 12.
(12) *Osee.* x.
(13) הלך מלכם בגולה Les Septante : Πορεύσεται ὁ βασιλεὺς αὐτῶν ἐν αἰχμαλωσίᾳ. Théodoret lit : *Melchom.* au lieu de *leur roi.*
(14) Οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ ἄρχοντες αὐτῶν ἐπ' τὸ αὐτό.

CHAPITRE II

Vengeances du Seigneur contre Moab, contre Juda et contre Israël. Ingratitude et infidélité des enfants d'Israël. Vengeances du Seigneur sur eux.

1. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Moab, et super quatuor non convertam eum, eo quod incenderit ossa regis Idumææ usque ad cinerem.

2. Et mittam ignem in Moab, et devorabit ædes Carioth ; et morietur in sonitu Moab, in clangore tubæ.

1. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Moab a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a brûlé les os du roi d'Idumée, jusqu'à les réduire en cendre.

2. J'allumerai dans Moab un feu qui consumera les maisons de Carioth ; et les Moabites périront parmi le bruit des armes et le son des trompettes.

COMMENTAIRE

℣. 1. SUPER TRIBUS SCELERIBUS MOAB... EO QUOD INCENDERIT OSSA REGIS IDUMÆÆ, USQUE AD CINEREM. *En chaux*, suivant l'hébreu (1). Quelques commentateurs (2) croient que le prophète reproche ici au roi de Moab un acte de cruauté qu'on lui vit faire, lorsqu'étant assiégé dans sa capitale, par les rois de Juda, d'Israël et d'Idumée, il amena sur les murs de la ville le fils du roi d'Idumée, qu'il avait pris dans une sortie, ou dans une embuscade, et qu'il l'immola et le consuma par le feu en l'honneur de son dieu Moloch (3). L'histoire des Rois nous dit qu'il amena ce jeune prince sur les murailles de la ville, et qu'il le fit mourir ; à cette vue, les trois rois levèrent le siège et se retirèrent.

D'autres (4) soutiennent que le roi d'Idumée, le même qui s'était joint aux rois de Juda et d'Israël dans la guerre dont on vient de parler, étant tombé entre les mains du roi de Moab, fut mis à mort, et son corps réduit en cendre. Le chaldéen ajoute même que le roi de Moab se servit des cendres du roi d'Idumée, comme d'un mortier pour enduire sa chambre ; mais il faut convenir que tout cela est très incertain, et il est assez vraisemblable que l'Écriture fait ici allusion à quelque guerre particulière des Moabites contre l'Idumée, dans laquelle on aurait déterré jusqu'aux os des rois de ce pays, et on les aurait réduits en poudre ; de même que les Chaldéens exhumèrent les corps des rois de Juda (5), et que Josias tira de leurs tombeaux les os des prêtres d'Israël, et les brûla sur les autels mêmes où ils avaient autrefois offert un sacrilège encens (6). Ces sortes de vengeances n'étaient point extraordinaires, et, à défaut d'autre sentiment, l'avidité du soldat, ou la vengeance du vainqueur n'a que trop souvent été chercher jusque dans le tombeau, l'or ou les cendres de l'ennemi vaincu. On sait ce que fit Cambyse dans l'Égypte à l'égard d'Amasis (7). Ceci se passa probablement avant que les Iduméens eussent secoué le joug des rois de Juda, car pourquoi Dieu traiterait-il les Iduméens sur le même pied que son peuple, en prenant en mains sa cause, s'ils ne dépendaient plus de Juda ?

℣. 2. MITTAM IGNEM IN MOAB... MORIETUR IN SONITU. Les Moabites ne mourront point en paix, comme les saints et les amis de Dieu (8) ; ils mourront dans l'agitation, et au milieu des troubles de la guerre. Depuis le règne d'Ozias, roi de Juda, nous ne lisons dans la Bible aucune guerre contre les Moabites, jusqu'au temps de Salmanasar (9), et ensuite de Nabucodonosor ; à moins que l'on ne comprenne les Moabites dans celles qu'Ozias (10), et, après lui, Joatham, rois de Juda (11), firent contre les Ammonites et contre les peuples voisins. Isaïe (12) parle de la guerre que Moab eut à soutenir contre Salmanasar ; et Jérémie (13), Ézéchiel (14) et Sophonie (15) signalent les désastres de Moab sous Nabucodonosor. Mais les inscriptions viennent combler la lacune laissée par l'histoire ; et nous voyons Moab figu-

(1) לשיד Les Septante : Εἰς κονίαν.
(2) *Theodoret. Rab. Dav. Quinquarb. Vat.*
(3) IV. *Reg.* III. 27.
(4) *Heb. apud Hieron. et ita interpp. plerique.*
(5) *Jerem.* VIII. - *Baruch.* II. 24.
(6) IV. *Reg.* XXXIV. 4. 5.
(7) *Herodot. lib.* III. *c.* 16.
(8) *Genes.* XV. 15. *et* II. *Par.* XXXIV. 28.
(9) Voyez notre commentaire sur *Isai.* XV. 1.
(10) II. *Par.* XXVI. 6.
(11) II. *Par.* XXVII. 5.
(12) *Isai* XV. XVI.
(13) *Jerem.* IX. XXV. XLVIII.
(14) *Ezech.* XXV. 8. *et seq.* — (15) *Sophon.* II. 8. 9.

3. Et disperdam judicem de medio ejus, et omnes principes ejus interficiam cum eo, dicit Dominus.

4. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Juda, et super quatuor non convertam eum, eo quod abiecerit legem Domini et mandata ejus non custodierit ; decepe-runt enim eos idola sua, post quæ abierant patres eorum.

5. Et mittam ignem in Juda, et devorabit ædes Jerusalem.

3. Je perdrai celui qui tient le premier rang dans ce royaume : et je ferai mourir avec lui tous ses princes, dit le Seigneur.

4. Voici ce que dit le Seigneur : Après, les crimes que Juda a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a rejeté la loi du Seigneur, et qu'il n'a point gardé ses commandements, car leurs idoles les ont séduits, ces idoles après lesquelles leurs pères avaient couru.

5. Je mettrai le feu dans Juda, et il réduira en cendre les maisons de Jérusalem.

COMMENTAIRE

rer dans la liste des vassaux de Téglathphalasar, vers 732 avant Jésus-Christ. C'est le commencement de la servitude vis-à-vis de l'Assyrie. Plusieurs expéditions sous divers souverains appauvrirent le pays sans lui permettre de se relever, et, au milieu du VII^e^ siècle, il fut dans un état de délabrement absolu et de ruine dont il ne put triompher. Nabucodonosor acheva de le détruire.

DEVORABIT ÆDES CARIOTH. Carioth était une des principales villes des Moabites (1). Les Septante ont pris l'hébreu dans un sens général, comme substantif commun (2) : *Le feu dévorera les fondements des villes,* ou de leurs villes.

℣. 3. DISPERDAM JUDICEM DE MEDIO EJUS. Je détruirai tellement cette nation, qu'il n'y aura parmi elle ni roi, ni gouverneur, ni chef ; car le nom de juge se prend ici pour tout homme qui a l'autorité dans un pays. Moab ne sera plus un peuple qui soit gouverné par ses propres chefs. Comparez cette prédiction au chapitre XLVIII de Jérémie.

℣. 4. SUPER TRIBUS SCELERIBUS JUDA... DECEPERUNT INIMICOS IDOLA SUA. Les livres saints ne parlent que des crimes ou des infidélités de Juda. Depuis David jusqu'à Ozias, sous lequel vivait Amos, à peine trouve-t-on un bon prince. Après que Salomon eût commencé à ériger des autels et des temples aux idoles (3), et que les Israélites du royaume de Samarie, sous le règne et par l'autorité de Jéroboam, leur roi, eurent quitté le culte du Seigneur, pour adorer les veaux d'or, les exemples domestiques et étrangers firent une telle impression sur les Juifs, qu'on ne put jamais les purger entièrement du crime d'idolâtrie. Ils crurent trouver protection dans ces fausses divinités : mais, contrairement à leur attente, c'est cette espérance même qui leur attira toutes sortes de malheurs.

Tout ce qui est dit de Juda et de Jérusalem selon la pensée de saint Jérôme (4), est dit de l'Église. Quand nous nous séparons de Dieu en méprisant ce qu'il nous commande, nous ne rejetons pas seulement une loi de figures et de cérémonies, comme était la loi des Juifs, mais la loi de grâce et la vertu du Sauveur, qui porte dans l'âme l'esprit et la vie.

Et ne disons point que nous ne sommes pas idolâtres comme les Juifs l'étaient alors ; puisque les passions qui nous possèdent sont autant d'idoles que nous adorons. Car, en vérité, ajoute le même père, l'avare adore l'argent ; l'ambitieux, l'honneur ; et le voluptueux, les plaisirs. Chacun a son idole, à laquelle il donne toutes ses pensées et toutes ses affections. Ainsi le chrétien qui ne devrait être l'hostie que de Jésus-Christ, auquel seul il appartient, puisqu'il a été racheté par lui à un prix si élevé, se sacrifie lui-même au démon, qui, ayant un empire souverain sur les passions et sur les vices, est le maître de tous ceux qui en sont esclaves.

℣. 5. MITTAM IGNEM IN JUDA. La guerre commença sous le règne de Joatham, fils d'Ozias. Le Seigneur envoya contre lui Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie (5). Achaz, successeur de Joatham, attira de nouveaux malheurs sur son royaume. Dieu le livra au roi de Syrie, aux Iduméens, aux Philistins, à Phacée, roi d'Israël (6). Se voyant accablé de toutes parts de tant d'ennemis, il eut recours à Téglathphalasar, dont il acheta la protection par de très fortes sommes, qui épuisèrent ses sujets et son royaume. Cet expédient ne servit qu'à hâter la perte entière de Juda. Il devint par là serviteur et tributaire des rois d'Assyrie (7) ; et, depuis ce temps, ces rois ne cessèrent d'accabler le royaume de Juda, jusqu'à ce qu'enfin ils le détruisirent entièrement.

---

(1) *Jerem.* XLVIII. 24.
(2) Καταφάγεται τὰ θεμέλια τῶν πόλεων.
(3) III. *Reg.* XI. 5.
(4) *Hieron. in hunc loc.*
(5) IV. *Reg.* XV. 37.
(6) II. *Par.* XXV. XXVIII.
(7) IV. *Reg.* XVI. 7 ; XVIII. 7.

6. Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Israel, et super quatuor non convertam eum, pro eo quod vendiderit pro argento justum, et pauperem pro calceamentis.

7. Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum, et viam humilium declinant ; et filius ac pater ejus ierunt ad puellam, ut violarent nomen sanctum meum.

8. Et super vestimentis pignoratis accubuerunt juxta omne altare, et vinum damnatorum bibebant in domo Dei sui.

6. Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes qu'Israël a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre lui ; parce qu'il a vendu le juste pour de l'argent, et le pauvre pour les choses les plus viles.

7. Ils brisent contre terre la tête des pauvres ; ils traversent toutes les entreprises des faibles ; le fils et le père sont allés vers une même fille, pour violer mon saint nom.

8. Ils ont fait festin près de toutes sortes d'autels, assis sur les vêtements des pauvres donnés en gage : ils ont aussi bu dans la maison de leur Dieu le vin de ceux qu'ils avaient condamnés injustement.

COMMENTAIRE

℣. 6. Super tribus sceleribus Israel ;... pro eo quod, vendiderit pro argento justum. Les dérèglements des Israélites des dix tribus sont trop connus par les livres des Rois et par les écrits des prophètes, pour s'y arrêter ici. Amos leur reproche *d'avoir vendu le juste et le pauvre pour des souliers.* Quelques auteurs, par le juste vendu à prix d'argent, entendent Joseph vendu par ses frères (1), ou Jésus-Christ vendu par Judas (2) ; mais il vaut mieux l'expliquer en général des juges, qui ont reçu de l'argent pour condamner le juste, et qui, pour un gain sordide, pour une paire de sandales, ont sacrifié l'intérêt et le droit du pauvre. C'est une façon de parler proverbiale, à peu près semblable à celle-ci d'Ézéchiel (3) : *Ils ont violé la justice, et ont condamné à la mort l'innocent pour une poignée d'orge, et un morceau de pain.* Voyez aussi *Amos* VIII, 6, et *Joël*, III, 3. Les Septante (4) : *Parce qu'ils ont vendu le pauvre pour de l'argent, et l'indigent pour des souliers.*

℣. 7. Qui conterunt super pulverem terræ capita pauperum. Ils tiennent le pauvre abattu dans la poussière ; ils lui tiennent la bouche sur la poussière : *Ponet in pulvere os suum* (5). L'hébreu (6) à la lettre : *Ils aspirent à mettre la poussière de la terre sur la tête des pauvres.* Les Septante (7) joignent ceci à ce qui précède : *Ils vendaient pour des souliers le pauvre, qui marche sur la poussière de la terre* (pendant que le pauvre marche nu-pieds) *et ils frappaient du poing la tête du mendiant.* Le chaldéen : *Ils méprisent la tête des pauvres, comme la poussière de la terre.* Quelle que soit l'expression, le sens reste le même.

Viam humilium declinant. Ils écartent avec insolence les pauvres qu'ils rencontrent dans leur chemin, en marchant en public (8). Ou : Ils les engagent dans le péché par leurs vexations, ou par leurs violences. Enfin : Ils violent la justice dans la cause du pauvre (9).

Filius ac pater ejus ierunt ad puellam. *Le fils et le père se sont approchés d'une même fille ;* contre les défenses expresses de la loi, *Levit.* VIII. Ces incestes, odieux même parmi les gentils, rendaient la religion des Hébreux méprisable. Ils exposaient le nom du Seigneur aux blasphèmes des infidèles : *Ut violarent nomen sanctum meum.*

℣. 8. Super vestimentis pignoratis accubuerunt. Amos reprend ici deux abus. Le premier, que les Israélites gardaient les gages qu'ils avaient reçus des pauvres, contre le texte formel de la loi, qui ordonne qu'on leur rende leurs habits donnés en gage, avant le coucher du soleil (10) : *Si pignus a proximo tuo acceperis vestimentum, ante solis occasum reddes ei.* Le second abus, c'est qu'ils faisaient des festins dans les maisons de leurs dieux, dans les temples de leurs idoles ou de leurs veaux d'or ; car alors ils ne venaient plus au temple de Jérusalem. Et, comme pour insulter à la sainteté des lois de Dieu, et pour porter les marques de leur injustice jusqu'aux pieds de leurs autels, ils s'asseyaient dans leurs temples sur les habits qu'ils avaient reçus en gage des pauvres.

Les Septante l'ont entendu autrement (11) : *Et ils faisaient de leurs habits des voiles, qu'ils pendaient avec des cordes tout autour de l'autel.* Ils faisaient des espèces de tentes autour des autels de leurs temples profanes, afin de s'y mettre à

---

(1) *Rupert.*
(2) *Vide Sanct. hic. n.* 19.
(3) *Ezech.* XIII. 19.
(4) Λ'νθ' ὧν ἀπέδοντο ἀργυρίου πτωχὸν, καὶ πένητα ἀνθ' ὑποδημάτων.
(5) *Jerem. Thren.* III. 29.
(6) השאפים על עפר ארץ בראש דלים
(7) ℣. 6. Καὶ πένητα ἀνθ' ὑποδημάτων (8) Καταπατοῦντα ἐπὶ τὸ γοῦν τῆς γῆς, καὶ ἐκονδύλιζον εἰς κεφαλὴν πτωχόν.
(8) *Heb.* ודרך ענוים יטו
(9) *Ita Chald. Vat. Merc. Drus. Sanct. Mont. Figuier. Cast. Rib.*
(10) *Exod.* XXII. 26. *Vide et Deut.* XXIV. 13.
(11) Καὶ τὰ ἱμάτια αὐτων, δεσμεύοντες σχοίνοις, παραπετάσματα ἐποιοῦν ἐχόμενα τοῦ θυσιαστηρίου.

9. Ego autem exterminavi Amorrhæum a facie eorum, cujus altitudo cedrorum altitudo ejus, et fortis ipse quasi quercus; et contrivi fructum ejus desuper, et radices ejus subter.

10. Ego sum qui ascendere vos feci de terra Ægypti, et duxi vos in deserto quadraginta annis, ut possideretis terram Amorrhæi.

11. Et suscitavi de filiis vestris in prophetas, et de juvenibus vestris nazaræos. Numquid non ita est, filii Israel? dicit Dominus.

9. Cependant c'est moi qui ai exterminé devant eux les Amorrhéens, ce peuple dont la hauteur égalait celle des cèdres, et qui était fort comme des chênes; j'ai écrasé ses fruits en-dessus et ses racines en-dessous.

10. C'est moi qui vous ai fait sortir de l'Égypte, et qui vous ai conduits dans le désert pendant quarante ans, pour vous faire posséder la terre des Amorrhéens.

11. Je me suis fait de vos enfants, des prophètes; et de vos jeunes hommes, des naziréens. Enfants d'Israël, ce que je dis n'est-il pas vrai? dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

couvert, pour exercer leur dissolution et leur débauche (1). On voit par les livres des Rois (2), qu'on avait fait de ces tentes d'impudicité jusque dans le temple du Seigneur : *Destruxit editulas effeminatorum, quæ erant in domo Domini.* Hérodote (3) nous dépeint les voiles qui environnaient celles qui se prostituaient en l'honneur d'une déesse impure.

VINUM DAMNATORUM BIBEBANT IN DOMO DEI SUI. C'est un troisième abus que le prophète reproche aux Israélites. Ils faisaient bonne chère aux dépens de ceux qu'ils avaient injustement condamnés (4). Les Septante (5) : *Ils buvaient un vin gagné par des calomnies.* Le chaldéen : *Un vin de rapine.* Cette explication paraît assez littérale.

Mais, parmi les commentateurs, il y en a qui croient que ce *vin des condamnés* marque ici quelque liqueur, ou quelque vin propre à fortifier et enivrer ceux qu'on conduisait au supplice. On prétend que le Sage a voulu désigner cette boisson, lorsqu'il a dit (6) : *Donnez une liqueur enivrante à ceux qui sont dans la tristesse, et du vin à ceux qui sont dans l'amertume.* Isaïe (7) en parle aussi, selon quelques-uns, sous le nom de calice d'assoupissement : *Calicem soporis bibisti, et potasti usque ad fæces.* C'est peut-être de ce vin qu'on fit boire à notre Sauveur sur la croix (8) : *Dabant et bibere myrrhatum vinum.* Les anciens nous parlent d'une sorte de vin, inventé, dit-on, à Diospolis en Égypte, pour dissiper la douleur (9). Homère (10) nous dit qu'Hélène en avait appris la composition en Égypte : il en raconte de merveilleux effets. Plutarque assure (11) que, parmi les Juifs, un des châtiments les plus pénibles, était de défendre le vin au coupable. Nous préférons la première explication. C'est, à notre avis, le seul sens admissible.

℣. 9. AMORRHÆUM, CUJUS ALTITUDO CEDRORUM ALTITUDO EJUS. Il y avait, parmi les peuples de Canaan, beaucoup de ces géants de la race d'Énac et de Raphaïm, dont la hauteur était telle, que les Hébreux en comparaison, n'étaient que comme des sauterelles (12) : *Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enach, de genere giganteo, quibus comparati, quasi locustæ videbamur.* C'est une exagération; mais elle atteste la haute stature de ces populations primitives.

℣. 11. SUSCITAVI DE FILIIS VESTRIS IN PROPHETAS, ET DE JUVENIBUS VESTRIS NAZARÆOS. Par un choix particulier que j'ai fait de votre nation, j'y ai répandu mon Esprit, et je m'y suis réservé des hommes consacrés à mon service. Quoique les Israélites des dix tribus, dont il est question au verset 6 et suivants, fussent engagés dans le schisme, et que l'on ne pût pas légitimement, parmi eux, consacrer des naziréens, puisqu'il fallait certaines cérémonies qui ne se pratiquaient qu'au temple de Jérusalem (13); néanmoins, il y avait encore quelques Israélites, qui, par le mouvement d'une dévotion particulière, se dérobaient à leurs frères, et allaient à Jérusalem, pour se faire naziréens; ou peut-être faisaient-il à Béthel les mêmes cérémonies qui se pratiquaient à Jérusalem. Malgré le schisme, on ne laissait pas d'observer encore la loi mosaïque en plusieurs points dans le royaume de Samarie, comme on le verra au chapitre IV, versets 4, 5. Les naziréens furent toujours en honneur parmi les Hébreux (14). Une des principales austérités de ces hommes consacrés au Seigneur, était l'abstinence du vin. Les Israélites débauchés, qui faisaient des festins dans leurs temples, couchés sur les habits des pauvres, détournaient leurs frères de cette dévotion, et s'efforçaient de leur faire violer leur Naziréat, en leur présentant du vin : *Propinabatis Nazaræis*

(1) *Vide Hieronym. hic.*
(2) IV. *Reg.* XXIII. 7. *Vide etiam* III. *Reg.* XV.
(3) *Herodot. lib.* I. *c.*
(4) *Grot. Mercer. Vat. Pisc. Sanct.*
(5) Οἶνον ἐκ συκοφαντιῶν. *Heb.* יין עשושים
(6) *Prov.* XXXI. 6. Date siceram mœrentibus, et vinum his qui amaro sunt animo.
(7) *Isai.* LI. 17. 22.
(8) *Marc.* XV. 23.
(9) *Diodor. lib.* I. *p.* 62. Καὶ παρὰ μόναις ταῖς Διοσπολίτισιν ἐκ παλαιῶν χρόνων ὀργῆς, καὶ λύπης φάρμακον ἐυρῆσθαι φασὶ.
(10) *Homer. Odyss.* Δ.
Νηπενθές τ' ἀχολόντε κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων.
(11) *Plut. Symposiac. lib.* IV. *qu.* 5. *ad finem.*
(12) *Num.* XIII. 34.
(13) *Vide Num.* VI. 2. 3. *et seq.*
(14) *Jerem. Thren.* IV. 7. - I. *Macc.* III. 49.

12. Et propinabitis nazaræis vinum, et prophetis mandabitis, dicentes : Ne prophetetis.

13. Ecce ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum fœno.

14. Et peribit fuga a veloce, et fortis non obtinebit virtutem suam, et robustus non salvabit animam suam ;

15. Et tenens arcum non stabit, et velox pedibus suis non salvabitur, et ascensor equi non salvabit animam suam ;

16. Et robustus corde inter fortes nudus fugiet in illa die, dicit Dominus.

12. Et vous avez présenté du vin aux naziréens, et vous avez dit hardiment aux prophètes : Ne prophétisez point.

13. Voilà que ma colère va éclater avec grand bruit sous vous, comme un chariot qui gémit sous la pesanteur d'une grande charge de foin.

14. En vain celui qui court le mieux prendra la fuite; le plus vaillant ne sera plus maître de son cœur, et le plus fort ne pourra sauver sa vie.

15. Celui qui combattait avec l'arc ne résistera pas; le plus rapide à la course n'échappera point; le cavalier ne se sauvera point avec son cheval.

16. Et le plus hardi d'entre les braves s'enfuira tout nu en ce jour-là, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

vinum. Ils tâchaient, autant qu'ils le pouvaient, d'éteindre l'esprit de prophétie, en ôtant aux prophètes la liberté de parler : *Et prophetis mandabatis, dicentes : Ne prophetetis.*

℣. 12. NE PROPHETETIS. Les prophètes ne parlent pas en leur nom, mais au nom de Celui qui les a envoyés. En vain les mauvais instincts se liguent ensemble pour les réduire au silence ; ils parlent, ces hommes courageux, et ni les rois d'Israël ni les faux pontifes qui accablèrent plus tard les apôtres n'ont pu fermer la bouche aux élus de Dieu. Aux pharisiens de toutes les époques, sous quelque habit qu'ils se cachent, ils répondent intrépidement : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* (1).

℣. 13. STRIDEBO SUBTER VOS, SICUT STRIDET PLAUSTRUM. Quelques exemplaires latins lisent *super* : mais la vraie leçon est *subter*. L'hébreu, à la lettre (2) : *Je suis accablé sous votre poids, comme un chariot chargé de gerbes.* Je gémis sous le poids ; je vous supporte avec impatience ; vous êtes devenus pour moi une charge insupportable ; je suis résolu de me décharger, et de vous abandonner (3). Le chaldéen : *Je vais amener sur vous des maux qui vous accableront, comme un chariot chargé de gerbes.* Les Septante (4) : Je vais renverser (ou je suis comme renversé) *sous vous, comme un chariot chargé de paille est renversé.*

℣. 14. PERIBIT FUGA A VELOCE. Effrayés, les plus rapides coureurs ne pourront prendre la fuite. Les rabbins (5) croient que le prophète, sous ce nom de *coureur*, entend Jéroboam fils de Nabat, premier roi des dix tribus, qui s'était d'abord enfui en Égypte (6) ; et, sous le nom du fort, ou de vaillant : *Fortis non obtinebit virtutem*, ils entendent Basa, troisième roi d'Israël, qui fut très vaillant (7). Le robuste : *Robustus non salvabit animam suam*, désigne Amri, qui bâtit la ville de Samarie (8). Celui qui tient l'arc, ou l'archer, est Jéroboam fils de Namsi, qui tua d'un coup de flèche Joram roi d'Israël (9). Celui qui court avec vitesse : *Velox pedibus non salvabitur*, est Manahem, qui se hâta inutilement de porter des présents au roi d'Assyrie (10). Le cavalier, qui ne peut éviter la mort : *Ascensor equi non salvabit animam suam*, marque, disent-ils, Phacée, qui, s'étant ligué avec le roi de Syrie, fit beaucoup de mal à Achaz, roi de Juda (11). Enfin le vaillant qui doit s'enfuir tout nu : *Et robustus corde inter fortes nudus fugiet*, est Osée, dernier roi d'Israël, qui fut dépouillé de son royaume par les Assyriens (12). Mais ces explications ont plus de subtilité que de solidité. Les maux dont le prophète menace ici Israël, regardent les malheurs dont cet état fut accablé tant de la part des Syriens que des Assyriens. Depuis la mort de Jéroboam, on n'y vit que troubles domestiques, et que guerres au dehors. Ni la valeur ni l'agilité ne parvinrent à sauver ceux qui furent mêlés aux événements.

---

(1) *Act. Apostol.* v. 29.
(2) הנה אנכי מעיק תחתיכם כאשר תעיק העגלה המלאה לה עמיר
(3) *Ita Drus. Mont. Tarn. Mercer. Castal.*
(4) Ἐ'γὼ κυλίω ὑποκάτω ὑμῶν, ὸν τρόπον κυλίεται ἡ ἅμαξα ἡ γέμουσα καλάμης.
(5) *Hebræi apud Hieron.*
(6) III. *Reg.* XI. 40.
(7) III. *Reg.* XV. 27. *et seq.*
(8) III. *Reg.* XVI. 16. *etc.*
(9) IV. *Reg.* IX. 24.
(10) IV. *Reg.* XV. 19.
(11) IV. *Reg.* XVI. 5. — (12) IV. *Reg.* XVII. 5. 6.

CHAPITRE III

Reproches et avertissements du Seigneur aux douze tribus d'Israël. Nations prises à témoin de leurs crimes. Annonce des vengeances du Seigneur sur Samarie et sur le royaume des dix tribus.

1. Audite verbum quod locutus est Dominus super vos, filii Israel, super omnem cognationem quam eduxi de terra Ægypti, dicens :

2. Tantummodo vos cognovi ex omnibus cognationibus terræ ; idcirco visitabo super vos omnes iniquitates vestras.

3. Numquid ambulabunt duo pariter, nisi convenerit eis?

1. Enfants d'Israël, écoutez ce que j'ai dit à votre sujet, sur vous tous, qui êtes ce peuple né d'un même sang, que j'ai fait sortir de l'Égypte.

2. Je n'ai connu que vous de toutes les nations de la terre ; c'est pourquoi je vous punirai de toutes vos iniquités.

3. Deux hommes peuvent-ils marcher ensemble, à moins qu'ils ne soient d'accord ?

COMMENTAIRE

℣. 1. VERBUM QUOD LOCUTUS EST SUPER VOS, FILII ISRAEL. C'est une continuation du discours d'Amos. Après avoir annoncé aux Israélites des dix tribus les maux qu'on a vus au chapitre précédent, il parle ici d'abord à toute la race de Jacob, aux Hébreux des deux royaumes de Juda et d'Israël sans distinction(1). Ensuite il s'adresse aux dix tribus séparément.

℣. 2. TANTUMMODO VOS COGNOVI EX OMNIBUS COGNATIONIBUS TERRÆ. Je vous ai choisis parmi tous les peuples pour mon héritage, et pour mon royaume. J'ai abandonné toutes les nations dans la corruption de leurs voies (2) et dans les ténèbres de l'ignorance ; vous êtes les seuls que j'ai tirés de cette obscurité, et à qui j'ai communiqué la connaissance de mes lois. Vous êtes les seuls avec qui j'ai fait alliance, et à qui j'ai donné l'auguste qualité de peuple du Seigneur (3).

IDCIRCO VISITABO SUPER VOS. Puisque vous avez méprisé mes dons et mes faveurs, et que vous avez profané mon nom, et foulé aux pieds mes saintes lois, je vous visiterai dans ma colère, et je proportionnerai mes châtiments à vos ingratitudes. Ou bien : Puisque vous êtes le peuple choisi, et la race sainte, je vous traiterai comme j'ai coutume de traiter mes enfants (4) ; je ne laisserai point vos désordres impunis ; mais je vous rappellerai dans la bonne voie par mes châtiments : je me fâcherai contre vous, et je ne vous pardonnerai point en ce monde, afin de vous faire miséricorde pour l'éternité.

℣. 3. NUMQUID AMBULABUNT DUO PARITER, NISI CONVENERIT EIS? Ce verset et les quatre suivants sont obscurs. Le prophète veut prouver que ce n'est que par l'inspiration de Dieu qu'il a parlé, et qu'on verra bientôt l'accomplissement de tout ce qu'il a prédit. Comme deux hommes, dit-il, ne peuvent marcher et faire longtemps voyage ensemble, s'ils n'agissent de concert et ne sont parfaitement d'intelligence ; autrement, ils se brouilleront, et se quitteront bientôt ; ainsi, lorsqu'un prophète parle et agit au nom du Seigneur, sans être animé de son esprit et conduit par sa main, bientôt on découvrira son imposture, et on verra la fausseté de ses prophéties. Si je suis un faux prophète, vous le connaîtrez bientôt. Observez seulement ma conduite, éprouvez mon désintéressement, menacez-moi de l'exil ou de la mort ; vous connaîtrez aisément qui je suis, et de quel Esprit je suis animé. Il faut savoir qu'Amos ayant commencé à prophétiser à Béthel, contre le royaume d'Israël, Amasias, prêtre de Béthel, l'accusa auprès de Jéroboam II, roi d'Israël, de répandre des discours séditieux. Amos fut chassé, et obligé de se retirer dans les terres de Juda, où il continua son ministère. Pour justifier sa conduite, il fait voir par plusieurs exemples pris de la nature qu'il ne fait que suivre l'impression de

(1) *Hieron. Theod. Cyrill. Remig. Hug. Dionys Lyr. Rib.*

(2) *Act.* XIV. 15. Qui præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.

(3) *Exod.* XIX. 6. - *Deut.* VII. 6. - *Ezech.* XX. 5.

(4) *Heb.* XII. 6. Quem enim diligit Dominus, corripit ; castigat omnem filium quem recipit.

4. Numquid rugiet leo in saltu, nisi habuerit prædam? Numquid dabit catulus leonis vocem de cubili suo, nisi aliquid apprehenderit?

5. Numquid cadet avis in laqueum terræ absque aucupe? Numquid auferetur laqueus de terra antequam quid ceperit?

6. Si clanget tuba in civitate, et populus non expavescet? Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit?

7. Quia non facit Dominus Deus verbum, nisi revelaverit secretum suum ad servos suos prophetas.

8. Leo rugiet, quis non timebit? Dominus Deus locutus est, quis non prophetabit?

9. Auditum facite in ædibus Azoti, et in ædibus terræ Ægypti, et dicite : Congregamini super montes Samariæ, et videte insanias multas in medio ejus, et calumniam patientes in penetralibus ejus.

4. Le lion rugit-il dans une forêt, sans qu'il ait trouvé de quoi repaître sa faim? Le lionceau fait-il retentir sa voix dans sa tanière, sans qu'il ait saisi sa proie?

5. Un oiseau tombe-t-il sur la terre dans le filet, sans qu'il lui ait été tendu par un oiseleur? Ote-t-on un piège de dessus la terre, avant que quelque chose y ait été pris?

6. La trompette sonne-t-elle dans la ville, sans que le peuple soit dans l'épouvante? Et y arrive-t-il quelque mal qui ne vienne pas du Seigneur?

7. Car le Seigneur Dieu ne fait rien sans avoir révélé auparavant son secret aux prophètes, ses serviteurs.

8. Le lion rugit : qui ne craindra point? Le Seigneur Dieu a parlé : Qui ne prophétisera point?

9. Faites entendre ceci dans les maisons d'Azot, et dans les palais d'Égypte ; dites à ces peuples : Assemblez-vous sur les montagnes de Samarie, et voyez les folies sans nombre qui s'y font, et de quelle manière on opprime au milieu d'elle les innocents par des calomnies.

COMMENTAIRE

l'Esprit saint, qu'il n'est pas en son pouvoir de ne pas prophétiser, et qu'enfin l'évènement répondra de la vérité de ses paroles.

℣. 4. NUMQUID RUGIET LEO IN SALTU, NISI HABUERIT PRÆDAM? Invectiverais-je contre vos désordres, et crierais-je contre vous, si vos iniquités n'étaient montées à leur comble, et si la colère de Dieu n'était prête à tomber sur vous? La colère et la vengeance du Seigneur sont souvent désignées sous le nom de rugissement.

℣. 5. NUMQUID CADET AVIS IN LAQUEUM TERRÆ, ABSQUE AUCUPE? Les maux dont je vous menace arriveront-ils, sans que Dieu s'en mêle? Tend-on des filets, pour ne rien prendre ; ou prend-on dans les filets, sans en avoir tendu? Dieu menace-t-il en vain, et punit-il sans avoir menacé? Lorsque le prophète parle, est-ce sans raison? Et lorsque Dieu punit, ne justifie-t-il point par cela même la mission de son prophète?

℣. 6. SI CLANGET TUBA IN CIVITATE, ET POPULUS NON EXPAVESCET? Dès qu'on entend dans une ville le son de la trompette, tout le monde est dans l'alarme et dans le trouble. Si un prophète crie et menace, vous l'écoutez froidement, ou vous le chassez. Croyez-vous en être quittes pour cela? Ses paroles seront-elles comme une fausse alarme, ou comme un simple son de trompette.

SI ERIT MALUM IN CIVITATE, QUOD DOMINUS NON FECERIT? Lorsque vous verrez l'accomplissement de ce que je vous annonce, alors vous croirez que c'est le Seigneur qui a parlé par ma bouche. Vous n'ignorez pas que rien ne se fait sans le Seigneur ; qu'il est auteur des biens et des maux qui nous arrivent (1) ; qu'il nous comble de biens comme père et qu'il nous châtie comme juge. Si donc vous voyez venir sur vous les malheurs que je prédis, ne doutez point que le Seigneur n'en soit la première cause. Le prophète n'est que la trompette qui sonne et qui avertit.

℣. 7. NON FACIET DOMINUS VERBUM, NISI REVELAVERIT SECRETUM SUUM AD SERVOS SUOS PROPHETAS. Si cela est, et qu'il n'arrive rien que par la volonté du Seigneur, c'est sans raison que vous voulez empêcher les prophètes de parler. Dieu leur découvrira vos malheurs futurs ; ils vous les annonceront, et vous verrez leurs prédictions accomplies. Amos va toujours à la fin et à la conclusion, qui est exprimée au ℣. 8. *Le lion a rugi : Qui ne craindra point? Le Seigneur a parlé : Qui ne prophétisera point?* Est-il en mon pouvoir de n'être pas effrayé, quand j'ai entendu les menaces du Seigneur, les rugissements du lion? Puis-je ne pas parler, lorsque son Esprit me pousse et m'anime? En vain vous voulez, par vos menaces et vos mauvais traitements, m'obliger au silence (2) ; je ne puis résister à l'impression de l'Esprit qui m'inspire. C'est une marque de la miséricorde infinie de Dieu envers les hommes, dit saint Jérôme, qu'il leur prédit à l'avance les maux qu'il leur destine, s'ils transgressent ses lois. Il les engage ainsi à se corriger, sinon par amour, au moins par intérêt.

℣. 9. AUDITUM FACITE IN ÆDIBUS AZOTI ; CONGREGAMINI SUPER MONTES SAMARIÆ, ET VIDETE INSANIAS. Vous ne voulez pas souffrir les reproches des prophètes qui vous parlent en mon nom ; et moi, je vais découvrir vos extravagances aux yeux des Philistins et des Égyptiens, vos plus grands ennemis ; je vais mettre en évidence les actions

(1) *Isai.* XLV. Ego Dominus, et non est alter, formans lucem, et creans tenebras, faciens pacem, et creans malum.

(2) *Sup.* II. 12. Prophetis mandabitis, dicentes : Ne prophetetis. *Et* VII. 12. 13.

10. Et nescierunt facere rectum, dicit Dominus, thesaurizantes iniquitatem et rapinas in ædibus suis.

11. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Tribulabitur et circuietur terra ; et detrahetur ex te fortitudo tua, et diripientur ædes tuæ.

12. Hæc dicit Dominus : Quomodo si eruat pastor de ore leonis duo crura, aut extremum auriculæ, sic eruentur filii Israel, qui habitant in Samaria in plaga lectuli, et in Damasci grabato.

13. Audite, et contestamini in domo Jacob, dicit Dominus Deus exercituum ;

10. Ils n'ont pas su agir selon la justice, dit le Seigneur ; et ils ont amassé dans leurs maisons un trésor de rapines et d'iniquité.

11. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Votre terre sera foulée aux pieds et environnée par l'ennemi ; on vous ôtera toute votre force, et toutes vos maisons seront pillées.

12. Voici ce que dit le Seigneur : De tous les enfants d'Israël qui vivent à Samarie dans les délices et dans la mollesse de Damas, s'il en échappe quelques-uns, ce sera comme lorsqu'un berger arrache de la gueule du lion les deux cuisses ou le bout de l'oreille d'une brebis.

13. Écoutez ceci, et déclarez-le publiquement à la maison de Jacob, dit le Seigneur Dieu des armées :

COMMENTAIRE

honteuses que vous commettez. L'Écriture exprime souvent les actions les plus criminelles ou les plus honteuses, sous le nom de folie et d'extravagance(1). Et quelle plus grande extravagance que d'adorer les idoles, d'offrir de l'encens à des veaux ? L'hébreu (2) : *Publiez sur les palais dans Azot,... et voyez les agitations,* les violences qu'ils font ou qu'ils souffrent *au milieu de Samarie.* On peut l'entendre ou des maux qu'ils souffrent, ou du tumulte qui y règne, des oppressions, des violences qu'ils font souffrir aux autres. La suite demande ce sens. Philistins et Égyptiens, considérez si c'est là une ville où règne la paix, l'ordre, la justice ? Les Septante (3) : *Publiez dans le pays des Assyriens ;... assemblez-vous sur la montagne de Samarie, et voyez les merveilles qui sont au milieu d'elle.*

v. 11. TRIBULABITUR, ET CIRCUIETUR TERRA. *La terre sera foulée aux pieds comme le blé l'est dans l'aire, et on tournera autour d'elle,* comme lorsqu'on bat le blé à la campagne, sous les pieds des bœufs ou des chevaux. On attache plusieurs de ces animaux à côté l'un de l'autre, et on les fait monter sur les gerbes, qui sont rangées l'une près de l'autre autour d'un arbre. Les chevaux ou les bœufs tournent en rond autour de cet arbre, qui est comme le centre de leur mouvement. Mais comme ceux de ces animaux qui sont les plus éloignés de l'arbre ou du centre, fatiguent bien plus que les autres, on a soin de les relayer et de faire passer à l'extrémité ceux qui étaient plus près du tronc de l'arbre. C'est de la sorte qu'on bat encore aujourd'hui le grain en plusieurs endroits des pays chauds ; et c'est à cet usage qu'Amos fait ici allusion. On voit partout qu'il tire ses comparaisons des choses champêtres : *De bobus narrat arator.* Les Septante (4) : *Tyr et votre terre tout autour sera déserte.*

v. 12. QUOMODO SI ERUAT PASTOR DE ORE LEONIS DUO CRURA,... SIC ERUENTUR FILII ISRAEL. Ils ne périront pas tous de la main des Assyriens ; mais le peu qui en échappera sera comme un débris. Lorsqu'un lion vient enlever une brebis du troupeau : le berger, par ses cris et par ses poursuites, pourra peut-être obliger le lion à se retirer, et à laisser tomber une cuisse, ou une partie de la tête de sa proie ; mais il ne doit point se flatter de la retirer entière d'entre les dents de l'animal ravisseur.

QUI HABITANT IN SAMARIA IN PLAGA LECTULI, ET IN DAMASCI GRABATO. *Qui vivent dans Samarie dans le lit de Damas,* endormis sous l'apparence d'une longue paix, tant de la part de la Syrie ou de Damas, qui leur était alors assujettie ou alliée, que de leur propre royaume, qui était très florissant sous Jéroboam II. Ils dorment sur leur propre lit, et sur celui de Damas, délivrés de toute inquiétude de la part du royaume de Syrie. Qui aurait cru à cette époque, que Dieu leur susciterait des ennemis au-delà de l'Euphrate, et que les rois d'Assyrie viendraient enlever et les Syriens et les Israélites, pour les transporter sur les rives du Tigre. Quelques auteurs (5) traduisent l'hébreu (6) par : *Ceux qui habitent dans Samarie dans le coin du lit, et dans le côté de la couche.* Mais on n'a aucune preuve que *Demescheq* ou *Damescheq*, signifie jamais un lit, ou une couche. Il signifie toujours la ville de Damas. Nous savons par l'histoire, que Jéroboam II assujettit Damas et la Syrie (7), et que son règne fut très long et

(1) Voyez ce qu'on a dit sur *Osee.* II. 10.

(2) השביעו על הרמנות באשדוד ...והאספו על הרי שמרון וראו מהומת רבות בתוכה

(3) Les Septante : Ἀπαγγείλατε ᾠδαῖς ἐν Ἀσσυρίοις ... συνάχθητε εἰς τὸ ὄρος Σαμαρείας, καὶ ἴδετε θαυμαστὰ πόλλα ἐν μέσῳ αὐτῆς.

(4) ער ויסביב הארץ Les Septante ont lu צר *tsâr* détresse, affliction, calamité, comme si le mot était ponctué *tsôr*, tyr. Τύρος καὶ κυκλόθεν ἡ γῆ σοῦ ἐρημωθήσεται.

(5) *Jun. Tremel. Pisc. Tarnov. Glass.*

(6) בפאת מטה ובדמשק ערש

(7) IV. *Reg.* XIV. 25. 26.

14. Quia in die cum visitare cœpero prævaricationes Israel, super eum visitabo, et super altaria Bethel ; et amputabuntur cornua altaris, et cadent in terram.

15. Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva ; et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus.

14. Au jour où je commencerai de punir Israël pour les violations de ma loi, j'étendrai aussi ma vengeance sur les autels de Béthel ; les cornes de ces autels seront arrachées et jetées par terre.

15. Je renverserai le palais d'hiver et le palais d'été ; les palais d'ivoire périront, et une grande multitude de maisons sera détruite, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

très heureux. Les Septante (1) : *Ainsi échapperont les Israélites qui habitent à Samarie, vis-à-vis leur tribu, et à Damas. Prêtres* (v. 13), *écoutez et avertissez la maison de Jacob.*

v. 14. VISITABO ET SUPER ALTARIA BETHEL. Cela fut exécuté bientôt après la mort de Jéroboam. Manahem attira le roi d'Assyrie dans son pays, pour s'assurer la couronne d'Israël qu'il avait usurpée (2). Le prophète Osée semble dire qu'il envoya un des veaux d'or à Phul, roi d'Assyrie (3), pour l'engager à venir à son secours. Il est certain que les veaux d'or furent abattus et emportés à Babylone par Salmanasar (4), après la prise de Samarie. Et Josias, roi de Juda, ruina quelque temps après, les restes des temples et des autels des faux dieux, souilla tous les lieux que les Israélites avaient tenus pour sacrés, et brûla même sur leurs autels les os des prêtres de Baal (5).

AMPUTABUNTUR CORNUA ALTARIS. C'était apparemment des cornes de bronze, qui s'élevaient aux quatre coins des autels des faux dieux. Salmanasar les fit arracher, et ne laissa que les pierres qui composaient l'autel ; ces mêmes pierres furent dans la suite renversées par Josias, comme nous l'avons dit.

v. 15. PERCUTIAM DOMUM HIEMALEM CUM DOMO ÆSTIVA. Les Septante (6) traduisent : *Je détruirai la maison avec les volets*, ou les ailes, *et les maisons d'été*. Saint Jérôme croit que ces volets, *ces ailes*, servaient à se garantir du froid. On voit, par ce passage et par beaucoup d'autres, que les anciens n'étaient pas moins délicats que nous.

PERIBUNT DOMUS EBURNEÆ. Achab avait à Samarie une maison ou un palais, surnommé la maison d'ivoire (7), à cause du grand nombre d'ouvrages de cette matière qu'on y voyait dans les appartements. On donne aussi le nom de *maisons d'ivoire* (8) à certains coffres composés de plaques d'ivoire, où l'on conservait les habits précieux et les bijoux. Salomon fit faire un magnifique trône d'ivoire (9).

---

(1) Οὕτως ἐκσπασθήσονται υἱοὶ Ἰσραὴλ, ὁι κατοικοῦντες ἐν Σαμαρείᾳ κατέναντι τῆς φυλῆς, καὶ ἐν Δαμασκῷ. Ἱερεῖς, (13) Ἀκούσατε. Ils avaient apparemment mis *ares*, qui est dans l'hébreu ; ce que les copistes n'entendant pas, ont traduit par ἱερεῖς. Voyez saint Jérôme.

(2) IV. *Reg.* XV. 19.

(3) *Osee.* X. 5. 6.

(4) *Idem.* VIII. 5. 6.

(5) IV. *Reg.* XXIII. 15. 16. *et seq.*

(6) Οἶκον τὸν περίπτερον. בית החרף

(7) III. *Reg.* XXII. 39.

(8) *Psalm.* XLV 9. — (9) III. *Reg.* X. 18.

CHAPITRE IV

Reproches et menaces contre les femmes de Samarie. Les enfants d'Israël abandonnés à leur dépravation. Fléaux dont ils n'ont pas profité. Vengeances du Seigneur. Les enfants d'Israël exhortés à aller au-devant de lui.

1. Audite verbum hoc, vaccæ pingues, quæ estis in monte Samariæ, quæ calumniam facitis egenis et confringitis pauperes, quæ dicitis dominis vestris: Afferte, et bibemus.

2. Juravit Dominus Deus in sancto suo, quia ecce dies venient super vos, et levabunt vos in contis, et reliquias vestras in ollis ferventibus.

1. Écoutez ceci, vaches grasses de la montagne de Samarie, qui opprimez les faibles par la violence ; qui écrasez les pauvres et qui dites à vos seigneurs : Apportez, et nous boirons.

2. Le Seigneur Dieu a juré par son saint nom, qu'il va venir un jour malheureux pour vous, où l'on vous enlèvera avec des crocs ; et on mettra ce qui restera de votre corps dans des chaudières bouillantes.

COMMENTAIRE

℣. 1. AUDITE VERBUM HOC, VACCÆ PINGUES. Après avoir invectivé, au chapitre précédent, contre les appartements somptueux des princes et des riches de Samarie, le prophète attaque ici la délicatesse, l'avidité, la mollesse, les violences des femmes puissantes de la même ville, qui, abusant de leur autorité sur l'esprit de leurs maris, employaient le crédit et le pouvoir de ceux-ci, pour opprimer les pauvres et pour se faire donner tout ce que leur passion pouvait souhaiter : *Afferte et bibemus ;* comme autrefois Jézabel, qui faisait d'Achab le ministre de ses cruautés et de ses impiétés (1). D'autres commentateurs (2) expliquent ceci des principaux habitants du royaume d'Israël, qui commettaient mille concussions dans Samarie, et qui, pour contenter leur avidité, se faisaient donner par le prince une autorité dont ils abusaient sous son nom. *Ils disaient à leur Seigneur : Apportez et nous boirons.* L'Écriture désigne assez souvent les riches et les voluptueux, ceux qui se soulèvent contre l'autorité légitime, sous le nom de vaches ou de génisses grasses qui regimbent (3).

L'hébreu (4) : *Écoutez, vaches de Basan.* Le pays de Basan, au-delà du Jourdain, était d'une si grande fertilité, qu'elle est passée en proverbe. Symmaque (5) : *Écoutez, vaches bien nourries.* Les voyageurs nous apprennent qu'en plusieurs endroits de l'Orient et surtout en Égypte, les femmes affectent de devenir fort grasses. Elles ont même pour cela certains moyens qu'elles emploient avec beaucoup de soin et de recherche (6).

℣. 2. JURAVIT DOMINUS IN SANCTO SUO. *Le Seigneur a juré par son sanctuaire ;* l'hébreu (7), *par son saint,* ou *par sa sainteté,* par lui-même, par son saint nom. Dieu se proportionne à l'infirmité humaine, lorsqu'il nous dit qu'il fait serment. Sa parole, toujours infaillible et nécessaire, ne peut pas plus acquérir un nouveau degré de certitude, qu'elle ne peut être contraire à la vérité. Elle cesserait d'être et serait contraire à elle-même. Mais notre faiblesse ou notre malice a besoin que Dieu s'exprime quelquefois par des serments, soit pour vaincre notre incrédulité, soit pour affermir notre foi chancelante ; ou enfin pour terrasser notre endurcissement, que de simples menaces ne sont pas capables de toucher. Lorsqu'il jure, il jure toujours par lui-même, n'ayant rien de plus grand pour le prendre à témoin et pour assurer son serment (8) : *Quoniam neminem habuit per quem juraret majorem, juravit per semetipsum.*

LEVABUNT VOS IN CONTIS, ET RELIQUIAS VESTRAS IN OLLIS FERVENTIBUS. Vous êtes comme des victimes engraissées, toutes prêtes à être sacrifiées ; on vous égorgera et on vous coupera par quartiers. On vous enlèvera avec des crocs et on vous mettra dans des chaudières.

---

(1) *Ita Theodoret. Hebr. Grot. Vide Mercer.*

(2) *Ita Hieron. et alii frequentes.*

(3) *Isai.* XV. 5. *et Jerem.* XLVI. 20. *et* XLVIII. 34. - *Osee* IV. 16; X. 11.

(4) שמעו פרות הבשן Les Septante : Δαμάλεις τῆς Βασάν.

(5) Αἱ βόες εὐτροφοι.

(6) Dans le mss. inédit de l'orientaliste Langlès, *Relation du Maroc,* dont j'ai fait hommage à l'Athénée oriental (Cf. Bulletin de l'Athénée oriental, an. 1881, n° 3. p. 212 et suiv.) se trouvent des détails très piquants à ce sujet.

(7) נשבע אדני בקדשו

(8) *Hebr.* VI. 13.

3. Et per aperturas exibitis altera contra alteram, et projiciemini in Armon, dicit Dominus.

4. Venite ad Bethel, et impie agite ; ad Galgalam, et multiplicate prævaricationem ; et afferte mane victimas vestras, tribus diebus decimas vestras.

3. On vous fera passer par les brèches des murailles, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, et l'on vous jettera dans le pays d'Armon ; c'est le Seigneur qui l'a dit.

4. Allez à Béthel, et continuez vos impiétés : allez à Galgala, et ajoutez crimes sur crimes ; amenez-y vos victimes dès le matin, et portez-y vos dîmes dans les trois jours.

COMMENTAIRE

L'hébreu (1) : *On vous emmènera* en captivité *avec des crocs,* peut-être attachées aux naseaux, comme il se pratiquait quelquefois (2), *et vos petits avec des hameçons de pêcheurs,* avec de moindres crochets.

℣. 3. PER APERTURAS EXIBITIS ALTERA CONTRA ALTERAM. Quand la ville sera ouverte par des brèches, on vous fera passer par ces ouvertures, au lieu de vous mener par la porte. L'hébreu (3) : *Vous sortirez séparées, l'une après l'autre.* Les Septante (4) : *Vous serez emportés nus, l'un vis-à-vis de l'autre.* Vous sortirez par la brèche, et vous n'aurez pas la consolation de sortir en compagnie ; on vous séparera les unes des autres, et vous serez livrées séparément à vos vainqueurs, comme une partie du butin.

PROJICIEMINI IN ARMON. *L'on vous jettera dans le pays d'Armon.* L'hébreu (5) peut signifier *un palais.* Mais que voudrait-il dire, en les menaçant d'être jetés dans un palais ? Est-ce un grand malheur pour des vaincus d'avoir pour demeure un palais ? D'autres traduisent : *Vous serez jetées dans les hauteurs ;* les Septante (6) *sur la montagne de Remmon ;* Théodotion, *sur la montagne Mona.* Le chaldéen, le syriaque, saint Jérôme (7), Symmaque et beaucoup d'autres croient que le prophète veut marquer l'Arménie ; et en effet, les Israélites des dix tribus furent menés captifs dans les provinces d'Arménie et de Médie (8). Le nom d'Arménie vient de l'hébreu *Har,* une montagne, et *Minni,* ou Menni, habitants des montagnes de Menni, dont Jérémie a parlé (9).

℣. 4. VENITE AD BETHEL, ET.. AD GALGALAM. Béthel et Galgala étaient célèbres par les temples que les Israélites des dix tribus y avaient bâtis. Jéroboam avait mis à Béthel un des veaux d'or, et le peuple, en vertu des traditions antiques, allait aussi à Galgala (10), comme à un endroit consacré autrefois par la présence de l'Arche, et par le monument des douze pierres que Josué y avait érigé. Amos, par une espèce de concession accompagnée d'ironie, leur dit : Allez, continuez votre culte impie à Béthel et à Galgala ; et puisque vous ne voulez point retourner au Seigneur, poussez votre impiété jusqu'à son comble. Dieu aura son tour, et il vous fera porter tout le poids de sa vengeance. C'est ainsi que Jésus-Christ disait aux Juifs (11) : *Remplissez la mesure des iniquités de vos pères : Implete mensuram patrum vestrorum.* Ce verset est effrayant, car rien n'est terrible comme ce jugement de Dieu, par lequel il livre l'homme à lui-même et le laisse en proie à ses passions. Plus il marche, plus il s'égare ; il tombe de chute en chute, roule de précipice en précipice sans s'arrêter nulle part, et arrive enfin à ces profondeurs mystérieuses du crime, où la conscience et le remords ne projettent plus aucune lueur ; c'est l'abandon éternel, le silence du sépulcre, l'obscurité d'une nuit qui n'aura point de fin : c'est la damnation.

AFFERTE MANE VICTIMAS. Hâtez-vous d'offrir vos sacrifices ; signalez votre zèle et votre diligence dans les choses que le Seigneur abhorre. *Le matin* se met pour marquer la promptitude, le zèle, l'attention extraordinaire, la ponctualité à faire quelque chose (12).

TRIBUS DIEBUS DECIMAS VESTRAS. Cette expression peut encore marquer la fausse exactitude des Israélites, à satisfaire à des choses que Dieu ne demandait pas d'eux, et dont il ne leur tenait aucun compte, pendant qu'ils négligeaient leurs devoirs essentiels ; à peu près comme les pharisiens, qui se piquaient d'une ponctualité scrupuleuse dans les choses qui n'étaient que d'institution humaine et de pur conseil, pendant qu'ils abandonnaient les points capitaux de la loi. Ces trois jours peuvent aussi marquer les trois fêtes principales de l'année, dans lesquelles tout Israélite était obligé de paraître devant son Dieu (13). Sous le nom de dîmes, peuvent être comprises ici

---

(1) נשא אתכם בצנית ואחריתכם בסירות דוג

(2) *Isai.* XXXVII. 29. Ponam circulum in naribus tuis.

(3) ופרצים תצאנה אישה נגדה

(4) Καὶ ἐξενεχθήσεσθε γυμνοὶ κατέναντι ἀλλήλων.

(5) והשלכתנה ההרמונה

(6) Ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ Ῥεμμάν. *Quinta editio.* In excelsum montem. *Ita et Theodot. apud Theodoret. Sym.* Ἐπὶ Ἀρμηνίαν.

(7) *Hieron. in Comment. in hunc loc.*

(8) Voyez IV. *Reg.* XVII. 6.

(9) *Jerem.* LI. 27. Regibus Ararat, Menni, et Ascenez.

(10) *Osee* IV. 15; IX. 15. *et* XII. 11.

(11) *Mat.* XXIII. 32.

(12) *Psalm.* V. 5; XLV. 6; CXLII. 8. - *Prov.* VII. 15. - *Eccle.* XI. 6 - *Isai.* V. 11. *et passim.*

(13) *Exod.* XXIII. 14. - *Deut.* XVI. 16. - *Ita Lyr. Rupert. Munster.*

5. Et sacrificate de fermentato laudem, et vocate voluntarias oblationes, et annunciate; sic enim voluistis, filii Israel, dicit Dominus Deus.

6. Unde et ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris, et indigentiam panum in omnibus locis vestris; et non estis reversi ad me, dicit Dominus.

7. Ego quoque prohibui a vobis imbrem, cum adhuc tres menses superessent usque ad messem; et plui super unam civitatem, et super alteram civitatem non plui; pars una compluta est, et pars super quam non plui, aruit.

5. Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces; appelez-les des oblations volontaires, et publiez-les; car voilà ce que vous aimez à faire, enfants d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

6. C'est pourquoi j'ai fait que, dans toutes vos villes, vos dents sont dans l'inaction; j'ai frappé toutes vos terres d'une stérilité de blé : et vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

7. J'ai empêché la pluie d'arroser vos champs, lorsqu'il restait encore trois mois jusqu'à la moisson; j'ai fait, ou qu'il a plu sur une ville, et qu'il n'a point plu sur l'autre; ou qu'il a plu sur un endroit, et que l'autre est demeuré sec, parce que j'ai empêché qu'il n'y plût.

COMMENTAIRE

les diverses choses que la loi assignait aux prêtres et aux lévites pour leur entretien. Il paraît d'après ce texte, que, même dans le schisme et au milieu de l'irrégularité de leur culte, les Israélites des dix tribus pratiquaient une partie des cérémonies légales à Béthel; et que, parmi eux, il y avait même des dévots à leur manière, qui marquaient un grand zèle, une grande exactitude à satisfaire à la loi, dans ce qui était de leur goût : *Sic enim voluistis, filii Israel.*

℣. 5. SACRIFICATE DE FERMENTATO LAUDEM. *Offrez avec du levain des sacrifices d'actions de grâces;* contre le texte exprès de la loi, qui défendait d'offrir du levain dans les sacrifices (1) : *Omnis oblatio quæ offertur Domino, absque fermento fiet; nec quidquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Domino.* Régulièrement on n'offrait point de pain levé dans les sacrifices d'hosties pacifiques : mais il y avait d'autres circonstances où l'on en pouvait offrir; par exemple, dans les prémices. Voyez le commentaire sur le Lévitique (2).

VOCATE VOLUNTARIAS OBLATIONES. On annonçait publiquement dans le temple, et au son de la trompette, les sacrifices volontaires qu'on y offrait. C'était comme une espèce d'invocation au Seigneur, afin qu'il se souvînt de ses serviteurs, et qu'il eût leur offrande pour agréable (3). Par une fausse interprétation de cette loi, les pharisiens avaient coutume de sonner de la trompette devant eux, lorsqu'ils faisaient l'aumône. Jésus-Christ désapprouve cet abus dans l'Évangile, en disant (4) : *Lorsque vous faites l'aumône, ne sonnez point de la trompette devant vous, comme font les hypocrites.*

Les Septante (5) : *Ils ont lu la loi au dehors, et ils ont invoqué la louange.* Ce que l'auteur des Constitutions Apostoliques (6), et saint Jean Chrysostôme (7) expliquent comme s'il était défendu aux Juifs de lire la loi hors de la terre Sainte. Théodoret (8) croit qu'il ne s'agit pas ici de la loi de Dieu; mais des lois que leur avaient imposées ceux qui les avaient engagés dans le culte des idoles. Mais l'on ne doit faire que très peu d'attention à la traduction des Septante en cet endroit, parce qu'elle ne vient que d'une mauvaise manière de lire le texte hébreu (9).

℣. 6. DEDI VOBIS STUPOREM DENTIUM. *Je vous ai rendu les dents agacées*, comme les ont ceux qui ont mangé quelque chose d'aigre, ou des fruits qui ne sont pas mûrs. C'est ainsi que les Juifs se plaignent dans Ézéchiel (10), et dans Jérémie (11), que leurs pères ont mangé le raisin encore vert, et que les dents des enfants en ont été agacées. Les Septante (12) : *Je leur enverrai le grincement des dents.* Je les réduirai dans un état de rage et de désespoir, qui leur fera grincer les dents. La plupart des autres exégètes (13) : *Je leur donnerai la netteté des dents.* Leurs dents seront propres, car elles ne seront plus salies par les débris de la nourriture. Ironie amère, qui atteste la grandeur de la famine. Catulle, décrivant la fin d'un certain Furius, dit en plaisantant (14) :

> Hanc ad munditiam adde mundiorem;
> A te sudor abest, abest saliva,
> Mucusque, et mala pituita nasi.

On ne sait pas distinctement en quel temps arriva la famine dont parle ici Amos, parce que l'histoire nous parle de plus d'une famine dans la Judée. Quelques auteurs ont cru que c'était celle dont nous avons vu la description dans Joël (15). D'autres veulent que ce soit celle qui fut prédite par Élisée, et qui arriva sous Achab (16). On ne peut rien affirmer à cet égard.

℣. 7. PROHIBUI A VOBIS IMBREM, CUM ADHUC TRES MENSES SUPERESSENT USQUE AD MESSEM. Saint

(1) *Levit.* II. 11; VII. 12.
(2) *Vide Levit.* XXIII. 17. *et* VII. 13. *et Comment. in Levit.* II. 11. *pag.* 14.
(3) *Num.* X. 10. Canetis tuba super holocaustis, et pacificis victimis, etc.
(4) *Matt.* VI. 2.
(5) Καὶ ἄνεγνωσαν ἔξω νόμον, καὶ ἐπεκαλέσαντο ὁμολογίαν.
(6) *Auct. Constit. Apostol. lib.* VI. c. 24. *et* 25. *p.* 753.
(7) *Chrysost. orat.* III. *contra Jud.* — (8) *Theodoret hic.*
(9) Ils ont lu קראו מחוץ תורה au lieu de קטר מחמץ תודה
(10) *Ezech.* XVIII. 2. — (11) *Jerem.* XXXI. 29.
(12) Δώσω ὑμῖν γομφιασμὸν ὀδόντων.
(13) ונתתי לכה נקיון שניים
(14) *Catull. Epigr.* XX. *Live'. hic*
(15) *Joel* I. *et* II. IV.
(16) IV. *Reg.* VIII. 1. *et seq.*

8. Et venerunt duæ et tres civitates ad unam civitatem ut biberent aquam, et non sunt satiatæ ; et non redistis ad me, dicit Dominus.

9. Percussi vos in vento urente, et in aurugine : multitudinem hortorum vestrorum et vinearum vestrarum, oliveta vestra et ficeta vestra comedit eruca ; et non redistis ad me, dicit Dominus.

10. Misi in vos mortem in via Ægypti ; percussi in gladio juvenes vestros, usque ad captivitatem equorum vestrorum : et ascendere feci putredinem castrorum vestrorum in nares vestras ; et non redistis ad me, dicit Dominus.

8. Deux ou trois villes sont allées à une autre, pour y trouver de l'eau à boire, et elles n'ont pu apaiser leur soif : et vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

9. Je vous ai frappés par un vent brûlant et par la nielle ; la chenille a gâté vos nombreux jardins et vos vignes, vos plants d'oliviers et de figuiers : et vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

10. Je vous ai frappés de plaies mortelles, comme je fis autrefois les Égyptiens ; j'ai frappé par l'épée vos jeunes hommes, et vos chevaux ont été la proie de vos ennemis ; j'ai fait monter à vos narines la puanteur des corps morts de votre armée : et vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

Jérôme (1) assure que, depuis la fin du mois d'avril, où tombe la pluie qu'on appelle *serotina*, de l'arrière-saison, jusqu'à la moisson des froments, il y a trois mois, mai, juin et juillet ; en sorte que le prophète voudrait dire : J'ai empêché la pluie de tomber pendant le temps où elle est la plus fréquente et la plus nécessaire dans le pays ; car, dans les mois d'été, on ne voit jamais de pluie dans la Judée : *Nunquam enim in fine mensis junii, sive in mense julio, in his provinciis, maximeque in Judæa, pluvias vidimus.* Aussi Samuël, dans le livre des Rois (2), voulant faire un prodige qui frappât le peuple, lui dit-il: *N'est-ce pas à présent la moisson des blés? Je vais invoquer le Seigneur, et il enverra son tonnerre et la pluie, afin que vous sachiez quel mal vous avez commis, en demandant un roi.* Au reste, quand saint Jérôme dit que, de la moisson des orges jusqu'à la moisson des froments, il y a trois mois, il ne faut pas entendre des mois pleins ; car on sait qu'à la Pâque, qui se célébrait le quatorzième jour de la lune de mars, on offrait les prémices de la moisson des orges (3), laquelle commençait aussitôt après la fête ; et qu'à la Pentecôte, cinquante jours après, on présentait les prémices du froment au temple ; après quoi, on commençait la moisson des blés. Voyez ce qu'on a dit ailleurs (4) touchant les pluies qui tombent en Judée au printemps et en automne. Les Septante lisent (5) : *J'ai arrêté la pluie trois mois avant les vendanges :* Cette traduction est erronée, selon saint Jérôme, puisque, durant les mois d'été qui précèdent les vendanges, il ne pleut jamais dans ce pays. Les Septante rendent ordinairement par vendange, l'hébreu קציר *qâtsîr*, que les autres traducteurs entendent de la moisson.

℣. 9. PERCUSSI VOS IN VENTO URENTE, ET IN AURUGINE. L'hébreu (6) marque deux maladies du blé et des végétaux. La première nommée שדפון *schiddâphôn*, signifie littéralement la brûlure, le dessèchement. C'est l'état des graminées qui jaunissent avant de produire leur épi ; la seconde, nommée ירקון *iérâqôn*, désigne la rouille des blés ou la nielle.

℣. 10. MISI IN VOS MORTEM IN VIA ÆGYPTI. *Je vous ai frappés de mort dans le chemin de l'Égypte ;* dans le désert, après votre sortie d'Égypte. J'ai fait mourir les murmurateurs par l'épée, par le feu, par la maladie. Mais ces châtiments n'ont pas été capables de vous rendre plus soumis (7). Autrement : Je vous ai frappés de mort lorsque, dans votre affliction, vous avez voulu recourir à l'Égypte (8) ; j'ai su rendre vos précautions inutiles. Enfin, je vous ai frappés de mort *à la manière des Égyptiens ;* je vous ai fait mourir, comme je fis autrefois périr les Égyptiens, par l'épée de l'ange exterminateur ; ou, je vous ai frappés de plaies mortelles, comme j'en frappai autrefois les Égyptiens, par l'intermédiaire de Moïse. On peut traduire l'hébreu (9) : *J'ai envoyé contre vous la peste, à la manière de l'Égypte,* comme j'en frappai autrefois l'Égypte.

PERCUSSI IN GLADIO JUVENES VESTROS, USQUE AD CAPTIVITATEM EQUORUM VESTRORUM. Amos parle sans doute des malheurs qui atteignirent le royaume de Samarie, pendant les guerres des Syriens contre Israël, particulièrement sous Achab (10) et sous Joachaz (11). Nous lisons que, du temps d'Achab, le roi de Syrie assiégea Samarie, et la réduisit à une telle extrémité, qu'on vendait une tête d'âne jusqu'à quatre-vingt sicles d'argent, et la quatrième partie d'un cab de fiente de pigeons, cinq sicles. Une mère mangea son propre enfant! Enfin, après avoir mangé les ani-

(1) *Hieronym. hic. Vide et Theodoret.*
(2) 1. *Reg.* XII. 17.
(3) *Levit.* XXIII. 10. 11.
(4) *Deut.* XI. 14.
(5) Λ'νέστχον ἐξ ὑμῶν τὸν ὑετὸν πρὸ τριῶν μηνῶν τοῦ τρυγητοῦ. *Heb.* בעוד שלשה חדשים לקציר
(6) הכיתי אתכם בשדפון וביקקון
(7) *Chald. Rab. Tal. Castr.*
(8) *Vat. Mercer. Drus. Ita Theodor. Cyrill. Rup.*
(9) בדרך מצרים Juxta modum Ægypti. *Ita Grot. Jun. Pisc. Livell. alii.*
(10) IV. *Reg.* VI. 25 ; VII. 13.
(11) IV. *Reg.* XIII. 3. 7.

11. Subverti vos sicut subvertit Deus Sodomam et Gomorrham, et facti estis quasi torris raptus ab incendio; et non redistis ad me, dicit Dominus.

12. Quapropter hæc faciam tibi, Israel; postquam autem hæc fecero tibi, præparare in occursum Dei tui, Israel.

13. Quia ecce formans montes, et creans ventum, et annuntians homini eloquium suum, faciens matutinam nebulam, et gradiens super excelsa terræ: Dominus Deus exercituum nomen ejus.

11. Je vous ai détruits, comme Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe, et vous avez été réduits à l'état d'un tison que l'on arrache d'un embrasement : et vous n'êtes point revenus à moi, dit le Seigneur.

12. C'est pourquoi je vous frapperai encore, ô Israël! de toutes les autres plaies dont je vous ai menacé ; et après que je vous aurai traité de la sorte, préparez-vous, ô Israël ! à aller au-devant de votre Dieu.

13. Car voici Celui qui forme les montagnes, qui créé le vent, et qui annonce sa parole à l'homme, qui produit les nuages du matin, et qui marche sur ce qu'il y a de plus élevé dans la terre : son nom est le Seigneur Dieu des armées.

COMMENTAIRE

maux inutiles, on tua tous les chevaux, à la réserve de cinq, qui se trouvèrent dans la ville, lorsque Dieu, par un prodige de sa puissance, la délivra du siège. Sous Joachaz, le royaume fut encore plus affligé, puisque le Seigneur ayant livré les Israélites à Hazaël, roi de Syrie, il ne resta à Joachaz que cinquante cavaliers, dix chariots, et dix mille hommes de pied.

ASCENDERE FECI PUTREDINEM CASTRORUM VESTRORUM IN NARES VESTRAS. Vos troupes ont été défaites dans votre pays, et si près de vos murailles que la puanteur en est venue jusqu'à vous. L'Écriture (1) nous apprend que, sous le règne de Jéhu, le Seigneur, fatigué de toutes les iniquités d'Israël, l'abandonna entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, qui réduisit les tribus rebelles au même état que la poussière, qui est dans l'aire où l'on bat le grain : *In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel, percussitque eos Hazael in universis finibus Israel.* Mais rien ne fut capable de rappeler les Israélites à leur devoir.

℣. 11. FACTI ESTIS QUASI TORRIS RAPTUS AB INCENDIO. *Vous avez été réduits à l'état d'un tison qu'on arrache d'un embrasement,* à demi consumé. Cette comparaison exprime parfaitement l'état où les Syriens réduisirent les Israélites, dans les guerres dont on vient de parler. Les Israélites virent une partie de leur royaume enlevé par les Syriens, leurs villes prises, leurs campagnes ravagées, leurs troupes défaites. Ce qui se sauva, échappa avec peine : *Ut torris raptus ab incendio.* Voyez la même expression *Zach.* III, 2, et *Isaïe,* VII, 4. Voyez aussi I. *Cor.* III, 15. Le feu marque la guerre et l'affliction.

℣. 12. HÆC FACIAM TIBI, ISRAEL, etc. Le texte n'exprime pas de quelle plaie Dieu doit frapper son peuple : mais ce silence est une grande menace (2). Il ne dit rien, dit saint Jérôme, afin que son peuple, demeurant dans l'incertitude et dans l'attente de ces châtiments, qui sont d'autant plus terribles qu'il ne les connaît pas, se convertisse et fasse enfin pénitence, pour les détourner : *Quid facturus sit tacet; ut dum ad singula pœnarum genera Israel pendet incertus (quæ ideo terribiliora sunt quia omnia suspicatur), agat pœnitentiam, etc.* D'autres commentateurs (3) croient que le prophète fait allusion à ce qu'il a dit au commencement de ce chapitre (4), et dont il avait interrompu la suite, par le dénombrement qu'il a fait des crimes d'Israël. J'exécuterai enfin quelque jour les menaces que j'ai prononcées contre vous; préparez-vous à retourner, d'une manière ou d'une autre, vers moi : *Præparare in occursum Dei tui.*

POSTQUAM AUTEM HÆC FECERO TIBI, PRÆPARARE IN OCCURSUM DEI TUI. L'hébreu (5) : *Puisque je dois vous faire cela, disposez-vous à venir au-devant de votre Dieu.* Puisque vous n'ignorez point ma résolution, et que vous avez entendu mes menaces, prévenez-les par la pénitence, et hâtez-vous de venir au-devant de votre Dieu. Les Septante (6) : *Mais parce que je dois vous traiter ainsi, préparez-vous à invoquer votre Dieu.* Symmaque, et la septième colonne des Hexaples : *Préparez-vous à vous opposer à votre Dieu.* Si vous êtes assez hardis pour mépriser mes menaces ou pour résister à ma puissance, opposez-vous-y, préparez-vous à venir contre moi (7). D'autres (8) : Préparez-vous à venir au devant du Messie ; il viendra lorsque j'aurai exercé contre vous toute ma vengeance, et exécuté toutes mes menaces. *Præparare in occursum Dei tui, ut venientem ad te Dominum tota aviditate suscipias,* dit saint Jérôme.

℣. 13. ECCE FORMANS MONTES, ET CREANS VENTUM ET ANNUNTIANS HOMINI ELOQUIUM SUUM. Le Seigneur est tout prêt à vous frapper dans sa colère; il vient, ce Créateur des montagnes et des

(1) IV. *Reg.* X. 32.
(2) I. *Reg.* III. 17; XIV. 44. - III. *Reg.* II. 23. *et passim.*
(3) *Sanct. Grot. Hugo. Vat. Mercer.*
(4) *Amos* IV. 2. 3.
(5) עקב כי זאתה אעש לך הכון לקראת אלהיך
(6) Πλήν, ὅτι οὕτως ποιήσω σοί, ἑτοιμάζου τοῦ ἐπικαλεῖσθαι τον Θεόν σοῦ. *Aqu.* Υ'στερον ὅτι, *etc. Sym.* Novissime... præparare ut adverseris Deo tuo.
(7) *Alberl. Mont. Aben Ezra.*
(8) *Hieron. Remig. Hugo. Dionys. Ribera.*

vents, lui qui inspire les prophètes, et qui leur découvre ses secrets. Les Septante (1) : *Car c'est vous qui êtes le Seigneur, qui affermissez le tonnerre, et qui créez l'esprit, et qui annoncez votre Christ aux hommes.* Quelques anciens hérétiques (2) inféraient de ce passage mal entendu, et expliqué suivant le texte des Septante, que le Saint-Esprit était une créature : *Qui créez l'esprit.* Mais cette erreur ne peut faire à présent aucune impression, depuis que saint Jérôme a substitué dans la Vulgate le nom de *vent* à celui d'*esprit.*

Quant à ce que les Septante ajoutent : *Qui annoncez votre Christ au monde ;* cette leçon a été suivie par les anciens (3), qui ne lisaient que les Septante, ou une traduction latine faite sur leur texte, mais cette version ne vient que d'une mauvaise lecture de l'hébreu, où l'on voyait משיח *mâschîa'h*, au lieu de מה שחו *ma sçé'hó*. Aquila Symmaque, Théodotion, et la septième colonne des Hexaples ont lu comme la Vulgate (4). Théodoret, sous le nom de *Christ* en cet endroit, entend Cyrus, que Dieu devait envoyer pour délivrer son peuple de la captivité.

FACIENS MATUTINAM NEBULAM. *Qui produit les nuages du matin ;* le brouillard qui se lève avec l'aurore et qui disparaît au lever du soleil. L'hébreu (5) : *Qui fait l'aurore ténébreuse ;* qui répand, quand il veut, des ténèbres sur l'aurore ou, selon Bodin : *fait l'aurore et les ténèbres.* Les Septante (6) : *Qui fait le matin* (ou l'aurore) *et les nuages ;* qui éclaire les hommes par la lumière du matin et qui les enveloppe de ténèbres, quand il lui plaît ; qui est l'auteur des biens et des maux ; qui récompense et qui punit.

ASCENDENS SUPER EXCELSA TERRÆ. Qui s'élève au-dessus de la terre ; qui est porté sur les ailes des vents (7) : *Qui ambulas super pennas ventorum.* L'Écriture se sert souvent de ces expressions, pour relever la souveraine puissance de Dieu (8).

Saint Augustin et plusieurs pères appliquent ce verset à l'établissement de l'Église. Dans la pensée de ces illustres commentateurs, *les montagnes* figurent les apôtres ; le *vent,* l'Esprit de Dieu qui descendit le jour de la Pentecôte sous la forme d'un vent impétueux ; *la parole annoncée à l'homme,* la prédication de l'Évangile ; *les nuages du matin,* l'effusion de la grâce ; *l'élévation au-dessus de ce qu'il y a de plus haut ici-bas,* l'enseignement chrétien.

---

(1) Διότι Κύριος εἰ στερεῶν βροντὴν, καὶ κτίζων πνεῦμα, καὶ ἀπαγγέλλων εἰς ἀνθρώπους τὸν Χριστὸν αὐτοῦ.

(2) *Vide Hieron. hic. Didym. de Spir. S. lib.* I.-*Ambros. de Spir. Sancto. lib.* II.

(3) *Tertull. lib. contra Hermog. cap.* 32. *et lib. contra Marcion. lib.* VI. - *Euseb. Demonstr. lib.* IV. *c.* 22.- *Athanas. Basil. Aug. alii.*

(4) *Aqu.* Τὴν ὁμιλίαν αὐτοῦ. *Sym.* Τὸ φώνημα αὐτοῦ. *Theodot.* Τὸν λόγον αὐτοῦ. *Quint. edit.* Τὴν ἀδολεσχίαν αὐτοῦ.

(5) עשה שחר עיפה

(6) Ποιῶν ὄρθρον καὶ ὁμίχλην.

(7) *Psalm.* XVII. 11 ; CIII. 3.

(8) *Deut.* XXXIII. 26. 27. - *Mich.* I. 3. Ecce Dominus egredietur de loco suo, et descendet, et calcabit super excelsa terræ.

CHAPITRE V

Le prophète déplore la ruine d'Israël. Il l'exhorte à prévenir la colère du Seigneur. Jour terrible des vengeances du Seigneur. Culte illégitime rejeté.

1. Audite verbum istud, quod ego levo super vos planctum : Dominus Israel cecidit, et non adjiciet ut resurgat.

2. Virgo Israel projecta est in terram suam, non est qui suscitet eam.

3. Quia hæc dicit Dominus Deus : Urbs de qua egrediebantur mille, relinquentur in ea centum ; et de qua egrediebantur centum, relinquentur in ea decem in domo Israel.

4. Quia hæc dicit Dominus domui Israel : Quærite me, et vivetis.

5. Et nolite quærere Bethel, et in Galgalam nolite intrare, et in Bersabee non transibitis, quia Galgala captiva ducetur, et Bethel erit inutilis

1. Écoutez ces paroles, avec lesquelles je déplore votre malheur : la maison d'Israël est tombée ; elle ne pourra plus se rétablir.

2. La vierge d'Israël a été jetée par terre ; et il n'y a personne qui la relève.

3. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : S'il se trouvait mille hommes dans une de ses villes, il n'en restera plus que cent ; et s'il s'y en trouvait cent, il n'y en restera plus que dix.

4. Voici donc ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël : Cherchez-moi, et vous vivrez.

5. Ne cherchez point Béthel ; n'allez point à Galgala ; et ne passez point à Bersabée, parce que Galgala sera emmenée captive, et Béthel réduite à rien.

COMMENTAIRE

℣. 1. Ego levo super vos planctum. Ce chapitre et le suivant contiennent une espèce de cantique lugubre sur le malheur d'Israël. On a plusieurs exemples de pièces semblables, composées et publiées par les prophètes, longtemps avant l'exécution des maux qu'ils annonçaient (1).

Cecidit, et non adjiciet ut resurgat. La chute d'Israël est tellement assurée, que je la regarde comme un évènement déjà arrivé ; le royaume d'Israël ne se rétablira jamais. Israël ne composera jamais un peuple distinct de Juda. Les Israélites qui revinrent de la captivité, ne furent connus que sous le nom de Juifs ; ils furent soumis à Juda et ne firent avec lui qu'un seul peuple, unis par les liens de la religion et des mêmes intérêts.

℣. 3. Urbs de qua egrediebantur mille, relinquentur in ea centum. Avant la dernière captivité sous Salmanasar, roi d'Assyrie, le pays des dix tribus était réduit en l'état qui nous est décrit ici. Les guerres civiles arrivées sous Zacharie, sous Manahem, sous Phacéïa, sous Phacée, sous Osée, avaient épuisé toutes les ressources. Phul, roi d'Assyrie, qui vint sous Manahem, augmenta ces malheurs domestiques. Sous Phacée, fils de Romélie, Téglathphalasar enleva trois ou quatre tribus, prit et ruina plusieurs villes. Telle était la faiblesse du royaume d'Israël, lorsque Salmanasar attaqua Samarie, prit la ville et enleva le reste de la nation (2). Quelques auteurs appliquent ce verset au temps qui suivit le retour de la captivité. Alors les villes d'Israël, autrefois florissantes et remplies d'habitants, se trouvèrent réduites à un très petit nombre. Mais la première explication nous paraît préférable.

℣. 5. Bethel et Galgala. Ces deux villes étaient en vénération parmi les Israélites idolâtres. Il y avait un des veaux d'or à Béthel (3), et des figures gravées à Galgala (4).

In Bersabee non transibitis. On ne lit nulle part ailleurs qu'il y ait eu des idoles à Bersabée, ni que ce lieu ait été pour les Israélites un lieu de dévotion. Néanmoins le bois qu'Abraham y avait planté (5), l'autel qu'Isaac y avait érigé (6), le séjour que les patriarches y avaient fait, durent le rendre vénérable à la maison d'Israël. En effet, tous les lieux où les Israélites allaient en pèlerinage et où ils avaient placé les objets de leur culte, étaient de ceux que les patriarches avaient honorés de leur présence, et où ils avaient érigé des monuments en l'honneur du Seigneur. Béthel avait été consacrée par l'apparition du Seigneur à Jacob (7). Galgala avait été la première demeure des Hébreux, après le passage du Jourdain ; l'Arche du Seigneur y avait été pendant longtemps ; on y voyait le monument des douze pierres érigées par Josué (8). Galaad était célèbre par le monument que Jacob

(1) Voyez *Isai.* xiv. *et Ezech.* xxvii. 2. *et* xxviii. 11. 12.
(2) iv. *Reg. cap.* xv. xvii.
(3) iii. *Reg.* xii. 29.
(4) *Judic.* iii. 19. *Vide Osee* iv. 15 ; ix. 15 xii. 11.
(5) *Genes.* xxi. 31.
(6) *Genes.* xxvi. 24.
(7) *Genes.* xxviii. 19.
(8) *Josue* iv. 20.

6. Quærite Dominum, et vivite ; ne forte comburatur ut ignis domus Joseph, et devorabit, et non erit qui extinguat Bethel.

7. Qui convertitis in absinthium judicium, et justitiam in terra relinquitis.

8. Facientem Arcturum et Orionem, et convertentem in mane tenebras, et diem in noctem mutantem ; qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ : Dominus nomen est ejus.

6. Cherchez le Seigneur, et vous vivrez ; de peur qu'il ne fonde sur la maison de Joseph, comme un feu qui la réduise en cendre, et qui embrase Béthel, sans que personne puisse l'éteindre.

7. Vous qui changez en absinthe les jugements, et qui abandonnez la justice sur la terre ;

8. Cherchez Celui qui a créé l'étoile de l'Ourse et l'étoile de l'Orion, qui fait succéder aux ténèbres la lumière du matin, et la nuit au jour ; qui appelle les eaux de la mer, et les répand sur la face de la terre ; son nom est le Seigneur ;

COMMENTAIRE

et Laban y dressèrent, etc. (1). Bersabée était originairement à la tribu de Siméon (2). Elle est pourtant appelée Bersabée de Juda dans le troisième livre des Rois (3), sous le règne d'Achab, roi d'Israël. Ce qui semblerait prouver que, du temps d'Amos, elle n'était pas du royaume d'Israël, et par conséquent que les Israélites ne devaient pas y aller en pèlerinage. Mais on peut répondre : 1° Que l'auteur du troisième livre des Rois a appelé Bersabée de Juda, suivant l'usage de son temps, où cette ville appartenait à la tribu de Juda. 2° Que quand Bersabée, du temps d'Achab, n'aurait pas été du royaume d'Israël, cela n'empêche pas qu'elle n'en ait fait partie du temps d'Amos, et que les Israélites n'y pussent aller par dévotion ; puisqu'on sait que plusieurs d'entre eux allaient même à Jérusalem (4) ; 3° Enfin Jéroboam II, sous lequel vivait Amos, avait reconquis tout le pays appartenant à Israël (5).

GALGALA CAPTIVA DUCETUR, ET BETHEL ERIT INUTILIS. Il y a dans l'hébreu un jeu de mots à propos de Galgala et de Béthel (6) : *Galgal Gâloh tggeleh ; ou Béthel ihieh leâven :* Galgala sera captive et emmenée en captivité, et Béthel (Maison de Dieu) sera *Beth-aven,* maison de néant.

℣. 6. DOMUS JOSEPH. *La maison de Joseph* est mise pour le royaume de Samarie ou des dix tribus, dont les principales étaient celles d'Éphraïm et de Manassé, fils de Joseph.

QUI EXTINGUAT BETHEL. Les Septante ont lu la *maison d'Israël* (7), au lieu de *Béthel,* la maison de Dieu. Leur leçon paraît meilleure que la nôtre.

℣. 7. QUI CONVERTITIS IN ABSYNTHIUM JUDICIUM. Vos jugements, qui devraient être la consolation de l'affligé, du pauvre et de la veuve, sont pour eux des sujets d'amertume, par la manière violente et injuste dont vous les traitez.

ET JUSTITIAM IN TERRA RELINQUITIS. Vous déshonorez la justice ; vous opprimez le juste, et vous ne lui permettez pas, vous ne lui aidez pas à faire valoir son bon droit. Les Septante (8) rapportent tout ce verset à Dieu : *Vous qui faites la justice dans la hauteur* (dans le ciel) *et la justice sur la terre.* Mais l'hébreu (9) le rapporte aux Israélites : *Vous changez le jugement en absynthe,* ou en une chose très amère, *et vous laissez la justice abattue sur la terre.*

℣. 8. FACIENTEM ARCTURUM ET ORIONEM. Ce verset est le complément du verbe *relinquitis.* L'hébreu (10) : *Celui qui a fait kimâh et kesil.* Nous avons examiné la signification de ces termes hébreux dans Job (11). Des hébraïsants modernes y voient les Pléiades et Orion. On ne doit pas être surpris de voir Amos, qui n'était qu'un pasteur, parler ici des étoiles comme un astronome. Dans l'Arabie et dans les provinces voisines, encore aujourd'hui, non seulement les pasteurs, mais généralement les hommes, les femmes et même les enfants connaissent les noms des astres, et savent les distinguer dans le ciel. Sanctius (12) assure que les bergers en Espagne ne mesurent guère que par le cours des astres, les temps de la nuit. Les Septante (13) n'ont point reconnu ici d'astres, ni de constellations. Ils traduisent : *Celui qui fait et qui dispose toutes choses.* Symmaque et Théodotion ont rendu l'hébreu *kimâh* par les Pléiades ; et *kesîl* par *les étoiles* (Symmaque), et *l'étoile du soir* (Théodotion). Le Juif qui enseignait l'hébreu à saint Jérôme, entendait par *kesil,* l'éclat ou la splendeur : et, en général, les astres brillants.

CONVERTENTEM IN MANE TENEBRAS. C'est Dieu qui fait succéder l'aurore à l'obscurité de la nuit ; qui change la plus triste nuit en un beau jour ; qui dissipe les ténèbres de l'adversité, pour faire

(1) *Genes.* XXXI. 48. — (2) *Josue* XIX. 2.
(3) III. *Reg.* XIX. 3. — (4) *Tob.* I. 6.
(5) IV. *Reg.* XIV. 25.
(6) גלגל גלה יגלה ובית־אל יהיה לאין
(7) Καὶ οὐκ ἔσται ὁ σῴζων τῷ οἴκῳ Ἰσραήλ. בית ישראל au lieu de בית־אל
(8 Ὁ′ ποιῶν εἰς ὕψος κρῖμα, καὶ δικαιοσύνην εἰς γῆν.
(9) ההפכים ללענה משפט וצדקה ארץ הניחו
(10) עשה כימה וכסיל
(11) *Job.* IX. 9. *et* XXXVIII. 31.
(12) *Sanct. hic. num.* 20.
(13) Ὁ′ ποιῶν πάντα, καὶ κατασκευάζων.

9. Qui subridet vastitatem super robustum, et depopulationem super potentem affert.

10. Odio habuerunt corripientem in porta, et loquentem perfecte abominati sunt.

11. Idcirco, pro eo quod diripiebatis pauperem, et prædam electam tollebatis ab eo, domos quadro lapide ædificabitis, et non habitabitis in eis ; vineas plantabitis amantissimas, et non bibetis vinum earum.

12. Quia cognovi multa scelera vestra, et fortia peccata vestra : hostes justi, accipientes munus,et pauperes deprimentes in porta.

9. Il renverse les plus forts comme en souriant, et il expose au pillage les plus puissants.

10. Ils ont haï celui qui les reprenait dans les assemblées publiques, et ils ont eu en abomination celui qui parlait dans la droiture.

11. Comme donc vous avez pillé le pauvre, et que vous lui avez emporté tout ce qu'il avait de plus précieux, vous n'habiterez point dans ces maisons de pierres de taille que vous avez bâties; vous ne boirez point du vin de ces excellentes vignes que vous avez plantées.

12. Car je connais vos crimes qui sont en grand nombre ; je sais que vous êtes puissants à faire le mal ; que vous êtes les ennemis du juste, que vous recevez des dons pour trahir la justice, et que vous opprimez le pauvre dans les jugements.

COMMENTAIRE

paraître le jour de la prospérité. On voit souvent dans l'Écriture, la *nuit* mise pour *l'affliction*, et pour les traverses ; et le *jour*, pour la *joie* et la prospérité.

QUI VOCAT AQUAS MARIS, ET EFFUNDIT EAS SUPER FACIEM TERRÆ. C'est Dieu qui cause, quand il veut, des déluges, et qui inonde les terres par les eaux de la mer. On a, dans l'histoire, divers exemples de terres inondées par les eaux de la mer, et d'autres desséchées par l'écoulement et la retraite des mêmes eaux. Saint Jérôme l'explique des eaux de la mer, qui, par l'effet d'une sage et puissante Providence, sont élevées en l'air en vapeurs, et qui retombent sur la terre en pluies fécondes et bienfaisantes.

℣. 9. QUI SUBRIDET VASTITATEM SUPER ROBUSTUM. Il envoie contre les plus forts des calamités inévitables, qui les renversent, sans qu'ils puissent se relever. Il fait cela comme en se jouant, et comme pour insulter à leur présomption. L'hébreu (1) : *Il fortifie l'oppresseur contre le violent.* Il donne à ceux qu'il emploie pour accabler ses ennemis, des forces auxquelles ils ne peuvent résister. Les Septante (2) : *Il élève l'oppression contre la force.*

℣. 10. ODIO HABUERUNT CORRIPIENTEM IN PORTA. Ils n'ont pu souffrir qu'on découvrît leurs fautes, et qu'on les en reprît. Ils n'ont pu me souffrir moi-même, lorsque j'ai voulu les corriger de leurs crimes, et les avertir des maux qui les menacent. Ils m'ont chassé du milieu d'eux, parce que je leur annonçais des vérités qui ne leur étaient pas agréables (3). C'est Amos qui parle de lui-même.

Étrange crime, selon saint Jérôme (4), de haïr celui qui ne nous dit, en nous reprenant, que ce que Dieu lui ordonne de dire ; qui le fait, non par une aversion secrète, mais par une affection véritable ; qui nous avertit d'abord seul à seul, ou devant quelques témoins, selon le précepte de l'Évangile ; et qui ne travaille en toute chose qu'à nous mettre bien avec Dieu et à nous sauver !

Car tant qu'un homme conserve un certain amour et un certain respect pour la vérité, il y a toujours lieu d'espérer qu'*elle le délivrera un jour,* selon la promesse de Jésus-Christ (5). Mais lorsque la vérité même nous devient odieuse, que nous haïssons celui qui nous la propose comme s'il voulait nous empoisonner, que nous ne cherchons que ceux qui nous flattent et qui enveniment nos plaies au lieu de les guérir, nous nous trouvons dans l'état du monde le plus déplorable ; nous nous crevons en quelque sorte les yeux pour ne point voir, nous nous bouchons les oreilles pour ne point entendre, et nous rejetons la miséricorde dont Dieu nous ouvre la porte avec tant de bonté, sans considérer qu'elle nous sera peut-être fermée pour jamais, quand nous y frapperons trop tard pour y entrer, comme elle le fut aux vierges folles.

LOQUENTEM PERFECTE ABOMINATI SUNT. *Ils ont eu en abomination celui qui parlait dans la droiture,* dans la vérité. Les Septante (6) et Théodotion : *Ils ont eu en horreur les saints discours,* ou les paroles sans taches : *Verbum immaculatum,* comme traduisait Symmaque. On peut l'expliquer d'Amos lui-même, rejeté avec mépris par les Israélites ; ou des juges, qui rebutaient ceux qui leur exposaient des vérités contraires à leurs inclinations, ou à leurs intérêts, ou enfin des peuples, qui ne pouvaient souffrir l'intégrité des juges, qui condamnaient leurs injustices.

℣. 12. FORTIA PECCATA VESTRA. *Je connais vos péchés forts* (7), violents ou nombreux. Le terme hébreu signifie quelquefois nombreux, et, en général, ce qui se multiplie et s'augmente, soit en nombre, soit en qualité ou en force (8).

---

(1) המכלים שד על עז
(2) Ὁ διεγείρων συντριμμὸν ἐπὶ ἰσχύν.
(3) *Amos.* VII. 12.
(4) *Hieron. in hunc locum.* — (5) *Joan.* VIII. 32.
(6) Καὶ λόγον ὅσιον ἐδδελύξαντο. *Heb.* דבר תמים יתעבו
(7) ידעתי ... עצמים חטאותיכם
(8) *Exod.* I. 7. 9. 20. - *Psalm.* XXXIV. 18; XXXVII. 20; XXXIX. 13.

13. Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est.

14 Quærite bonum, et non malum, ut vivatis ; et erit Dominus Deus exercituum vobiscum, sicut dixistis.

15. Odite malum et diligite bonum, et constituite in porta judicium ; si forte misereatur Dominus Deus exercituum reliquiis Joseph.

16 Propterea hæc dicit Dominus Deus exercituum, dominator : In omnibus plateis planctus ; et in cunctis quæ foris sunt, dicetur : Væ, væ! et vocabunt agricolam ad luctum, et ad planctum eos qui sciunt plangere.

17. Et in omnibus vineis erit planctus, quia pertransibo in medio tui, dicit Dominus.

13. C'est pourquoi l'homme prudent se tiendra alors en silence, parce que le temps est mauvais.

14. Cherchez le bien, et non le mal, afin que vous viviez ; et alors le Seigneur Dieu des armées sera avec vous, comme vous prétendez qu'il y est.

15. Haïssez le mal, et aimez le bien ; faites que la justice règne dans les jugements ; et le Seigneur Dieu des armées aura peut-être compassion des restes de Joseph.

16. Mais puisque vous ne m'écoutez point, voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées, le souverain maître : Les cris éclateront dans toutes les places, et dans toutes les banlieues de vos villes ; on n'entendra dire que : Malheur ! malheur ! ils appelleront à ce deuil les laboureurs mêmes, et ils feront venir pour pleurer ceux qui savent faire les plaintes funèbres.

17. Toutes les vignes retentiront de voix lamentables ; parce que je passerai au milieu de vous, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

HOSTES JUSTI ACCIPIENTES MUNUS. *Vous êtes les ennemis du juste, et vous recevez des dons*, pour condamner l'innocent. Les Septante (1) : *Vous foulez aux pieds le juste, et vous recevez des échanges ;* vous vendez la justice, vous la mettez à prix. Celui qui vous donne le plus, est toujours le plus juste. Vous condamnez ou vous justifiez, sans autre considération que votre intérêt.

℣. 13. PRUDENS IN TEMPORE ILLO TACEBIT. Voyant qu'on ne l'écoute point et qu'on méprise ses remontrances, le prophète se retirera et demeurera dans le silence, jusqu'à ce que Dieu lui ordonne de nouveau de parler. C'est la conduite que tint Amos lui-même. Amasias lui ayant imposé silence, et lui ayant dit de se retirer, il alla dans le royaume de Juda (2). Mais le Seigneur lui ayant ordonné de nouveau de parler, il reprit son ministère : *Le Seigneur a parlé ; qui ne prophétisera pas?* dit-il (3). Le Sage défend de parler à ceux qui ne nous écoutent point (4) : *Ubi auditus non est, non effundas sermonem.* Et Jésus-Christ, dans l'Evangile, défend de jeter les perles devant les pourceaux (5).

℣. 14. ERIT DOMINUS VOBISCUM SICUT DIXISTIS. En chassant Amos du royaume d'Israël, Amasias lui avait dit sans doute de ne pas jeter le trouble dans le pays, par ses fâcheuses prophéties ; que la prospérité dont l'état jouissait alors sous le règne de Jéroboam II, était une preuve que le Seigneur était avec eux, et n'avait aucun sujet d'être en colère contre son peuple. Le prophète leur dit ici que, s'ils voulaient que le Seigneur fût véritablement avec eux, comme ils se flattaient faussement qu'il l'était, ils devaient se convertir et changer de conduite.

℣. 15. ODITE MALUM, ET DILIGITE BONUM. Cette parole est d'une grande importance pour le règlement de la vie, et c'est la même recommandation que saint Paul faisait : *Détestez le mal, et attachez-vous fortement au bien* (6). Car on voit assez de personnes qui fuient ce qui est visiblement mauvais ; mais on en voit peu qui haïssent véritablement tout ce qui est mal, selon la lumière et le jugement de la foi. On en voit aussi plusieurs qui se plaisent à faire de bonnes œuvres ; mais on en voit peu qui s'attachent fortement à Dieu, qui est le souverain bien, et l'auteur de tout le bien que nous pouvons faire.

Cependant ces deux choses sont inséparables. Si l'on aime vraiment Dieu, on haïra très sincèrement tout ce qui s'oppose à sa volonté ; comme l'avare n'a pas moins d'horreur pour la pauvreté, qu'il a d'estime et de passion pour les richesses. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin, que l'on a autant de haine pour le péché, qui est l'ennemi de Dieu, que l'on a d'amour pour Dieu, qui est la souveraine justice : *Tantum quisque peccatum odit, quantum justitiam diligit.*

RELIQUIIS JOSEPH. *Les restes de Joseph ;* aux sujets du royaume d'Israël, qui ont échappé aux malheurs précédents ; à ceux qui ont survécu aux guerres passées. Il serait préférable de traduire simplement (7) : *A la postérité de Joseph ;* car, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, le royaume d'Israël était très florissant à l'époque où Amos prophétisait, sous le règne de Jéroboam II.

℣. 16. IN OMNIBUS PLATEIS PLANCTUS. *Les cris éclateront dans toutes les places ;* et, dans tous les faubourgs de la ville, on n'entendra que des cris

(1) Καταπατοῦντες δίκαιον, λαμβάνοντες ἀλλάγματα.
(2) *Amos* VII. 12.
(3) *Amos.* III. 8.
(4) *Eccli.* XXXII. 9. — (5) *Matth.* VII. 6.
(6) *Rom.* XII. 9.
(7) שארית יוסף

18. Væ desiderantibus diem Domini ! Ad quid eam vobis ? Dies Domini ista, tenebræ, et non lux.

19. Quomodo si fugiat vir a facie leonis, et occurrat ei ursus ; et ingrediatur domum, et innitatur manu sua super parietem, et mordeat eum coluber.

20. Numquid non tenebræ dies Domini, et non lux ; et caligo, et non splendor in ea ?

18. Malheur à ceux qui désirent voir le jour du Seigneur ! De quoi vous servira-t-il, ce jour du Seigneur ? Il sera pour vous un jour de ténèbres, et non de lumière.

19. Et vous serez alors comme un homme qui évite un lion, rencontre un ours et s'enfuit dans sa maison, et s'appuyant de la main sur la muraille, est mordu par un serpent.

20. Quel sera pour vous le jour du Seigneur, sinon un jour de ténèbres et non de clarté, un jour d'obscurité et non de lumière.

COMMENTAIRE

et des lamentations. La ville et la campagne seront également affligés. C'est ce qu'on vit après la mort de Jéroboam, pendant les guerres civiles et les divisions domestiques, qui désolèrent le royaume d'Israël, et pendant les vexations auxquelles il fut exposé de la part de Phul, de Téglathphalasar et de Salmanasar. Alors *les laboureurs*, les gens de la campagne seront invités par les habitants de la ville à venir pleurer avec eux ; et ceux de la campagne appelleront ceux des villes qui font métier de pleurer, pour les accompagner dans leur deuil : *Vocabunt agricolam ad luctum, et ad planctum eos qui sciunt plangere.* Dans les malheurs publics, les habitants des villes s'attroupaient en pleurant, et invitaient ceux des lieux voisins à mêler leurs lamentations à leurs pleurs. Cet usage est mentionné en quelques endroits de Jérémie (1) ; et la coutume des pleureurs et des pleureuses à gage, est attestée en divers endroits de l'Écriture (2). Les Grecs prirent cet usage des Orientaux, et les Romains l'empruntèrent des Grecs. Ces pleureurs imitaient et surpassaient souvent les cris et les pleurs de ceux qui étaient véritablement touchés (3) :

> Ut qui conducti plorant in funere, dicunt
> Et faciunt prope plura dolentibus ex animo.

℣. 18. Væ desiderantibus diem Domini. *Malheur à ceux qui désirent le jour du Seigneur ;* qui demandent au Seigneur qu'il daigne visiter son peuple. Leurs vœux sont inconsidérés ; ils ne savent ce qu'ils demandent. Si le Seigneur vient, ce ne sera que pour perdre, que pour ruiner, pour désoler ; parce qu'il ne trouvera que des crimes à punir, des injustices et des violences à réprimer. Malheur à vous, s'il vient, et s'il entre en jugement avec vous ! Autrement : Malheur à ceux qui répondent insolemment aux prophètes, qui les menacent de la vengeance du Seigneur : Qu'il vienne ce jour du Seigneur : *Ubi est verbum Domini ? Veniat* (4) ! Qu'il se hâte de venir, que nous le voyions bientôt (5) : *Festinet, et cito veniat opus ejus, ut videamus.* Il viendra trop tôt pour vous, ce jour terrible ; et vous comprendrez alors que les prophètes ne menacent point en l'air. Souvent, au milieu des afflictions de cette vie, on s'abandonne à l'impatience, on forme des souhaits inconsidérés, et l'on souhaite d'être délivré des misères qui accompagnent la condition des mortels, sans faire attention, dit saint Jérôme, que, tandis que nous sommes en cette vie, nous pouvons faire pénitence, et qu'après la mort, il n'y a plus de de conversion à espérer. Retournons à Dieu par une sérieuse pénitence, et laissons à sa bonté la disposition de ce qui nous regarde. Attendons son jour avec frayeur, mais aussi avec confiance, et ne nous laissons point aller à des discours et des mouvements trop humains.

℣. 19. Quomodo si fugiat vir a facie leonis, et occurrat ei ursus. Ceux qui se laissent aller à l'impatience, ou qui demandent de voir le jour du Seigneur, comme s'il devait mettre fin à leurs maux, font comme celui qui, pour éviter la rencontre d'un lion, se jetterait entre les pattes d'un ours ; ou qui pour se sauver de la gueule de l'ours, se jetterait dans une maison, où il trouverait un serpent qui le mordrait et le ferait mourir. Dans tout cela, il ne chercherait qu'à se garantir de la mort ; mais, malgré ses soins, il la trouverait, lors même qu'il se croirait plus en assurance. Les Israélites des dix tribus, ou, si l'on veut, Manahem, leur roi, croyant se délivrer des maux d'une guerre civile, appelle Phul, roi d'Assyrie, à son secours, et s'engage à lui payer tribut (6). Phacée, fils de Romélie, l'un de ses successeurs, se ligue avec Rasin, roi de Syrie, et fait la guerre à Achaz, roi de Juda. Celui-ci appelle à son secours Téglathphalasar, qui ravage le royaume d'Israël, et emmène une partie du peuple en captivité (7). Osée, fils d'Éla, dernier roi d'Israël, voulant se décharger des tributs qu'il payait à l'Assyrie, traite secrètement avec

(1) *Jerem.* xlviii. 31. 32. 34.
(2) *Jerem.* ix. 17. Vocate lamentatrices, et veniant, etc. - II. *Par.* xxxv. 25. - *Matt.* ix. 13.
(3) *Horat. de arte Poetica.*
(4) *Jerem.* xvii. 15.
(5) *Isai.* v. 19.
(6) iv. *Reg.* xv. 19.
(7) iv. *Reg.* xvi. 5...9.

21. Odi, et projeci festivitates vestras, et non capiam odorem cœtuum vestrorum.

22. Quod si obtuleritis mihi holocautomata, et munera vestra, non suscipiam ; et vota pinguium vestrorum non respiciam.

23. Aufer a me tumultum carminum tuorum ; et cantica lyræ tuæ non audiam.

24. Et revelabitur quasi aqua judicium, et justitia quasi torrens fortis.

25. Numquid hostias et sacrificium obtulistis mihi in deserto quadraginta annis, domus Israel ?

21 Je hais vos fêtes, et je les abhorre ; je ne puis souffrir vos assemblées.

22. Si vous m'offrez des holocaustes et des présents, je ne les recevrai point : et quand vous me sacrifierez les hosties les plus grasses, pour vous acquitter de vos vœux, je ne daignerai pas les regarder.

23. Loin de moi le bruit tumultueux de vos cantiques ; je n'écouterai point les airs que vous chantez sur la lyre.

24. Mes jugements fondront sur vous, comme une eau débordée ; et ma justice vous accablera, comme un torrent impétueux.

25. Maison d'Israël, m'avez-vous offert des hosties et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans ?

COMMENTAIRE

l'Égypte ; mais Salmanasar en ayant eu avis, marche contre Osée, prend Samarie, et réduit le peuple en captivité (1). Ainsi ce malheureux royaume se sauve du lion, s'échappe de l'ours, et va périr dans sa propre maison par la morsure du serpent.

℣. 21. PROJECI FESTIVITATES VESTRAS. Les Israélites du royaume de Samarie ne laissaient pas, malgré leur schisme, de célébrer les trois fêtes solennelles du Seigneur, et de pratiquer la plupart des lois cérémonielles, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment.

℣. 22. VOTA PINGUIUM VESTRORUM NON RESPICIAM. L'hébreu (2) à la lettre : *Je ne regarderai pas l'hostie pacifique de vos méris.* Le *méri* était à proprement parler la bête la plus grasse. Il est distingué du taureau ordinaire dans quelques passages de l'Écriture. Par exemple, il est dit (3) que David immola des brebis et des chèvres, des bœufs et des *méris*. Adonias immola des animaux de même espèce (4), dans le festin qu'il fit à ses partisans en vue de se faire reconnaître pour roi. Les Septante (5) : *Je ne regarderai point* le sacrifice *pour la conservation que vous m'offrirez*. A la lettre : *Le salut de votre présence.*

℣. 23. AUFER A ME TUMULTUM CARMINUM TUORUM. Je ne puis entendre les airs de votre musique, ni les louanges que vous prétendez me donner, pendant que vous êtes dans le désordre et dans le crime. Il ne convient point au pécheur de publier les grandeurs de Dieu (6) : *Non est speciosa laus in ore peccatoris.* Et le Seigneur dira un jour à ces sortes de gens (7) : *Pourquoi publiez-vous ma justice, et pourquoi prononcez-vous les lois de mon alliance, puisque vous haïssez la piété, et que vous rejetez mes paroles loin de vous ? Lorsque vous voyez un voleur, vous vous joignez à lui, et vous vivez avec des adultères.*

℣. 24. REVELABITUR QUASI AQUA JUDICIUM. L'hébreu (8) : *Le jugement roulera comme l'eau, et la justice comme un torrent d'Éthan,* ou comme un torrent rapide. Les Septante (9) : *Le jugement roulera comme une eau, et la justice comme un torrent qu'on ne peut passer.* Vous serez comme inondés et ensevelis sous les eaux des tribulations ; elles tomberont sur vous comme un déluge. L'Écriture désigne souvent les maux de cette vie sous le nom d'eau (10). Le chaldéen l'a pris dans le même sens que la Vulgate ; comme si le prophète voulait marquer que les jugements de Dieu se manifesteront, un jour, comme une eau qui sort d'une fontaine, et que sa justice se répandra comme l'eau d'un torrent. On peut également l'entendre ainsi : Que votre justice se montre aux yeux de tout le monde, comme une source abondante, et comme un grand fleuve.

℣. 25. NUMQUID HOSTIAS ET SACRIFICIUM OBTULISTIS MIHI IN DESERTO ? On ne peut disconvenir que, durant le voyage du désert, on n'ait offert au Seigneur un assez grand nombre de sacrifices ; par exemple, lorsqu'on ratifia l'alliance au Sinaï (11) ; lorsqu'on célébra la dédicace du Tabernacle (12), et qu'on consacra les prêtres (13) ; mais il est aussi incontestable qu'on n'offrit pas des sacrifices aussi régulièrement qu'on le fit depuis que le peuple fut en paisible possession de la terre de Canaan. Jérémie (14) dit même que le Seigneur ne leur demanda ni victimes, ni holocaustes, lorsqu'il les

(1) IV. *Reg.* XVII. 4...7.
(2) ושלמכם מראיכם
(3) II. *Reg.* VI. 13. יזבח שור ומריא
(4) III. *Reg* I. 9. 19. צאן ובקר ומריא
(5) Les Septante : Σωτηρίους ἐπιφανείας ὑμῶν οὐκ ἐπιβλέψομαι.
(6) *Eccli.* XV. 9.
(7) *Psalm.* XLIX. 17.
(8) וגל כמים משפט וצדקה כנחל איתן
(9) Les Septante : Κυλισθήσεται ὡς ὕδωρ κρῖμα, καὶ δικαιοσύνη ὡς χειμάρρους ἄβατος.
(10) *Job.* III. 24. - *Psal.* XVII. 17 ; LXVIII. 2. 15. 16 ; CXLIII. 7. - *Thren.* III. 54. *et passim.*
(11) *Exod.* XXIV. 5. — (12) *Num.* VII. 13. *et seq.*
(13) *Levit.* VIII. 1. 2. *et seq.*
(14) *Jerem.* VII. 22. Non sum locutus cum patribus vestris... in die qua eduxi eos de terra Ægypti, de verbo holocaustomatum et victimarum.

26. Et portastis tabernaculum Moloch vestro, et imaginem idolorum vestrorum, sidus dei vestri, quæ fecistis vobis.

27. Et migrare vos faciam trans Damascum, dicit Dominus, Deus exercituum nomen ejus.

26. Vous y avez porté le tabernacle de votre Moloch, et l'image de vos idoles, l'étoile de votre Dieu, toutes choses qui n'étaient que des ouvrages de vos mains.

27. C'est pourquoi je vous ferai transporter au-delà de Damas, dit le Seigneur qui a pour nom le Dieu des armées.

COMMENTAIRE

tira de l'Égypte. On peut voir notre commentaire sur le Deutéronome (1).

℣. 26. ET PORTASTIS TABERNACULUM MOLOCH VESTRO, ET IMAGINEM IDOLORUM VERTRORUM, SIDUS DEI VESTRI. Malgré toute la vigilance et l'autorité de Moïse, les Israélites ne laissaient pas d'avoir secrètement des idoles, et de les porter dans des niches et sur des chars, pendant le voyage du désert. Cette circonstance ne nous est connue que par cet endroit d'Amos : mais elle est encore confirmée par saint Étienne dans les Actes des Apôtres (2) ; et, sans cette confirmation, le seul témoignage d'Amos suffirait pour nous en convaincre. Nous ne doutons pas que ces divinités qu'ils portaient dans le désert, ne fussent les mêmes qu'ils avaient adorées dans l'Égypte (3).

SIDUS DEI VESTRI. En Égypte comme en Assyrie, les déterminatifs de la divinité, *Ra* et *An*, figuraient un astre, soleil ou étoile. Ce déterminatif fut simplifié ensuite dans l'Écriture cunéiforme usuelle.

℣. 27. ET MIGRARE VOS FACIAM TRANS DAMASCUM. Saint Étienne, dans les Actes (4) : *Je vous ferai transporter au-delà de Babylone.* Il suivait le sens du texte, plutôt que les paroles. Les Israélites furent transportés dans la Mésopotamie, dans l'Arménie et dans la Médie (5).

---

(1) *Deut.* XII. 8.
(2) *Act.* VII. 42.
(3) *Ezech.* XX. 7.
(4) *Act.* VII. 43. — (5) IV. *Reg.* XVII. 6. 23.

CHAPITRE VI

Malheur aux grands de Samarie. Reproches contre eux. Vengeances du Seigneur sur eux, sur toute la maison d'Israël, et sur tout le pays occupé par les tribus.

1. Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ ; optimates capita populorum, ingredientes pompatice domum Israel !

2. Transite in Chalane, et videte, et ite inde in Emath magnam, et descendite in Geth Palæstinorum, et ad optima quæque regna horum : si latior terminus eorum termino vestro est.

1. Malheur à vous qui vivez en Sion dans l'abondance de toutes choses ; et à vous qui mettez votre confiance dans la montagne de Samarie ; ô grands, qui êtes les chefs des peuples, qui entrez avec une pompe fastueuse dans les assemblées d'Israël,

2. Passez à Chalané et considérez-la ; allez de là dans la grande ville d'Émath, descendez à Geth au pays des Philistins, et dans les plus beaux royaumes qui dépendent de ces villes ; et voyez si les terres qu'ils possèdent sont plus étendues que celles que vous possédez.

COMMENTAIRE

℣. 1. Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ. La première partie de ce passage regarde les riches de Jérusalem ; et la seconde, ceux de Samarie. C'est une continuation du cantique lugubre du prophète, sur le malheur d'Israël. Les Septante (1) : *Malheur à vous, qui méprisez Sion, et qui vous confiez en la montagne de Samarie!* Ce sens paraît d'autant plus juste, qu'il ne s'agit ici proprement que du royaume des dix tribus. L'arabe et le syriaque suivent les Septante. L'hébreu (2) porte : *Malheur à ceux qui demeurent tranquillement dans Sion, et qui mettent leur confiance dans la montagne de Samarie.* En dérivant l'hébreu d'une autre racine (3), on pourrait traduire : *Malheur à ceux qui haïssent Sion, et qui se confient dans la montagne de Samarie.* Description qui convient parfaitement aux Israélites des dix tribus, séparés de Juda et éloignés du temple de Sion. A propos de cet endroit d'Amos, qui n'était qu'un pasteur illettré, saint Augustin (4) montre qu'il y a dans les auteurs sacrés une certaine éloquence toute divine, qui est attachée plutôt aux choses qu'aux paroles, et qui est admirablement proportionnée à la matière qu'ils traitaient.

Optimates, capita populorum, ingredientes pompatice domum Israel. Ce texte est assez clair. Mais l'hébreu est un peu différent (5) : Hommes *célèbres parmi les chefs des nations, la maison d'Israël vient à eux,* pour recevoir leurs ordres, et pour subir leur jugement. Ou, en le joignant à ce qui précède : Sion et Samarie, montagnes célèbres parmi les anciens peuples, chez qui les Israélites sont venus. Les Septante (6) : *J'ai vendangé les principautés des nations, et la maison d'Israël est entrée chez eux.* Le chaldéen : *Ils imposent à leurs enfants des noms semblables à ceux des nations, et de ceux qui servent d'appui à la maison d'Israël.*

℣. 2. Transite in Chalane,...in Emath magnam, ... in Geth Palæsthinorum. Nous avons montré ailleurs (7) que *Chalanné* est Ctésiphon sur le Tigre ; qu'Émath la grande est Émèse (8) ; enfin Geth était une des principales villes des Philistins, et où régnait le roi Achis, du temps de David (9). Pour convaincre les Israélites d'ingratitude, Amos leur représente que leur royaume n'est en rien inférieur à ceux des peuples leurs voisins. Passez l'Euphrate, et voyez si les rois de Chalanné ont un plus grand état que le vôtre ; considérez Émath dans la Syrie, et Geth dans le pays des Philistins ; ces villes commandent-elles à un plus grand peuple que Samarie ? Pourquoi donc vous rendez-vous imitateurs de ces peuples, qui ne sont pas plus puissants que vous ? Pourquoi vous rabaissez-vous jusqu'à rechercher leur alliance ? Ou encore : Considérez Chalanné, Émath et Geth (10) : *Êtes-vous meilleurs que ces royaumes ? Leurs frontières sont-elles plus étendues que les vôtres ?* Vous avez vu ces royaumes et ces

(1) Οὐαὶ τοῖς ἐξουδενοῦσι Σιὼν, καὶ τοῖς πεποιθόσι ἐπὶ τὸ ὄρος Σαμαρείας.

(2) הוי השאננים בציון והבטחים בהר שמרון

(3) En lisant שׂנאים *haïssant*, au lieu de שׁאננים *se reposant.*

(4) *Aug. lib.* IV. *de Domino Christ. c.* 7.

(5) נקבי ראשית הגוים ובאו להם בית ישראל

(6) Ἀ'πετρύγησα ἀρχὰς ἐθνῶν, καὶ εἰσῆλθεν εἰς αὐτοὺς οἶκος τοῦ Ἰ'σραὴλ.

(7) Voyez le commentaire sur la Genèse, chap. x. ℣. 10.

(8) Voyez le commentaire sur les Nombres, XXXIV. 8.

(9) II. *Reg.* XXI. 12. *et* XXVII. 3.

(10) חטובים מן חמלכות האלה אם רב גבולם מגבולכם

3. Qui separati estis in diem malum, et appropinquatis solio iniquitatis ;

4. Qui dormitis in lectis eburneis, et lascivitis in stratis vestris ; qui comeditis agnum de grege, et vitulos de medio armenti ;

5. Qui canitis ad vocem psalterii, sicut David putaverunt se habere vasa cantici ;

3. Vous que Dieu réserve pour le jour de l'affliction, et qui êtes près d'être asservis à un roi barbare ;

4. Vous qui dormez sur des lits d'ivoire, et qui vous étendez sur vos lits pour mieux satisfaire votre mollesse ; qui mangez les agneaux les plus excellents, et des veaux choisis de tout le troupeau ;

5. Qui accordez vos voix avec le son de la harpe, et qui croyez imiter David en vous servant, comme lui, d'instruments de musique ;

COMMENTAIRE

fameuses places succomber : espérez-vous faire une plus grande résistance ? Valez-vous mieux qu'elles ? Êtes-vous plus puissants que les rois qui les défendaient. L'Écriture ne nous dit point par qui Chalanné avait été prise ; mais nous savons que Jéroboam II prit Émath et Damas, et qu'il rétablit Israël dans ses anciennes limites, depuis l'entrée d'Émath jusqu'à la mer Morte (1). Nous lisons au verset 15, que ses états s'étendaient depuis l'entrée d'Émath jusqu'au torrent du désert, qui est entre Gaza et Rhinocorure. Enfin nous avons vu plus haut (2) qu'il était maître de Bersabée ; et il n'est pas impossible qu'il n'ait conquis aussi Geth, qui était dans le même canton. Les Israélites n'avaient point vu leur puissance mieux affermie, ni leur royaume plus étendu qu'il le fut sous ce prince. Il n'y avait aucune apparence que le royaume de Samarie dût être détruit ; cependant Amos le soutient ; il compose même un cantique lugubre sur sa désolation, comme sur une chose déjà arrivée. Enfin il propose ici aux Israélites l'exemple de royaumes voisins, abattus et ruinés, quoiqu'ils ne fussent ni moins puissants, ni moins florissants que celui d'Israël l'était dans le temps qu'Amos prophétisait. A ce point de vue, la seconde traduction qu'ont proposée des commentateurs de grande valeur ne serait pas à dédaigner.

℣. 3. Qui separati estis in diem malum, et appropinquatis solio iniquitatis. L'hébreu (3) : *Vous éloignez le malheur de jour en jour et vous faites approcher le siège d'iniquité.* Vous vous flattez de l'impunité, et vous éloignez de votre esprit l'idée du jour de la vengeance, pendant que, par vos œuvres, vous affermissez le règne de l'injustice, et vous vous attirez de nouveaux châtiments Ou bien : Vous croyez faussement que ces menaces ne regardent qu'un temps éloigné ; vous imitez ceux dont parle Ézéchiel (4) : *Ecce domus Israel dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos, et in tempora longa iste prophetat?* Cependant, vous êtes prêts de tomber sous la domination des Assyriens, ces maîtres barbares et violents. Les Septante (5) : *Ils prient de jour en jour, et ils approchent, et touchent en quelque sorte de faux sabbats.* Ils demandent à Dieu d'éloigner l'effet de ses menaces, pendant qu'ils continuent à célébrer des fêtes pleines d'hypocrisie et de mensonge. Le chaldéen : *Vous prorogez le jour mauvais, et vous approchez la rapine de vos maisons.*

℣. 4. Qui dormitis in lectis eburneis. Ces sortes de lits ornés d'ivoire, et peut-être tout incrustés de cette matière, étaient en usage chez les anciens, soit qu'on les entende des lits de table, ou des lits à coucher. Plaute (6) : *Lanam purpuram, lectos eburatos, auratos, Babilonica peristromata.* Et Horace (7) :

. . . . . Rubro ubi cocco
Tincta super lectos canderet vestis eburnos.

Cette description nous donne l'idée d'un état riche et florissant, qui jouissait des douceurs et des avantages d'une longue paix ; tel était le royaume d'Israël sous Jéroboam II, du temps d'Amos.

Et lascivitis in stratis vestris. L'hébreu (8) : *Qui vous étendez sur vos lits* avec trop de délicatesse et de mollesse ; ou, *qui étendez sur vos lits* des couvertures traînantes trop vastes et trop somptueuses. Il semble par le verset suivant qu'Amos parle ici des lits de table.

℣ 5. Qui canitis ad vocem psalterii. Le dictionnaire de Sander donne trois sens différents à ce passage (9) : *Qui accordent leur chant avec le son du nabel ;* ou : *Qui ouvrent largement* (la bouche), qui chantent d'une manière désagréable, *en s'accompagnant du nabel ;* ou enfin plus simplement : *Qui jouent sur le nobel.* On peut voir ce que nous avons dit, dans la préface des Psaumes,

---

(1) IV. *Reg.* XIV. 25.
(2) *Amos.* V. 5.
(3) המנדים ליום רע ותגישון שבת חמס
(4) Οἱ εὐφραινόμενοι εἰς ἡμέραν, κἀκεῖνοι ἐγγίζοντες, καὶ ἐφαπτόμενοι σαββάτων ψευδῶν.
(5) *Ezech.* XII. 22. 27.
(6) *Plaut. in Sticho.*
(7) *Horat. lib.* II. *Satyr.* 6.
(8) ושכבים על ערשתם Les Septante Κατασπαταλῶντες ἐπὶ ταῖς στρωμναῖς αὐτῶν.
(9) הפרטים על פי הנבל

6. Bibentes vinum in phialis, et optimo unguento delibuti, et nihil patiebantur super contritione Joseph.

7. Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrantium, et auferetur factio lascivientium.

8. Juravit Dominus Deus in anima sua, dicit Dominus Deus exercituum : Detestor ego superbiam Jacob, et domos ejus odi, et tradam civitatem cum habitatoribus suis.

9. Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, et ipsi morientur.

10. Et tollet eum propinquus suus, et comburet eum, ut efferat ossa de domo ; et dicet ei, qui in penetralibus domus est : Numquid adhuc est penes te ?

6. Qui buvez le vin à pleines coupes, et vous parfumez d'huiles de senteur les plus précieuses ; et qui êtes insensibles aux souffrances de Joseph.

7. C'est pourquoi ces hommes voluptueux vont être emmenés les premiers loin de leur pays, et cette troupe nourrie dans les délices sera dispersée.

8. Le Seigneur Dieu a juré par lui-même : le Seigneur Dieu des armées a dit : Je déteste l'orgueil de Jacob ; je hais ses maisons superbes ; et je livrerai leur ville avec ses habitants entre les mains de leurs ennemis.

9. S'il reste seulement dix hommes dans une maison, ils mourront comme les autres.

10. Leur plus proche parent les prendra l'un après l'autre, et les brûlera dans la maison, pour en emporter les os : il dira à celui qui sera resté seul au fond du logis : Y a-t-il encore quelqu'un avec vous ?

COMMENTAIRE

sur les instruments de musique des Hébreux. Les Septante (1) : *Qui battez des mains au son des orgues*, ou des instruments. Ou, selon d'autres exemplaires : *Qui vous prévalez* au son, etc.

SICUT DAVID PUTAVERUNT SE HABERE VASA CANTICI. David passait pour un excellent musicien, aussi son nom était-il comme passé en proverbe par ce genre d'exercice. L'hébreu (2) : *Ils inventent pour leur usage, ainsi que David, des instruments de musique*. Cette remarque indique de la part des Israélites une grande application aux arts d'agrément. Amos leur reproche surtout l'emploi qu'ils en faisaient pour leur propre plaisir ; au lieu que David ne se proposait que le culte et la gloire du Seigneur. Les Septante (3) : *Ils ont cru que ces choses étaient permanentes, et non* pas fragiles et *fugitives*. Ces plaisirs des sens les ont attachés comme quelque chose de fort sérieux et de durable ; ils y ont mis en quelque sorte leur souverain bonheur.

℣. 6. BIBENTES VINUM IN PHIALIS. Les Septante (4) : *Qui buvez du vin exquis*, du vin épuré, du vin vieux, et dégagé de ses lies. Le terme hébreu (5) מזרק *mizrâq* désigne des coupes, avec lesquelles on faisait les libations dans le temple.

NIHIL PATIEBANTUR SUPER CONTRITIONE JOSEPH. Ils ne sont point touchés des maux de leurs frères ; ils voient sans douleur les maux dont les pauvres sont accablés. Indifférents au malheur d'autrui, ils s'imaginent être les plus heureux des hommes ; mais ils seront les premiers emmenés captifs : *Migrabunt in capite transmigrantium ;* verset 7.

℣. 7. AUFERETUR FACTIO LASCIVIENTIUM. L'hébreu (6) : *Les festins de ces hommes qui s'étendent* sur leur lit de table, *leur seront ôtés*. Le chaldéen : *Leurs divertissements et leurs fines couvertures ne seront plus*. Les Septante (7) : *Le hennissement du cheval sera ôté d'Ephraïm*. Cette expression paraît dénoncer les impudicités et les adultères qui se commettaient dans ce pays. *Unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat*, dit Jérémie (8). Quelques exégètes traduisent l'hébreu par : *Le deuil de ces gens qui s'étendent sur leurs lits, est proche*. D'autres : *Leur festin funèbre est éloigné*. Ils ne seront point pleurés, et on ne fera point pour eux de festin funèbre après leur mort ; parce qu'ils mourront dans une terre étrangère. Toutes ces variétés montrent suffisamment l'équivoque de la phrase hébraïque. Le substantif מרזח *marzé'h, cri,* a une expression funèbre.

℣. 8. JURAVIT DOMINUS IN ANIMA SUA. Voyez plus haut, chapitre IV, verset 2. *Juravit Dominus in sancto suo.*

DOMOS EJUS ODI. On peut l'entendre de ses temples. L'hébreu (9) : *Ses palais ;* les Septante (10), *ses lieux*, ses cantons.

℣. 9. SI RELIQUI FUERINT DECEM VIRI, ET IPSI MORIENTUR. Quand même il resterait dix hommes dans une maison, je n'en laisserai aucun en vie. Le nombre de dix semble demander qu'on le prenne en un sens général. Leur nombre et leur force ne les mettront point à couvert de ma vengeance.

℣. 10. COMBURET EUM, UT EFFERAT OSSA DE DOMO. Le prophète dépeint ici une peste qui doit ravager Israël. S'il reste dix hommes dans

---

(1) Οἱ ἐπικροτοῦντες πρὸς τὴν φωνὴν τῶν ὀργάνων. *Hieron.* Concrepantes. *Theodoret. sic explicat* : Κρότου δὲ χειρῶν πρὸς τὴν ἠχὴν γινομένου. *Edit. rom.* Οἱ ἐπικρατοῦντες.

(2) כדויד חשבו להם כלי שיר

(3) Ὡς στάντα ἐλογίσαντο, καὶ οὐχ ὡς φεύγοντα. *Vide Theodoret. hic.*

(4) Πινόντες τὸν διυλισμένον οἶνον.

(5) השתים במזרקי יין

(6) סר מרזח פרוחים *Vide Mercer. Grot. Livel. Sym.* Περιαιρεθήσεται ἑταιρεία τρυφητῶν.

(7) Ἐξαρθήσεται χρεμετισμὸς ἵππου ἐξ Ἐφραίμ.

(8) *Jerèm.* v. 8.

(9) ארמנתיו

(10) Τὰς χώρας αὐτοῦ.

11. Et respondebit : Finis est. Et dicet ei : Tace, et non recorderis nominis Domini.

12. Quia ecce Dominus mandabit, et percutiet domum majorem ruinis, et domum minorem scissionibus.

13. Numquid currere queunt in petris equi, aut arari potest in bubalis, quoniam convertistis in amaritudinem judicium, et fructum justitiæ in absinthium ?

14. Qui lætamini in nihilo, qui dicitis : Numquid non in fortitudine nostra assumpsimus nobis cornua ?

11. Et après qu'il lui aura répondu : Il n'y en a plus, il ajoutera : Taisez-vous et oubliez le nom du Seigneur.

12. Car le Seigneur va donner ses ordres ; il ruinera la grande maison, et il ébranlera la petite.

13. Les chevaux peuvent-ils courir au travers des rochers, ou peut-on labourer avec des buffles ? car vous avez changé en amertume les jugements et en absinthe le fruit de la justice.

14. Vous mettez votre joie dans le néant et vous dites : N'est-ce pas par notre propre force, que nous nous sommes rendus si redoutables ?

COMMENTAIRE

une maison, ils mourront les uns après les autres, et ils se rendront successivement les derniers devoirs. A mesure qu'ils mourront, on les brûlera dans la maison, sans autre cérémonie, et on portera leurs ossements dans les tombeaux de leurs pères. A cette époque, comme il paraît par plus d'un endroit de l'Écriture (1), on brûlait les corps morts des Hébreux ; mais, depuis la captivité, l'usage d'enterrer et d'embaumer reprit le dessus.

℣. 11. TACE, ET NON RECORDERIS NOMINIS DOMINI. Dieu est injuste à notre égard ; ne pensez point à le prier de nous délivrer de tous ces maux, c'est peine perdue. Ou bien : Il lui dit : Taisez-vous, consolez-vous, retenez vos larmes ; au lieu de lui dire : Pensez au Seigneur et retournez à lui. L'hébreu (2) à la lettre : *Taisez-vous ; et non pas pour faire souvenir du nom du Seigneur.* Les Septante (3) : Il dira : *Qu'il se taise ; il n'a point nommé le Seigneur.* L'édition romaine et Théodoret sont semblables à la Vulgate. Théodoret et saint Cyrille l'entendent ainsi : Taisez-vous ; c'est le Seigneur qui l'a fait : Ne parlez point contre lui ; ne vous élevez point contre sa Providence ; qu'il ne sorte rien de votre bouche de contraire au respect qui lui est dû. Il craint que celui qui est resté dans la maison, ne prononce quelque imprécation contre le Seigneur. Mais le sens contraire est plus généralement admis.

℣. 12. PERCUTIET DOMUM MAJOREM RUINIS, ET DOMUM MINOREM SCISSIONIBUS. La grande et la petite maison périront également. Je ferai des brèches dans la grande et des crevasses dans la petite. Ces expressions tiennent du proverbe. Plusieurs commentateurs (4) entendent par la grande maison, le royaume d'Israël ; et par la petite, celui de Juda. Mais toute la prophétie paraît regarder le seul royaume de Samarie.

℣. 13. NUMQUID CURRERE POSSUNT IN PETRIS EQUI ; AUT ARARI POTEST IN BUBALIS ? Dans l'Orient où les chevaux ne sont point ordinairement ferrés (5), on évite de les faire courir sur des pierres. Les voyageurs rapportent que, quand on peut gagner les montagnes et les lieux pierreux dans la Syrie, on se moque des Arabes avec leurs chevaux. Le buffle est un animal sauvage et farouche, qui ne peut s'assujettir au joug. Comme donc on ne pousse point un cheval dans des chemins rocailleux et qu'on ne laboure pas avec des buffles, ainsi *on ne devrait pas changer la justice en amertume* (6), et accabler de douleur ceux qui s'adressent aux juges pour trouver dans leur autorité l'appui dont ils ont besoin. Or c'est ce que vous avez fait, juges d'Israël. L'hébreu (7) : *Les chevaux courront-ils dans les rochers ; et laboure-t-on avec des bœufs ?* Pourquoi non, puisque le bœuf est né pour le labour ? Il faut donc répéter *dans les rochers* : Labourera-t-on dans les rochers avec des bœufs ? Les Septante (8) : *Les chevaux poursuivront-ils dans les rochers et se tairont-ils au milieu des juments ?*

℣. 14. QUI LÆTAMINI IN NIHILO. *Qui mettez votre joie dans le néant,* dans les idoles qui ne sont rien (9). *Nihil est idolum in mundo,* dit saint Paul (10). Ou dans vous-mêmes, dans vos propres forces, en disant : *In fortitudine nostra fecimus nobis cornua :* Nous nous sommes rendus puissants et redoutables. Ou, dans la force de vos murailles, que je renverserai, et dans la protection de vos alliés, que je disperserai et qui vous abandonneront dans le besoin.

ASSUMPSIMUS NOBIS CORNUA. *Nous nous sommes rendus si redoutables.* A la lettre : *Nous nous sommes donné des cornes.* Expression fanfaronne ; comme s'ils disaient : Nous nous sommes élevés

---

(1) Voyez le commentaire sur le second livre des *Paralipomènes,* chapitre XVI. 14.

(2) הם כי לא להזכיר בשם יהוה

(3) Les Septante : Καὶ ἐρεῖ · σιγάτω, οὐ μὴ ὠνόμασε Κύριον. *Sym.* Σιώπα οὐ γὰρ ἐστὶν ἀναμνῆσαι τὸ ὄνομα Κυρίου.

(4) *Ita Chald. Hieron. Cyrill. Grot. etc.*

(5) Voyez *Judic.* V. 22.

(6) Quoniam convertistis in amaritudinem judicium. *Vide et Judic.* V. 7.

(7) הירצון בסלע סוסים אם יחרוש בבקרים

(8) Ε'ι διώξονται ἐν πέτραις ἵπποι, καὶ παρασιωπήσονται ἐν θηλείαις ἵπποι. *Aqu. et Sym.* Ε'ι ἀροθριαθήσεται πέτρα διὰ βοῶν.

(9) *Esth.* XIV. 11. Ne tradas sceptrum tuum his qui non sunt.

(10) I. *Cor.* VIII. 14.

15. Ecce enim suscitabo super vos, domus Israel, dicit Dominus Deus exercituum, gentem, et conteret vos ab introitu Emath usque ad torrentem deserti.

15. Maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu des armées, je vais susciter contre vous une nation qui vous réduira en poudre, depuis l'entrée d'Émath jusqu'au torrent du désert.

COMMENTAIRE

en gloire et en autorité. C'est en ce sens qu'on prend quelquefois le nom de cornes. *Exaltavit cornu populi sui,* dit le Psalmiste (1). Et Horace, en parlant du vin (2) :

Tu spem reducis mentibus anxiis,
Viresque ; et addis cornua pauperi.

Et ailleurs (3) :

Vina parant animos ; tum pauper cornua sumit.

Les *cornes* signifient aussi la *force,* par une métaphore prise des taureaux et des béliers, qui renversent leurs adversaires à coups de cornes : *In te inimicos nostros ventilabimus cornu* (4). Et Moïse, parlant du patriarche Joseph (5) : *Ses cornes sont des cornes de rhinocéros ; avec elles vous disperserez vos ennemis jusqu'à l'extrémité de la terre.* Horace (6):

Cave, cave ; namque in malos asperimus
Parata tollo cornua.

℣. 15. SUSCITABO SUPER VOS GENTEM, ET CONTERET VOS AB INTROITU EMATH, USQUE AD TORRENTEM DESERTI. *Je vais susciter contre vous une nation, qui vous réduira en poudre, depuis l'entrée d'Émath jusqu'au torrent du désert;* dans toute l'étendue du royaume d'Israël. L'entrée d'Émath était dans le Liban, entre Dan et Rohob. Le torrent du désert est le torrent d'El-Arish (7). La nation qui doit mettre en poudre Israël, est l'Assyrie.

---

(1) *Psalm.* CXLIII. 14.
(2) *Horat. lib.* III. *Ode* 21.
(3) *Idem de arte Poet.* — (4) *Psalm.* XLIII. 6.
(5) *Deut.* XXXIII. 17.
(6) *Horat. Epod. Ode* 6.
(7) *Num.* XXXIV. 5.

CHAPITRE VII

Diverses visions d'Amos sur la désolation d'Israël. Ruine de la maison de Jéroboam. Amasias s'élève contre Amos. Punition d'Amasias. Captivité d'Israël.

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus: et ecce fictor locustæ in principio germinantium serotini imbris, et ecce serotinus post tonsionem regis.

2. Et factum est,cum consummasset comedere herbam terræ, dixi : Dominus Deus, propitius esto, obsecro; quis suscitabit Jacob, quia parvulus est ?

3. Misertus est Dominus super hoc : Non erit, dixit Dominus.

4. Hæc ostendit mihi Dominus Deus : et ecce vocabat judicium ad ignem Dominus Deus; et devoravit abyssum multam, et comedit simul partem.

1. Voici ce que le Seigneur Dieu me fit voir : Il parut une multitude de sauterelles, qui se forma lorsque les pluies du printemps commençaient à faire croître l'herbe : et ces pluies la faisaient repousser, après qu'elle avait été coupée par le roi.

2. Lorsque la sauterelle achevait de manger l'herbe de la terre, je dis : Seigneur Dieu, soyez touché, je vous prie, de miséricorde : qui pourra rétablir Jacob, après qu'il est devenu si faible ?

3. Alors le Seigneur fut touché de compassion, et dit : Cela n'arrivera point.

4. Le Seigneur me fit voir encore cette vision : Je voyais le Seigneur Dieu qui appelait le feu pour exercer son jugement ; ce feu dévorait un grand abîme, et consumait en même temps une pièce de terre.

COMMENTAIRE

℣. 1. ECCE FICTOR LOCUSTÆ IN PRINCIPIO GERMINANTIUM SEROTINI IMBRIS. La plupart des commentateurs l'entendent de la pluie qui tombe au printemps, et qui fait pousser l'herbe des prairies, après que le roi en a fait couper pour sa provision. Pour expliquer la contradiction apparente, qui semble être renfermée dans ces paroles, on peut remarquer qu'en Orient, l'on met les animaux à l'herbe pendant nos mois d'hiver. Et après la première coupe des prairies, vient la pluie du printemps, qui fait de nouveau germer l'herbe des campagnes (1). C'est d'ordinaire à cette époque que les sauterelles viennent fondre sur les terres, et qu'elles y font les ravages dont nous avons parlé dans notre commentaire sur Joël (2).

Les Septante (3) : *Voilà une production de sauterelles à la venue du matin; et voilà le bruchus qui vient fondre sur le roi Gog.* Les sauterelles, selon Théodoret, désignent l'armée des Assyriens; *le bruchus,* celle des Babyloniens; *le roi Gog*, l'armée des Scythes. Tout cela devait venir contre le peuple de Dieu.

Les prophéties de ce chapitre sont les premières qu'Amos ait prononcées. Il eut ces visions, avant qu'il eût été chassé du pays d'Israël, et qu'il se fût retiré dans celui de Juda. Il prédit ici trois choses qui arrivèrent avant l'entière destruction du royaume d'Israël : 1° Une famine causée par les sauterelles (4). 2° Un feu qui vient sur le pays (5). 3° Le Seigneur sur une muraille avec une truelle de maçon (6). Cette dernière vision, comme il l'explique lui même, marquait que les lieux estimés saints dans Israël, seraient détruits, et que la maison de Jéroboam serait exterminée par l'épée; prédiction qui se réalisa, en effet, lorsque Zacharie, fils de Jéroboam, fut mis à mort par Sellum (7). Il faut donc placer les deux autres évènements avant celui-ci. Nous ne voyons pas dans l'Écriture cette plaie des sauterelles, dont parle ici le prophète; mais nous savons qu'après la mort de Jéroboam II, il y eut de grands troubles dans Israël (8). Ce fut alors qu'on vit dans Israël *le feu* dont parle ici le prophète, c'est-à-dire la guerre civile et la division dans l'état.

℣. 2. QUIS SUSCITABIT JACOB, QUIA PARVULUS EST ? Après la mort de Jéroboam II, le royaume d'Israël, auparavant si puissant et si florissant, tomba dans un état de faiblesse, qui l'obligea de recourir à des étrangers pour se soutenir, ne pouvant pas le faire par lui-même. Manahem eut recours à Phul, roi d'Assyrie; ce fut la ruine à brève échéance.

℣. 4. VOCABAT JUDICIUM AD IGNEM DOMINUS. Le feu marque la guerre en de nombreux endroits

(1) Voyez notre commentaire sur la *Genèse* XXVII, 28, et sur le *Deutéronome* XI, 14.

(2) *Joel* I. *et* II.

(3) Ἰδοὺ ἐπιγονὴ ἀκρίδων ἐρχομένη ἑωθινή. Καὶ ἰδοὺ βρούχος εἰς Γὼγ τὸν βασιλέα. *Aqu.* Τῆς Γάζης βασιλέως.

(4) Versets 1. 2.

(5) Versets 4. 5.

(6) Versets 7. 8.

(7) IV. *Reg.* XV. 8. 9. 10. 11.

(8) IV. *Reg.* XIV. 23. *et* XV. 8.

5. Et dixi: Domine Deus, quiesce, obsecro; quis suscitabit Jacob, quia parvulus est?

6. Misertus est Dominus super hoc: Sed et istud non erit, dixit Dominus Deus.

7. Hæc ostendit mihi Dominus: et ecce Dominus stans super murum litum, et in manu ejus trulla cæmentarii.

8. Et dixit Dominus ad me: Quid tu vides, Amos? et dixi: Trullam cæmentarii. Et dixit Dominus: Ecce ego ponam trullam in medio populi mei Israel; non adjiciam ultra superinducere eum.

5. Alors je dis: Seigneur Dieu, apaisez-vous, je vous prie: Qui pourra rétablir Jacob, après qu'il est devenu si faible?

6. Alors le Seigneur fut touché de compassion, et me dit: Cette plaie non plus n'arrivera pas.

7. Le Seigneur me fit voir encore cette vision: Je vis le Seigneur au-dessus d'une muraille crépie; il avait à la main une truelle de maçon;

8. Et il me dit: Que voyez-vous, Amos? Je lui répondis: La truelle d'un maçon. Il ajouta: Je ne me servirai plus à l'avenir de la truelle parmi mon peuple d'Israël, et je n'en crépirai plus les murailles.

COMMENTAIRE

de l'Écriture. Après la mort de Jéroboam, le royaume d'Israël fut désolé par des guerres civiles et peut-être étrangères; car l'histoire de ce temps ne nous est pas bien connue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la mort de Jéroboam II, le pays fut déchiré par les factions. Quand Zacharie parvint à monter sur le trône (772), les esprits étaient encore remuants. Au bout de six mois de règne, il périt assassiné et avec lui s'éteignit la race de Jéhu. Son meurtrier, Sellum, saisit le pouvoir; mais il fut lui-même assassiné un mois après par Manahem, qui sut rétablir une paix relative (1).

DEVORAVIT ABYSSUM MULTAM, ET COMEDIT SIMUL PARTEM. Ce feu devait dessécher la mer, et consumer une grande partie de la terre, sans le prophète, qui intervint et en arrêta l'effet. Versets 5, 6. Les guerres dont on a parlé, devaient tout perdre, tant elles étaient furieuses; mais le Seigneur mit des bornes à sa colère.

℣. 6. MISERTUS EST DOMINUS SUPER HOC; SED ET ISTUD NON ERIT, DIXIT DOMINUS DEUS. Ce texte nous montre que Dieu punit moins son peuple qu'il n'avait résolu, parce qu'il s'est laissé fléchir par la prière d'Amos.

Les hommes qui ne connaissent point Dieu ont peine à souffrir un homme juste. Ils le déshonorent par des erreurs qu'ils lui attribuent, ou par des bruits vagues qu'ils sèment en secret pour noircir sa réputation. Et cependant, il paraît, par cet exemple d'Amos, par celui de Jérémie, et par plusieurs autres marqués dans l'Écriture, que rien n'est plus injuste que cette aversion des hommes contre les serviteurs de Dieu. Ce sont eux qui détournent, par leur vertu et par leur mérite, la ruine de provinces entières, et qui arrêtent la main de Dieu prêt à frapper ceux mêmes qui ne travaillent qu'à les perdre, et *qui persécutent en eux les dons du ciel,* selon l'expression de saint Ambroise.

℣. 7. ECCE DOMINUS SUPER MURUM LITUM, ET IN MANU EJUS TRULLA CÆMENTARII. Amos nous explique aux versets 8 et 9 le sens de cette vision. Les termes de l'original souffrent quelque difficulté. Plusieurs exégètes (2) traduisent l'hébreu (3) par: *Le Seigneur était debout sur une muraille élevée à plomb, et il avait à sa main une sonde* ou un fil à plomb. Cette vision marquait que Dieu allait sonder l'abîme de scélératesse où était descendu Israël, le scruter soigneusement pour proportionner le châtiment à l'offense. Les Septante, suivis de l'arabe, du syriaque, et de quelques autres interprètes (4), traduisent l'hébreu *anâq*, par *un diamant: J'ai vu le Seigneur debout sur un mur de diamant, et il avait un diamant en sa main.* Voici le sens que l'on peut donner à ce passage, en suivant cette traduction: J'ai vu le Seigneur sur un mur de diamant, et il avait un diamant dans sa main; et il m'a dit: Je mets un diamant, ou un mur de diamant au milieu de mon peuple; je ne lui passerai plus rien. Il y a trop longtemps que je dissimule, et que je lui pardonne. C'en est fait; j'ai mis entre lui et moi, un mur de séparation impénétrable. Je l'abandonne sans retour; je le livre à ses ennemis sans miséricorde. Les auteurs profanes, pour marquer des portes, des séparations, des murs impénétrables, leur donnent le nom de diamant. Virgile, en parlant des portes de l'enfer (5):

> Porta adversa, ingens, solidoque adamante columnæ
> Vis ut nulla virum, non ipsi excindere ferro
> Cœlicolæ valeant.

℣. 8. ECCE EGO PONAM TRULLAM IN MEDIO POPULI MEI ISRAEL, NON ADJICIAM ULTRA SUPERINDUCERE EUM. Je quitte absolument la truelle; je suis las de crépir la muraille de mon peuple; je ne veux plus lui pardonner, ni user de remises; je vais l'abandonner, lui et ses villes, aux enne-

(1) IV. *Reg.* XV.
(2) *Hebræi. Pagn. Mont. Vat.*
(3) הנה אדני נצב על חומת אנך ובידו אנך
(4) Ἰδοὺ Κύριος ἑστηκὼς ἐπὶ τείχους ἀδαμαντίνου, καὶ ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ ἄδαμας. *Ita Sym. Arab. Syr. Vide et Mercer. et Drus.-Aquila.* Γάνωτις, Stannatura. *Theodot.* Τηκόμενον, Liquescens.
(5) *Æneid.* VI.

9. Et demolientur excelsa idoli, et sanctificationes Israel desolabuntur, et consurgam super domum Jeroboam in gladio.

9. Les hauts lieux consacrés à l'idole seront détruits ; ces lieux qu'Israël prétend être saints, seront renversés ; et j'exterminerai par l'épée la maison de Jéroboam.

COMMENTAIRE

mis. Je l'ai protégé trop longtemps ; j'ai trop caché et dissimulé ses désordres. En expliquant le mot hébreu *anâq*, d'un diamant, d'une sonde ou d'un fil à plomb, on peut l'entendre comme nous avons dit : Je ne lui passerai plus rien ; je le punirai sans miséricorde. Je mets entre lui et moi un mur de diamant.

. . . . . Hic murus aheneus esto (1).

Ou : J'ai sondé sa malice ; elle dépasse toute proportion ; je ne lui pardonnerai plus rien.

℣. 9. DEMOLIENTUR EXCELSA IDOLI. L'hébreu, à la lettre (2) : *Les hauteurs d'Isaac seront détruites ;* c'est-à-dire, les hauteurs de Bersabée, où Isaac avait autrefois bâti un autel au Seigneur (3). Ce pèlerinage était fameux du temps d'Amos. Il en a déjà parlé au chapitre V, verset 5, et il en parle encore au chapitre VIII, verset 14. Les hauteurs superstitieuses de Bersabée furent ruinées après la mort de Jéroboam II, roi d'Israël, par Josias, roi de Juda, ainsi qu'il est marqué expressément dans le quatrième livre des Rois (4) : *Contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, a Gabaa usque Bersabee.*

CONSURGAM SUPER DOMUM JEROBOAM IN GLADIO. Le Seigneur avait promis à Jéhu, aïeul de Jéroboam, que sa famille régnerait sur Israël jusqu'à la quatrième génération (5). Zacharie, fils de Jéroboam II, quatrième héritier depuis Jéhu, fut celui sur qui tomba la menace divine. Sellum se souleva contre lui, le tua publiquement et usurpa son royaume, après six mois de règne (6).

Amos, dit saint Jérôme (7), touché d'une véritable charité envers le peuple, lui prédit les châtiments dont Dieu le menaçait, parce qu'il adorait un veau d'or, afin que, se repentant de son impiété, il détournât les maux qui étaient prêts de fondre sur lui. Mais Amasias, prêtre de l'idole de Béthel, jaloux de la réputation que la sainteté d'Amos lui avait acquise, et craignant pour son ministère et pour son autorité, qui tomberaient dans le mépris, si le culte du vrai Dieu, qu'annonçait Amos, était préféré à celui du veau d'or, résolut de perdre ce saint prophète auprès du roi, en l'accusant de crimes d'État, et en le faisant passer pour un factieux.

Cest pourquoi il renverse tout ce qu'Amos avait dit, et donne une tournure odieuse à ce qui était de soi-même très innocent.

1. Amos avait simplement rapporté ce que Dieu lui avait dit. Sa mission ne devait point surprendre en un temps où Dieu avait coutume de choisir certaines personnes, par lesquelles il prédisait ce qu'il devait faire. Et Amasias suppose au contraire, qu'il avait inventé tout ce qu'il disait ; c'était donc un abus intolérable, qu'un homme occupé à mener des bœufs, osât se mêler de publier des choses qui menaçaient le royaume d'une ruine entière.

2. Amos avait rapporté les paroles de Dieu en ces termes : *Je m'élèverai contre la maison de Jéroboam, et j'exterminerai sa race par l'épée.* Et Amasias l'accusait d'avoir dit que Dieu ferait périr le roi même par l'épée. Cette accusation était très fausse et ne se réalisa point en effet ; la colère de Dieu tomba sur Zacharie, fils de Jéroboam, et non sur Jéroboam lui-même. Mais Amasias, qui réglait ses paroles d'après son intérêt et sa passion, aurait cru déroger, s'il n'eût tâché de persuader au roi, qu'Amos en voulait à sa propre vie.

3. Amos n'avait fait qu'obéir simplement à l'ordre de Dieu ; et Amasias le fait passer dans l'esprit du roi pour un chef de parti, pour un homme qui, se déclarant ennemi du prince, portait ses sujets à la révolte.

Saint Jérôme fait sur cet endroit une réflexion judicieuse (8) : Amasias a traité en cette rencontre le prophète Amos, comme les évêques ariens, qui se disaient catholiques, ont traité depuis saint Athanase et les plus grands défenseurs de la foi, en les rendant suspects et odieux par leurs impostures et leurs calomnies ; mais le roi Jéroboam II, qu'il voulait aigrir contre ce prophète, ne se laisse point surprendre à ses accusations artificieuses, au lieu que Constantin même et d'autres empereurs ont été surpris, et ont conçu une violente aversion contre les plus grands hommes de leur siècle, par les faux rapports et les calomnies de ces prélats, amis du mensonge, ennemis de la vérité.

Jéroboam, ajoute saint Jérôme, méprisa les vaines accusations dont Amasias s'était efforcé de noircir le prophète Amos ; il ne daigna seulement pas y répondre, ayant apparemment du mépris

(1) *Horat. Ep. lib.* I. *ep.* 1.
(2) נשמו במות ישחק
(3) *Genes.* XXVI. 25.
(4) IV. *Reg.* XXIII. 8.
(5) IV. *Reg.* X. 30.
(6) IV. *Reg.* XV. 8. 9. 10.
(7) *Hieron. in hunc locum.*
(8) *Hieron. in hunc locum.*

10. Et misit Amasias, sacerdos Bethel, ad Jeroboam, regem Israel, dicens: Rebellavit contra te Amos in medio domus Israel; non poterit terra sustinere universos sermones ejus.

11. Hæc enim dicit Amos : In gladio morietur Jeroboam, et Israel captivus migrabit de terra sua.

12. Et dixit Amasias ad Amos: Qui vides, gradere; fuge in terram Juda, et comede ibi panem, et prophetabis ibi.

10. Alors Amasias, prêtre de Béthel, envoya dire à Jéroboam, roi d'Israël : Amos s'est révolté contre vous au milieu de votre état; les discours qu'il sème partout ne peuvent plus se souffrir.

11. Car voici ce que dit Amos : Jéroboam mourra par l'épée, et Israël sera emmené captif hors de son pays.

12. Amasias dit ensuite à Amos : Sortez d'ici, homme de visions; fuyez au pays de Juda, où vous trouverez de quoi vivre ; et prophétisez là.

COMMENTAIRE

pour les flatteries basses et intéressées de ce prêtre de sa religion, et de l'estime, au contraire, pour la vertu et la fermeté d'Amos, quoiqu'il le sût ennemi déclaré des idoles qu'il adorait.

C'est pourquoi Amasias, ne pouvant faire entrer ce prince dans ses vues, usurpe de lui-même une autorité qui n'appartenait qu'à la personne du roi. Il intime à Amos un ordre qu'il n'aurait dû recevoir que de son souverain. Il lui fait entendre par la manière dont il lui parle, que le prince est mécontent de lui; que sa hardiesse lui déplaît, et qu'il ne veut plus tolérer qu'il prophétise dans son royaume.

Il arrive souvent, dit saint Jérôme, que les maîtres de l'erreur, pour imposer ce qu'ils soutiennent, publient que les rois autorisent leur sentiment; afin que ce qui serait méprisé par lui-même, paraisse digne de respect, étant soutenu par une si grande puissance. C'est ainsi que tant de prélats, catholiques en apparence, et ariens en réalité, ont soutenu leur impiété, et déclaré que leur foi était celle des empereurs, et qu'on ne pouvait la combattre sans se déclarer leurs ennemis.

Amasias défend à Amos, comme de la part du roi, de prophétiser dans Israël. Mais Amos, à qui Dieu avait commandé de parler, ne croit pas qu'il soit au pouvoir des hommes d'imposer silence au Saint-Esprit. C'est pourquoi, dit saint Jérôme, il a agi comme les apôtres avant le temps des apôtres, et proclamé par son action, ce que les apôtres ont dit depuis aux princes des prêtres, qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (1).

Saint Grégoire admire aussi la conduite du prophète Amos. Voyant qu'Amasias s'élevait insolemment contre lui, dit-il, le traitait de séditieux et de rebelle, et voulait l'empêcher de prophétiser en Israël, Amos s'abaisse autant que l'autre s'élève. Il oublie en quelque sorte le don de prophétie qu'il avait reçu de Dieu. Il reprend les pensées de sa première condition, et ne se considère que comme un pasteur, qui n'est bon qu'à pousser des bœufs et à garder des brebis. Mais Dieu, qui est l'ami des humbles, et qui se plaît à les protéger contre les superbes, se déclare en sa faveur contre celui qui l'outrageait de la sorte. Il le remplit du don de prophétie, et il prédit à Amasias que sa femme serait déshonorée, ses enfants tués, et qu'il mourrait lui-même en une terre étrangère, après avoir traîné une vie languissante dans une dure captivité.

℣. 10. REBELLAVIT CONTRA TE AMOS. Amasias, prêtre de Béthel, tâche d'irriter Jéroboam II, roi d'Israël, contre Amos, en lui disant que, par ses discours, il soulève le peuple contre lui. Rien n'était plus mal fondé qu'une telle accusation. Amos, à la vérité, avait annoncé de grands malheurs à Israël; mais il n'avait pas dit un mot qui blessât le respect dû au roi, et qui pût engager ses sujets à lui manquer d'obéissance.

NON POTERIT TERRA SUSTINERE UNIVERSOS SERMONES EJUS. Vos fidèles sujets sont las de l'entendre. Les peuples sont émus de tous ses discours. Il y a du danger qu'ils ne se soulèvent; l'intérêt du royaume demande qu'il soit chassé.

℣. 11. IN GLADIO MORIETUR JEROBOAM. C'est un mensonge de la part d'Amasias. Amos avait menacé la maison de Jéroboam; mais non pas sa personne. Ce prince mourut tranquillement dans son palais, après un règne très long et très heureux : mais Zacharie, son fils, fut mis à mort par Sellum, et avec lui finit la famille de Jéhu.

℣. 12. QUI VIDES, GRADERE; FUGE IN TERRAM JUDA. On ne sait si Amasias lui fit ce commandement de la part du roi, ou de son autorité privée. Il l'appelle *voyant*, un homme de visions, suivant l'ancienne qualification usitée en Israël (2); et il lui dit de se retirer dans le royaume de Juda, où il pourra prophétiser tant qu'il le voudra. Amasias se souciait fort peu des prophéties d'Amos, pourvu qu'il ne les entendît pas de si près. Il craignait moins les menaces du prophète que de voir le peuple détrompé, et son ministère moins honoré et moins lucratif. Son appréhension était que le peuple ne se convertît, et ne quittât le culte des veaux d'or de Béthel.

(1) *Act.* v. 29.

(2) 1. *Reg.* IX. 9.

13. Et in Bethel non adjicies ultra ut prophetes, quia sanctificatio regis est, et domus regni est.

14. Respondilque Amos, et dixit ad Amasiam: Non sum propheta, et non sum filius prophetæ; sed armentarius ego sum, vellicans sycomoros.

15. Et tulit me Dominus cum sequerer gregem, et dixit Dominus ad me: Vade, propheta ad populum meum Israel.

16. Et nunc audi verbum Domini: Tu dicis: Non prophetabis super Israel, et non stillabis super domum idoli.

13. Mais qu'il ne vous arrive plus de prophétiser dans Béthel, parce que c'est là qu'est la religion du roi et le siège de son état.

14. Amos répondit à Amasias : Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète; mais je mène paître les bœufs, et je cueille des figues sauvages.

15. Le Seigneur m'a pris lorsque je menais mon troupeau, et il m'a dit : Allez, et parlez comme prophète à mon peuple d'Israël.

16. Écoutez donc maintenant la parole du Seigneur. Vous me dites : Ne vous mêlez point de prophétiser dans Israël, ni de prédire des malheurs à la maison de l'idole.

COMMENTAIRE

℣. 13. QUIA SANCTIFICATIO REGIS EST, ET DOMUS REGNI. Samarie était le siège ordinaire des rois d'Israël; mais ils avaient aussi un palais à Béthel; puisque c'était le lieu où ils pratiquaient leur religion. Kim'hi prétend qu'il faut traduire (1) : *Parce que c'est le palais du roi, et le lieu de son royaume.* Nous ne pensons pas que cette opinion doive être suivie, car le mot hébreu signifie *sanctuaire,* ou *asile,* lieux inviolables. La racine est קדש *qodesch, sainteté,* chose sainte, sanctuaire.

℣. 14. NON SUM PROPHETA; SED ARMENTARIUS EGO SUM, VELLICANS SYCOMOROS. Je ne suis pas prophète de profession ; je ne suis ni fils, ni disciple des prophètes ; je n'en mène point la vie, je n'en porte point l'habit, je n'en ai point le mérite. Je ne me suis pas engagé dans ce ministère par mon choix et par mon inclination; mon premier métier est celui de pasteur. C'est par pure nécessité que je suis venu ici, et pour obéir à l'inspiration de Dieu, à laquelle je n'ai pu résister. Je ne cherche point à gagner de l'argent, en trompant les peuples par de vaines prédictions; j'ai un métier qui fournit abondamment à tous mes besoins. Ainsi, ne me confondez point avec ces prophètes de premier rang, appelés, dès leur plus tendre jeunesse, à la profession de prophètes, par la prédestination de Dieu, et qui ont embrassé une vie plus parfaite que le reste des Israélites. Pour moi, je suis un simple pasteur. Ne me mettez point davantage au rang des faux prophètes et de ces fanatiques, qui n'ont point d'autre vocation que le dérangement de leur imagination, la fainéantise ou l'impudence. Je suis un homme des champs, accoutumé au travail. Enfin on peut prendre tout ce discours d'Amos, comme une pure excuse d'humilité; de même que saint Jean-Baptiste, lorsqu'il fut interrogé par les Juifs s'il n'était point prophète, répondit que non (2), quoique véritablement il fût prophète, et plus que prophète, comme Jésus-Christ nous l'apprend (3). Il paraît par cet endroit, et par un autre de Zacharie (4), que régulièrement, les prophètes de profession quittaient leur métier, et ne s'appliquaient qu'à la prière, à l'étude, à la contemplation.

Les Septante (5) : *Je n'étais ni prophète, ni fils de prophète, mais pasteur, qui pique les sycomores : mais le Seigneur m'a tiré du troupeau, et m'a ordonné de prophétiser.* Ce qui fait un sens fort juste. Le terme hébreu (6) que nous traduisons par : *Qui recueille des figues sauvages : vellicans sycomoros;* ou qui arrache les branches de sycomore, est rendu par Aquila (7): Qui examine, *qui furette les sycomores.* Symmaque (8) : *Qui a des sycomores.* Théodotion (9) : *Qui palissade les sycomores.* Le sycomore est une sorte de figuier commun en Égypte et en Palestine. Il est assez semblable au mûrier par sa grandeur, par ses feuilles et par son apparence. Il porte son fruit non attaché à ses branches, mais sortant de son tronc. La figue en est douce, et n'a point de grains au dedans. Elle ne mûrit point, si on ne la pique avec des ongles de fer : *Scalpendo tantum ferreis unguibus; aliter non maturescit.* Elle mûrit quatre jours après qu'on l'a piquée : *Sed cum factum est, quarto die demetitur* (10). C'était là l'occupation d'Amos, avec celle de paître des troupeaux de gros bétail.

℣. 16. NON STILLABIS SUPER DOMUM IDOLI. L'hébreu (11) : *Vous ne ferez point pleuvoir sur la maison d'Isaac;* peut-être sur Bersabée, où Isaac avait demeuré assez longtemps (12). Voyez le verset 9. Les prophètes expriment souvent leurs prédictions fâcheuses sous l'idée d'une pluie : *Stilla*

---

(1) Il veut que מקדש *miqdâsch,* signifie ici un palais.
(2) *Joan.* I. 21.
(3) *Luc.* VII. 26.
(4) *Zach.* XIII. 5.
(5) Οὐκ ἤμην προφήτης οὐδὲ υἱὸς προφήτου, *etc.*
(6) בוקם שקמים
(7) *Aqu.* Ἐξερευνῶν συκόμορους.
(8) Ἐ"χων συκόμορους.
(9) Χαρακῶν *forte* χαράσσων. Les Septante : Κνίζων συκάμινα.
(10) *Plin. lib.* XIII. *c.* 7. *Theophrast. Discorid. Vide et Theodoret. hic.*
(11) ולא תטיף על בית יצחק
(12) *Genes.* XXVI. 25.

17. Propter hoc hæc dicit Dominus: Uxor tua in civitate fornicabitur, et filii tui et filiæ tuæ in gladio cadent, et humus tua funiculo metietur; et tu in terra polluta morieris, et Israel captivus migrabit de terra sua.

17. Mais voici ce que le Seigneur dit : Votre femme sera livrée à la prostitution dans la ville ; vos fils et vos filles périront par l'épée; l'ennemi partagera vos terres au cordeau; vous mourrez parmi une nation impure; et Israël sera emmené captif hors de son pays..

COMMENTAIRE

ad austrum. Stilla ad sanctuaria, dit le Seigneur à Ézéchiel (1). Les Septante (2) : *Vous ne jetterez point le trouble dans la maison de Jacob.* Ils ont mis Jacob pour Isaac.

℣. 17. UXOR TUA IN CIVITATE FORNICABITUR. Ces dernières menaces regardent Amasias, qui chassa Amos de la ville de Béthel.

HUMUS TUA FUNICULO METIETUR. Vous n'aurez point d'héritiers immédiats ; vos parents, ou peut-être des étrangers, viendront partager votre héritage entre eux. C'était un grand malheur pour un Israélite, de ne pas laisser son héritage à ses enfants.

TU IN TERRA POLLUTA MORIERIS. *Vous mourrez dans une terre impure;* dans un pays éloigné de la terre d'Israël. Les Hébreux regardaient tous les autres pays comme souillés. Amasias fut sans doute envoyé en exil, ou même il fut emmené par Téglathphalasar. Il ne serait guère probable qu'il eût vécu jusqu'à la dernière captivité d'Israël, arrivée sous Salmanasar, environ soixante-deux ans après la mort de Jéroboam II. L'histoire ne nous a pas conservé le détail de la vie d'Amasias, pour pouvoir montrer l'accomplissement de cette prophétie dans sa personne. Nous lisons dans les martyrologes qu'Amos fut mis à mort par cet Amasias, mais c'est une simple tradition.

---

(1) *Ezech.* xx. 46; xxi. 2. - *Mich.* ii. 6.

(2) Les Septante : Οὐ μὴ ὀλαγωγήσῃς. *Sym.* Non increpabis. *Hieron.*

CHAPITRE VIII

Autre vision d'Amos sur la ruine d'Israël. Iniquités de ce peuple. Vengeances du Seigneur sur eux. Obscurcissement en plein midi. Famine de la parole. Agitation et dispersion.

1. Hæc ostendit mihi Dominus Deus: et ecce uncinus pomorum.

2. Et dixit: Quid tu vides, Amos? Et dixi: Uncinum pomorum. Et dixit Dominus ad me: Venit finis super populum meum Israel; non adjiciam ultra ut pertranseam eum.

3. Et stridebunt cardines templi in die illa, dicit Dominus Deus; multi morientur; in omni loco projicietur silentium.

4. Audite hoc, qui conteritis pauperem, et deficere facitis egenos terræ;

1. Le Seigneur Dieu me fit voir encore cette vision : Je voyais un crochet à faire tomber le fruit des arbres.

2. Et il dit: Que voyez-vous, Amos? Je vois, lui dis-je, un crochet à faire tomber les fruits. Et le Seigneur me dit : Le temps de la ruine de mon peuple est venu : je ne dissimulerai plus ses fautes à l'avenir.

3. En ce temps-là, dit le Seigneur Dieu, les gonds du temple s'arracheront avec bruit. Il se fera un grand carnage d'hommes; et un silence affreux règnera de toutes parts.

4. Écoutez ceci, vous qui réduisez en poudre les pauvres, et qui faites périr ceux qui sont dans l'indigence;

COMMENTAIRE

℣. 2. Uncinum pomorum. Et dixit Dominus: Venit finis super populum meum. Il y a dans l'hébreu (1) une allusion entre *qaîts*, qui signifie l'été, ou l'automne; et *qêts*, qui signifie la fin. *Je vois un crochet*, ou un panier *de fruits murs*, (qaîts). La fin (qêts) *est venue sur mon peuple.* Lorsque les fruits sont mûrs, on les prend à la main, ou l'on attire à soi les branches avec un crochet, pour pouvoir les cueillir plus commodément; ou enfin on les abat, ou on les secoue; puis on les met dans des paniers, pour les emporter : et lorsqu'on voit faire toutes ces choses, on juge que le temps de la récolte est venu. Ainsi le Seigneur, ayant apparu à Amos sous la forme d'un jardinier qui va cueillir les fruits, désignait assez que les péchés de son peuple étaient montés à leur comble, que le temps de cueillir les fruits était venu, et que sous peu, on les arracherait de leur pays, pour les mener en captivité dans une terre étrangère. Les Septante (2): *Je vois* un vaisseau, ou *une cage d'oiseleur. Et le Seigneur me dit : La fin est venue sur mon peuple.* Presque tous les interprètes (3) expliquent l'hébreu *keloûb* par un panier. Il signifie aussi une cage (Jérém. v. 27). Les prophètes représentent assez souvent le temps de la vengeance du Seigneur sous l'idée d'une vendange, ou d'une moisson.

Non adjiciam ultra ut pertranseam eum. *Je ne lui passerai plus rien.* Je ne le laisserai point impuni. Voyez une expression pareille au chapitre vii. 8.

℣. 3. Stridebunt cardines templi. Les portes de vos temples de Béthel et de Dan (4), seront ouvertes avec violence; l'ennemi y entrera par force. Ou plutôt : Le Seigneur fait éclater sa colère par le bruit des portes de son temple. Comme un héros qui va fondre sur ses ennemis, il ouvre ses portes avec violence, et paraît avec un grand bruit. Voyez le chapitre ix, verset 1. On peut traduire l'hébreu (5) par : *Les cantiques du temple,* ou du palais, *seront changés en lamentations.* Les Septante (6) : *Les lambris du temple jetteront des cris de douleur.* Tout cela exprime assez la désolation du temple abandonné au pillage, et dans lequel on exerce toutes sortes de cruautés contre ceux qui s'y sont retirés.

In omni loco projicietur silentium. L'ennemi réduira le pays en solitude, et un morne et affreux silence règnera partout. L'hébreu (7) : *Une multitude de corps morts est jetée en tout lieu : Taisez-vous.* L'ennemi a porté la mort en tous lieux, et la crainte retient tout le monde dans le silence. On n'ose prendre la liberté de se plaindre et de pleurer les morts. Les Septante (8) : *Le deuil est grand; je jetterai le silence en tout lieu.*

Le silence règne tellement aujourd'hui parmi

(1) ואמר כלוב קיץ.ויאמר יהוה אלי בא הקץ על עמי

(2) Ἄγγος ἐξευτοῦ, καὶ εἶπεν Κύριος πρὸς μέ. Ἦκει τὸ πέρας ἐπὶ τὸν λαόν μου.

(3) *Ita Chald. Mont. Mercer. Vat. Grot. Drus. Jun. alii passim.*

(4) *Cyrill. Rufin. Lyr. Mont. Riber.*

(5) והילילו שירות היכל

(6) Ὠλολύξῃ τὰ φαννώματα τοῦ λαοῦ.

(7) רב הפגר בכל מקום השליך הם

(8) Πολὺς ὁ κοπετός, ἐν παντὶ τόπῳ ῥίψω σιωπήν.

5. Dicentes: Quando transibit mensis, et venumdabimus merces? et sabbatum, et aperiemus frumentum, ut imminuamus mensuram, et augeamus siclum, et supponamus stateras dolosas.

5. Vous qui dites : Quand sera passée la néomémie, afin que nous vendions nos marchandises? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrions nos greniers, que nous vendions le blé en diminuant la mesure, et que nous pesions dans de fausses balances.

COMMENTAIRE

les Juifs, dit saint Jérôme (1), qu'il semble que Dieu les ait entièrement oubliés, depuis qu'ils ont refusé si opiniâtrement d'écouter son Verbe éternel, qui, s'étant revêtu d'un corps et vivant parmi eux, leur parlait de sa propre bouche. Car, quoiqu'ils soient encore les dépositaires de l'Écriture, où leur infidélité est prédite en termes formels, qui rendent témoignage contre eux-mêmes, néanmoins ils y cherchent toujours Dieu sans l'y trouver; parce qu'ils n'en aiment que l'écorce et la lettre, et qu'ils ne se mettent point en peine d'y reconnaître Jésus-Christ et sa grâce, qui en est comme l'âme et l'esprit.

Saint Bernard nous avertit souvent de ne pas imiter la conduite de ceux dont nous détestons la perfidie, et de rechercher ce qu'il y a de plus intérieur et de plus édifiant dans le sens de l'Écriture. C'est pourquoi, après avoir éclairci dans un passage qu'il rapporte, le sens de la lettre, il ajoute : C'est là le partage des Juifs : *Hæc est portio Judæorum;* afin que nous n'en demeurions pas là, mais que nous travaillions à nourrir notre âme de l'intelligence spirituelle de la vérité.

℣. 5. QUANDO TRANSIBIT MENSIS, ET VENUMDABIMUS MERCES? Quand sera passé le premier jour du mois (2), la néoménie, afin que nous vaquions à notre trafic à l'ordinaire? *Le mois* se prend souvent pour le premier jour du mois (3). La loi n'ordonnait point de repos ce jour-là (4); mais on ne laissait pas de l'observer communément dans Israël. Les Israélites, poussés par l'avarice, s'ennuyaient du trop grand nombre de fêtes, qui les empêchaient de se livrer au commerce. D'autres l'expliquent ainsi : Quand le mois sera-t-il passé, afin que nous recevions les intérêts de ce que nous avons prêté, et que nous donnions de nouveau nos marchandises et nos denrées à usure? *Expectatis calendas,* dit saint Jérôme, *ut negotiemini, et usuras ex usuris augeatis.* Tout le monde sait que les anciens usuriers recevaient ordinairement leurs intérêts au commencement de chaque mois (5):

. . . . Fugis ut Rusonem debitor æris?
Qui nisi cum tristes misero venere calendæ,
Mercedem aut nummos unde unde extricat, etc.

La même chose se remarque dans Aristophane (6), où l'on représente un débiteur cherchant une magicienne qui sache retarder le cours de la lune, afin que le premier jour du mois n'arrive point et qu'on ne l'inquiète pas sur ses dettes.

ET SABBATUM, ET APERIEMUS FRUMENTUM? C'est la continuation des plaintes des avares. Le nom de *sabbat* se prend en quatre manières différentes : pour le septième jour de la semaine; pour la semaine elle-même; pour l'année sabbatique, qui arrivait chaque septième année; enfin, en général, pour tous les jours de fêtes et de repos. Les avares se plaignent ici du trop grand nombre de fêtes, ou de l'observation de la septième année, dans laquelle il n'était pas permis de faire aucune sorte de récolte ni de cultiver la terre. Ce que les arbres et les champs produisaient d'eux-mêmes, était abandonné aux pauvres et aux étrangers (7). Il paraît par tout ceci, que l'on observait les fêtes, les néoménies et les années sabbatiques dans le royaume d'Israël. On ne vendait, ni on n'achetait pas pendant le sabbat et les jours de fêtes; et après l'année sabbatique, naturellement, les vivres devaient être plus chers, parce qu'on n'avait point fait de récolte. *Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrions nos greniers* et que nous vendions nos grains?

IMMINUAMUS MENSURAM, ET AUGEAMUS SICLUM. Les avares mesuraient ce qu'ils donnaient avec de petites mesures, et recevaient l'argent dont on les payait, au plus haut poids qu'ils pouvaient; car alors, on n'avait point encore l'usage de monnaie, ayant un poids et un titre fixes. L'acheteur présentait son argent en lingot, ou en morceaux informes, et le marchand le pesait, et en prenait suivant le prix ou le poids dont on était convenu. En prévision des fraudes qui se commettaient dans le commerce, Moïse avait défendu d'avoir différents poids et différentes mesures; une grande mesure pour recevoir, et une petite pour vendre; un petit poids pour délivrer l'argent et un gros poids pour le recevoir (8). Ces inégalités de poids et de mesures sont en abomination devant Dieu, dit le Sage (9). L'hébreu porte ici (10) : *Pour di-*

(1) *Hieron. in hunc locum.*
(2) *ita Vat. Livel. Drus. Mercer. Riber. Rufin. Sanct.*
(3) *Vide* I. *Reg.* XX. 5. - *Osee* II. 11.
(4) *Num.* X. 10; XXVIII. 11. — (5) *Horat. lib.* I. *Sat.* 3.
(6) *Aristophan. in Nubil. act.* II. *scen.* I.
(7) *Levit.* XXV. 2. 3. *et seq. Vide Chald. Cyrill. Grot. Vat. Mercer. Hebræos.*
(8) *Deut.* XXV. 13. Non habebis in sacculo diversa pondera, majus et minus; nec erit in domo tua modius major, et minor.
(9) *Prov.* XX. 10. Pondus et pondus, mensura et mensura utrumque abominabile est apud Deum.
(10) להקטין איפה ולהגדיל שקל

6. Ut possideamus in argento egenos et pauperes pro calceamentis, et quisquilias frumenti vendamus?

7. Juravit Dominus in superbiam Jacob: Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum!

8. Numquid super isto non commovebitur terra, et lugebit omnis habitator ejus; et ascendet quasi fluvius universus, et ejicietur, et defluet quasi rivus Ægypti?

6. Pour nous rendre par nos richesses les maîtres des pauvres, pour nous les assujetir sans qu'il nous en coûte presque rien; et pour leur vendre les criblures de notre blé?

7. Le Seigneur a prononcé ce serment contre l'orgueil de Jacob: Je jure que je n'oublirai jamais aucune de leurs œuvres.

8. Après cela, toute leur terre ne sera-t-elle pas renversée; tous ses habitants dans les larmes? Ne sera-t-elle pas accablée de maux, comme par l'inondation d'un fleuve; enlevée, et dissipée comme le fleuve de l'Égypte?

COMMENTAIRE

minuer l'éphah et pour augmenter le sicle, ou *le poids.* Les Septante (1) : *Pour diminuer la mesure, et pour augmenter la balance.* L'éphah contenait 38 litres 88; le sicle pesait 14 grammes 200, et valait en argent 2 fr. 83, et en or 43 fr. 50.

STATERAS DOLOSAS. *De fausses balances,* dont les fléaux ne soient pas dans une juste proportion.

℣. 6. UT POSSIDEAMUS IN ARGENTO EGENOS. Pour obliger les pauvres à se vendre à nous en qualité d'esclaves; ou pour les obliger de nous engager leurs biens et leurs meubles, et enfin leurs enfants, pour gage de ce que nous leur donnerons à crédit.

ET PAUPERES PRO CALCEAMENTIS. *Pour nous les assujettir, sans qu'il nous en coûte presque rien;* à la lettre (2), *pour des souliers;* nous dirions : pour un morceau de pain. Dans l'extrême disette où ils sont, ils seront obligés de se livrer presque pour rien. Cet abus n'est que trop commun, même dans le christianisme, où souvent les riches achètent à vil prix les biens, les denrées, les services, le travail des pauvres; abusant ainsi du besoin où sont leurs frères, pour les opprimer de plus en plus, et pour s'enrichir par des voies si indignes et si cruelles.

QUISQUILIAS FRUMENTI VENDAMUS. L'hébreu (3) : *Pour vendre ce qui tombe de notre blé;* les ordures, les criblures qui tombent lorsqu'on le fait passer par le crible. Les Septante (4) : *Trafiquons de tout ce qui se présentera,* ou de ce qu'on nous présentera.

℣. 7. JURAVIT DOMINUS IN SUPERBIAM JACOB. *Le Seigneur a prononcé ce serment contre l'orgueil de Jacob;* contre son faste dans ses constructions, dans ses richesses mal acquises; contre son orgueil, qui lui fait mépriser les pauvres, et les fait opprimer injustement. *La hauteur de Jacob* (5), peut aussi signifier ses temples, ses dieux, ses veaux d'or, qui faisaient l'objet de sa vanité; ou Dieu même, dont il tirait mal à propos des motifs de gloire, se flattant de l'honneur de sa protection, et se vantant d'être son peuple, pendant qu'il l'offensait par son idolâtrie et ses désordres. Le Seigneur a juré par lui-même, par la gloire de Jacob, etc. On remarque plusieurs endroits de l'Écriture, où l'élévation de Jacob est mise pour le Dieu, ou le temple d'Israël (6).

℣. 8. ASCENDET QUASI FLUVIUS UNIVERSUS. *Comme une campagne inondée par un fleuve,* et par toutes les eaux de ce fleuve. L'hébreu (7) : *Et tout ce pays sera inondé par un fleuve.* Les Septante (8) : *Et la désolation montera,* et inondera *comme un fleuve.*

ET DEFLUET QUASI RIVUS ÆGYPTI. Ce pays sera ruiné, dissipé, perdu, comme les eaux du Nil se dissipent, après avoir, pendant quelque temps, couvert l'Égypte; ou : Ce fleuve qui doit inonder Israël, se dissipera comme le Nil, après ses débordements. Les ennemis qui viendront fondre sur le royaume de Samarie, se retireront après l'avoir ravagé, et avoir emporté tout ce qu'il y aura de plus précieux. L'hébreu (9) : Cette terre *enflera comme un fleuve, elle s'écoulera et elle sera engloutie comme le torrent d'Égypte.* L'on sait que le Nil déborde régulièrement pendant les plus grandes chaleurs de l'été, et tient tout le pays comme enseveli sous les eaux pendant environ six semaines. Dans son débordement il entraîne avec lui beaucoup de limon. C'est ce qui a fait dire à quelques anciens que l'Égypte était un présent du Nil (10), et que ce pays s'était formé des terres que ce fleuve charrie avec lui. Isaïe nous dépeint l'Égypte comme un pays dont le fleuve déchire et emporte les terres (11) : *Cujus*

---

(1) Τοῦ ποιῆσαι μικρὸν τὸ μέτρον, καὶ τοῦ μεγαλύναι στάθμιον.
(2) בעבור נעלים
(3) ומפל בר נשביר
(4) Καὶ ἀπὸ πάσης παραθέσεως ἐμπορευσώμεθα.
(5) גאון יעקוב
(6) Voyez *Levit* XXVI. 19. - *Deut.* XXXIII. 29. - *Psalm.* XLVI. 5. - *Ezech.* XXIV. 21.
(7) ועלתה כאר כלה
(8) Λ'ναβήσεται ὡς ποταμὸς ἡ συντέλεια.
(9) ונגרשה ונשקה כיאר בצרים
(10) *Herodot. lib.* II. *c.* 5. Λ"ιγυπτος ἐπικτητύστε γῆ, καὶ δῶρον τοῦ ποταμοῦ.
(11) *Isai.* XVIII. 2.

9. Et erit in die illa, dicit Dominus Deus, occidet sol in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis;

10. Et convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum; et inducam super omne dorsum vestrum saccum, et super omne caput calvitium; et ponam eam quasi luctum unigeniti, et novissima ejus quasi diem amarum.

11. Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam famem in terram; non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.

9. En ce jour-là, dit le Seigneur Dieu, le soleil se couchera en plein midi; et je couvrirai la terre de ténèbres, lorsqu'elle devrait être pleine de lumière.

10. Je changerai vos fêtes en sujet de larmes, et vos chants de joie en lamentations; je vous réduirai tous à vous revêtir d'un sac, et à vous raser la tête: je plongerai Israël dans les larmes, comme une mère qui pleure un fils unique, et sa fin sera comme un jour amer.

11. Il viendra un temps, dit le Seigneur, où j'enverrai la faim sur la terre; non la faim du pain, ni la soif de l'eau, mais celle de la parole du Seigneur.

COMMENTAIRE

diripuerunt flumina terram ejus. Amos pourrait bien avoir ici la même pensée: L'ennemi se répandra dans les terres d'Israël, les arrachera et les entraînera, comme le Nil, dans ses débordements, emporte une grande quantité de terre des lieux par où il passe. Ou encore : De même que le Nil, avec la masse de ses eaux, à l'époque de son débordement, coule dans la mer où il est englouti, de même Israël ira s'abîmer dans les vastes profondeurs de l'empire assyrien. L'on peut voir le verset 5 du chapitre IX, où la même expression se trouve, avec quelque léger changement.

℣. 9. OCCIDET SOL IN MERIDIE. Usher (1) explique ce passage à la lettre d'une éclipse de soleil arrivée du temps d'Amos, le jour de la Pentecôte, l'an du monde 3213, ou d'une autre arrivée dix ans après, pendant la fête des Tabernacles; ou enfin d'une troisième arrivée l'année suivante, pendant les jours de la Pâque. Les pères l'entendent ordinairement de l'éclipse qui arriva à la Passion, et pendant que notre Sauveur était sur la croix : mais nous croyons avec saint Jérôme (2), Théodoret (3), et avec plusieurs bons commentateurs (4), que cette expression marque simplement l'extrême consternation où sera réduit Israël, à cause des maux dont il se verra tout d'un coup accablé. *Dies illa diem captivitatis significat,... quibus præ tristitiæ magnitudine, occidet sol meridie, et clara omnibus luce, tenebræ cuncta complebunt*, dit saint Jérôme. Voyez de pareilles expressions *Jerem.* XV, 9. *Joël.* III, 15.

℣. 10. SUPER OMNE CAPUT CALVITIUM. *Je vous réduirai à vous raser la tête,* comme on le pratiquait dans le deuil. Job, ayant appris la mort de ses enfants, se coupa les cheveux, et s'assit à terre (5). Jérémie menace les Juifs d'une mort malheureuse et leur dit (6) : *On ne les ensevelira point, on ne les pleurera point, on ne se fera point d'égratignures, et on ne se coupera point les cheveux pour eux.* Voyez aussi Isaïe XV, 2; Mich. I, 16. *Decalvare, et tondere super filios deliciarum tuarum; dilata calvitium tuum sicut aquila.*

QUASI LUCTUM UNIGENITI. Cela était passé en proverbe, pour marquer une douleur violente, un deuil extraordinaire. Voyez *Zach.* XII, 10. *Plangent eum planctu quasi super unigenitum.* - *Jerem.* VI, 26. *Luctum unigeniti fac tibi.*

℣. 11. NON FAMEM PANIS, NEC SITIM AQUÆ, SED AUDIENDI VERBUM DOMINI. Puisque vous ne voulez point entendre ce que je vous annonce de la part du Seigneur, et que vous me chassez, pour m'empêcher de parler (7), apprenez que le temps viendra où vous souhaiterez ardemment entendre un prophète, et connaître votre destinée; et vous n'en pourrez rencontrer aucun. Ceci arriva au temps de la destruction du royaume de Samarie. Il ne paraît pas qu'alors il y ait eu aucun prophète dans Israël; et, pendant tout le temps de la captivité, ils furent entièrement privés de cette consolation. Nous ne connaissons que le seul Tobie, à qui Dieu se soit communiqué; et encore passait-il plutôt pour un juste que pour un prophète; la prophétie qui est contenue dans son cantique (8), fut d'ailleurs peu connue dans le pays, et arriva assez tard, la quarantième année peut-être de la captivité des dix tribus. L'on peut fort bien appliquer aux Juifs depuis la mort de Jésus-Christ, la disette de la parole du Seigneur, dont parle ici Amos. Ce malheureux peuple abandonné à ses propres ténèbres, ne reçoit de son Dieu aucune marque publique de son assistance. Plus de prophètes, plus de chefs, plus de pasteurs : lisant sans cesse, sans les entendre jamais, les oracles divins dont il est le gardien (9), il reste volontairement plongé dans les ténèbres, et il souffre une disette mystérieuse des grâces d'en haut. Voyez saint Jérôme sur cet endroit.

---

(1) *Usser. ad an. mundi* 3213.
(2) *Hieronym. hic.*
(3) *Theodoret. in hunc loc.* Τότε ὁ ἥλιος μεσούσης ἡμέρας εἰς σκότος μεταβληθήσεσθαι δόξει τοῖς κατεχομένοις ὑπὸ τῶν συμφορῶν.
(4) *Vatab. Sanct. Grot. Mercer. Drus. etc.*
(5) *Job.* I. 20. — (6) *Jerem.* XVI. 6.
(7) *Vide Sap.* VII. 12... 16.
(8) *Tobias* XIII. 3. *et seq.*
(9) *Hieron. Cyrill. Dionys. Hugo. Mont. Figuer. Mercer.*

12. Et commovebuntur a mari usque ad mare, et ab aquilone usque ad orientem; circuibunt quærentes verbum Domini, et non invenient.

13. In die illa deficient virgines pulchræ et adolescentes in siti,

14. Qui jurant in delicto Samariæ, et dicunt : Vivit Deus tuus, Dan! et Vivit via Bersabee! et cadent, et non resurgent ultra.

12. Il se transporteront depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis l'aquilon jusqu'à l'orient; ils iront chercher de tous côtés la parole du Seigneur, et il ne la trouveront point.

13. En ce temps-là, les vierges d'une rare beauté mourront de soif, et avec elles les jeunes hommes,

14. Qui jurent par le péché de Samarie, et qui disent: O Dan! vive votre dieu; le culte de Bersabée! et ils tomberont sans que jamais ils se relèvent.

COMMENTAIRE

V. 12. A MARI USQUE AD MARE. Depuis la Méditerranée, à l'occident de la Palestine, jusqu'à la mer Morte, à l'orient du même pays (1); *et depuis le nord jusqu'à l'orient,* c'est-à-dire dans toutes les parties du monde où vous serez dispersés. *La mer* se met ordinairement pour l'occident, parce que la Méditerranée est au couchant de la Palestine. La mer qui lui est opposée, est, selon dom Calmet, l'Océan, parce qu'aussitôt après, le prophète marque le nord et l'orient, comme opposés aux deux termes qu'il vient d'exprimer. Ce serait une exception, car l'expression *d'une mer à l'autre,* désigne généralement la mer Méditerranée et la mer Morte.

CIRCUIBUNT QUÆRENTES VERBUM DOMINI, ET NON INVENIENT. Ce jugement de Dieu sur les Juifs est juste et terrible. Après les avoir menacés de peines sensibles et de la ruine de leur pays, il leur déclare qu'il les frappera par l'esprit et qu'il les couvrira de ténèbres en les abandonnant à leur propre aveuglement, pour les punir de ce qu'ils ont préféré cette nuit profonde dans laquelle leur orgueil les avait plongés, à la lumière véritable qui était venue du ciel pour les éclairer.

Il ajoute qu'*il leur enverra la famine,* non du pain du corps, mais du pain de l'âme; parce qu'ayant méprisé la parole souveraine qui était présente parmi eux, ils la cherchent maintenant, et ils ne peuvent la trouver; elle est devenue muette pour eux, comme ils sont demeurés sourds et insensibles pour elle.

C'est ainsi, disait saint Jérôme (2), que Dieu punit souvent les péchés des hommes; il les frappe d'un aveuglement volontaire, et, enchantés des plaisirs du monde, ils disent à ceux qui peuvent les éclairer, selon la parole de l'Écriture : *Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connaître les voies de Dieu* (3). Il permet alors, qu'ils soient punis par où ils ont péché. Comme ils fuient la vérité, la vérité aussi s'éloigne tellement d'eux, qu'ils prennent les ténèbres pour la lumière, et qu'ils combattent et détestent ensuite la vraie lumière, en lui donnant le nom de ténèbres.

C'est pourquoi, ceux à qui Dieu fait la grâce de connaître la voie étroite qui conduit à la vie, selon l'Évangile, dans un temps plein de nuages et obscurci par les disputes des hommes, doivent se dire sans cesse : Marchons pendant que la lumière luit, et buvons de cette eau divine pendant qu'elle coule pour nous; de peur que, si nous nous enorgueillissons d'un si grand don, au lieu d'en être plus humbles, ou si nous négligeons de nous en servir, cette lumière ne s'obscurcisse à nos yeux, et cette source ne se tarisse pour nous, et que nous ne tombions ensuite dans des ténèbres profondes et dans une effroyable sécheresse. Car le péché le moins digne de miséricorde, est d'être ingrat à la grâce qui nous a préférés à une infinité d'autres, et de négliger la parole divine qui nous a été enseignée, pour suivre les raisonnements plus ou moins fallacieux du monde. Il arrivera un temps où nous en reconnaîtrons le vide; nous voudrons alors retrouver la foi et la parole de Dieu, mais la foi dont nous avons abusé sera morte en nous, et la parole de Dieu, nous ne la comprendrons plus : *Circuibunt quærentes verbum Domini, et non invenient.*

V. 14. QUI JURANT IN DELICTO SAMARIÆ. *Qui jurent par le péché de Samarie;* par le faux dieu Baal qu'on adorait à Samarie. Jéhu, roi d'Israël, avait démoli le temple de Baal et l'avait changé en un lieu d'ordures (4). Nous ne lisons point expressément que ses successeurs l'aient rétabli; mais nous lisons que le peuple persévéra dans le culte de cette fausse divinité (5) : *Adoraverunt universam militiam cœli, servieruntque Baal;* et qu'ils entretinrent ce culte impie jusqu'à la destruction du royaume d'Israël.

VIVIT DEUS TUUS, DAN! ET, VIVIT VIA BERSABEE! Jéroboam, fils de Nabat, premier roi des dix tribus, avait placé un des veaux d'or à Dan, près des sources du Jourdain. Du temps de Jéroboam II, on avait une grande dévotion au pèlerinage de Bersabée (6), ou *aux hauteurs d'Isaac,* comme Amos les a appelées précédemment (7). Le peuple jurait par le Dieu adoré à Dan, et par

(1) *D'Allioli.*
(2) *Hieron. in hunc locum.*
(3) *Job.* XXI. 14.
(4) IV. *Reg.* X. 18. *et seq.*
(5) IV. *Reg.* XVII. 16.
(6) *Amos* V. 5. — (7) *Amos* VII. 9. 16.

celui dont l'autel était à Bersabée. Ce Dieu n'était peut-être que le vrai Dieu : mais comme son culte y était mêlé de superstitions et qu'il lui était rendu dans des lieux et d'une manière qu'il n'approuvait pas, c'est avec raison qu'Amos fait un reproche aux Israélites de jurer au nom de ses dieux, comme s'il y avait plusieurs dieux dans Israël. L'hébreu à la lettre (1) : *Vive votre dieu, Dan; et vive votre chemin,* votre religion, votre culte (2), *ô Bersabée !* La voie est mise pour la coutume, le culte (3) : *Si quos invenisset hujus viæ viros, etc.* Et Moïse (4) : *Ostendas populo cerémonias, et ritum colendi, viamque per quam ingredi debeant.* D'autres (5) l'expliquent tout simplement du pèlerinage de Bersabée. Les Septante (6) : *Vive votre dieu, ô Dan, et votre dieu, ô Bersabée !*

---

(1) חי אלהיך דן וחי דרך באר שבע
(2) *Ita Chald. Drus Grot. Mercer. Sancl. etc.*
(3) *Act.* IX. 2.
(4) *Exod.* XVIII. 20.
(5) *Ita Munst. Vat. et alii non improbant.*
(6) Ζῇ ὁ Θεός σοῦ, Δαν, καὶ ζῇ ὁ Θεός σοῦ, Βηρσαβεέ.

CHAPITRE IX

Vengeances du Seigneur sur les enfants d'Israël; leur dispersion. Rétablissement de la maison de David. Retour et rétablissement des enfants d'Israël.

1. Vidi Dominum stantem super altare, et dixit : Percute cardinem, et commoveantur superliminaria, avaritia enim in capite omnium; et novissimum eorum in gladio interficiam, non erit fuga eis. Fugient, et non salvabitur ex eis qui fugerit.

2. Si descenderint usque ad infernum, inde manus mea educet eos; et si ascenderint usque in cœlum, inde detraham eos.

1. J'ai vu le Seigneur qui était debout sur l'autel, et qui a dit : Frappez le gond, et que le haut de la porte en soit ébranlé, parce qu'ils ont tous l'avarice dans la tête. Je ferai mourir par l'épée jusqu'au dernier d'entre eux; nul n'en échappera; et celui qui voudra fuir ne se sauvera point par la fuite.

2. Quand ils descendraient jusqu'aux enfers, ma main les en retirerait; et quand ils monteraient jusqu'au ciel, je les en ferais tomber.

COMMENTAIRE

℣. 1. Et dixit : Percute cardinem, et commoveantur superliminaria. C'est une continuation des prophéties du chapitre précédent. Amos a dit au chapitre VIII. ℣. 3 : *Que les gonds du temple feront un grand bruit, qu'il se fera un grand carnage d'hommes, et qu'un silence affreux règnera de toute part.* Ici, pour nous faire comprendre que l'effet de ces menaces est tout près, il nous dit qu'il a vu le Seigneur debout sur l'autel, et qu'il lui disait (1), ou disait à un ange (2), *de frapper les gonds, en sorte que le haut de la porte en soit ébranlé; car il devait mettre à mort les premiers et les derniers, etc.* Cet autel où le Seigneur paraît debout, n'est autre sans doute que celui du temple de Jérusalem. Il n'y a pas d'apparence que le Dieu d'Israël paraisse sur les autels des temples de Béthel, ou de Samarie, qu'il avait en abomination. Le même prophète, dans son premier chapitre, nous représente déjà le Seigneur comme un lion qui rugit de Sion, et qui fait entendre sa voix de Jérusalem (*Amos*, I. 2). Le Seigneur ordonne qu'on frappe à la porte, et qu'on fasse ouvrir, parce qu'il est prêt à sortir, et à exercer sa vengeance contre ses ennemis, contre les dix tribus (3), dont les temples devaient être détruits, le royaume aboli, et le peuple mis à mort, ou emmené captif. La porte qui doit être frappée et ébranlée, désigne tout Israël, qui doit être ruiné par les Assyriens.

Au lieu des *gonds*, l'hébreu porte כפתור *kaphthôr*, le *linteau* de la porte. Les Septante traduisent : *Frappez le propitiatoire, et les parvis* ou les vestibules *seront ébranlés.*

Avaritia in capite omnium, et novissimum eorum in gladio interficiam. *Ils ont tous l'avarice dans la tête, et je ferai mourir par l'épée jusqu'au dernier d'entre eux.* Ou (4) : La peine de leur avarice est tombée sur la tête d'eux tous, et je ferai périr par l'épée toute leur postérité. Ou bien : Leur avarice est répandue dans tous leurs chefs; les principaux d'entre eux sont souillés de ce vice, et je ferai périr jusqu'au dernier d'entre eux. D'autres traduisent (5) : *Je mettrai en pièces,* ou il mettra en pièces *ceux qui sont à leur tête, et je ferai périr leurs descendants.* L'hébreu offre un sens vague, aussi peut-on encore le traduire : *Je les frapperai tous à la tête* (6), ou encore : *Frappez le linteau, afin que les poteaux tremblent, et jetez-les à la tête d'eux tous* (7). Les Septante (8), suivis de plusieurs interprètes, traduisent par l'impératif : Tranchez, mettez en pièces leurs chefs, et je ferai mourir par l'épée ceux qu'ils auront laissés après eux.

Non erit fuga eis. Voici l'hébreu (9) : *Celui d'entre eux qui fuira, ne se sauvera point; et celui qui s'échappera, n'échappera point.* Ceux qui croiront avoir évité le danger par la fuite, ne laisseront pas d'être enveloppés dans le dernier malheur; je saurai les trouver au milieu de leur retraite la plus assurée.

℣. 2. Si descenderint usque ad infernum. *Quand ils descendraient jusqu'aux enfers;* jusqu'au

(1) *Hieronym. Cyrill. Sanct.*
(2) *Ita Theodoret. Lyr. Mercer. Drus. Grot.*
(3) *Cyrill. Rufin. Isid. Pagn. Castr. Sanct. Tarnov.*
(4) ובצעם בראש כלם יאחריתם בחרב אהרג
(5) *Pag. Mont. Lud. de Dieu. Tarnov. Valab. Arab.*
(6) *Bodin.*
(7) *D'Allioli.*
(8) Διάκοψον εἰς κεφαλὰς πάντων. *Vide Mercer. Drus. Jun. Pisc.*
(9) לא ינוס להם נס ולא ימלט להם פליט

3. Et si absconditi fuerint in vertice Carmeli, inde scrutans auferam eos; et si celaverint se ab oculis meis in profundo maris, ibi mandabo serpenti, et mordebit eos.

4. Et si abierint in captivitatem coram inimicis suis, ibi mandabo gladio, et occidet eos; et ponam oculos meos super eos in malum, et non in bonum.

5. Et Dominus Deus exercituum, qui tangit terram, et tabescet; et lugebunt omnes habitantes in ea, et ascendet sicut rivus omnis, et defluet sicut fluvius Ægypti.

6. Qui ædificat in cœlo ascensionem suam, et fasciculum suum super terram fundavit; qui vocat aquas maris, et effundit eas super faciem terræ; Dominus nomen ejus.

3. S'ils se cachent sur le haut du mont Carmel, j'irai les y chercher et les en faire sortir; et s'ils vont au plus profond de la mer pour se dérober à mes yeux, je commanderai à un serpent qu'il les morde.

4. Si leurs ennemis les emmènent captifs en une terre étrangère, je commanderai à l'épée, et elle les tuera; et j'arrêterai mes yeux sur eux, non pour leur faire du bien, mais pour les accabler de maux.

5. C'est le Seigneur Dieu des armées qui frappe la terre, et elle tombe en langueur, et tous ceux qui l'habitent seront dans les larmes: elle sera inondée d'un torrent de maux, et ses richesses s'écouleront comme le fleuve de l'Égypte.

6. Celui qui a édifié son trône dans le ciel, et établi son faisceau sur la terre; c'est lui qui appelle les eaux de la mer, et qui les répand sur la face de la terre; son nom est le Seigneur.

COMMENTAIRE

plus profond de la terre, dans les plus profondes cavernes. Les Hébreux s'y réfugiaient ordinairement durant les irruptions de l'ennemi (1) : *Si je descends au plus profond de la terre, je vous y trouve,* dit le Psalmiste ; *et si je monte au ciel, vous y êtes.* Ce passage est terrible, il montre combien nous devons craindre la colère de Dieu. Généralement, nous redoutons plus les hommes que Dieu; et pourtant les hommes sont bornés; leur plus grande furie même a ses limites. Dieu, au contraire, est tout-puissant, il voit tout et peut compenser les supplices aux fautes.

℣. 3. In vertice Carmeli. Il y avait au haut de cette montagne des bois et des cavernes où l'on pouvait se cacher.

Ibi mandabo serpenti, et mordebit eos. J'enverrai contre eux un monstre marin, qui les dévorera. Les Hébreux mettaient les poissons au nombre des reptiles ou des serpents (2). Le terme hébreu signifie ordinairement un serpent (3). Les Septante (4): *J'ordonnerai au dragon de les mordre.* Les interprètes (5) l'entendent ordinairement des poissons carnassiers, des monstres marins.

℣. 4. Si abierint in captivitatem, ibi mandabo gladio. Ceux mêmes qui seront réduits à la plus dure captivité, et qui croiront qu'il ne peut leur arriver rien de plus fâcheux, expérimenteront encore les effets de ma colère. Je les ferai tomber sous l'épée de leurs ennemis. J'arrêterai sur eux l'œil de ma colère.

℣. 5. Ascendet sicut rivus omnis, et defluet sicut fluvius Ægypti. On trouve la même expression au chapitre VIII, verset 8, à quelque peu de chose près. L'hébreu (6) : *Elle s'élèvera comme un fleuve, et elle s'écoulera comme le fleuve d'Égypte.* Tout ce pays sera tout d'un coup inondé comme par un fleuve, et ce fleuve se retirera comme le Nil. Les Septante (7) lisent simplement : *Elle s'élèvera comme le fleuve d'Égypte.* On a déjà vu, au verset 24 du chapitre V, les malheurs d'Israël comparés à une inondation.

℣. 6. Qui ædificat in cœlo ascensionem suam, et fasciculum suum super terram fundavit. L'hébreu (8) : *Il a bâti dans les cieux ses montées, et sur la terre son assemblée.* Ou plutôt : *Il a bâti ses appartements* (9) *dans le ciel, et ses domestiques* (10), sa famille, ses serviteurs sur la terre. Autrement : Il a dressé son trône dans le ciel, et son marchepied sur la terre. Les Septante (11) : *Il bâtit la montée dans le ciel, et il fonde la promesse sur la terre.* On ne peut entendre cette phrase que dans un sens moral et figuré.

Vocat aquas maris, etc. *Il appelle les eaux de la mer, et les répand sur la face de la terre,* par les inondations qui arrivent quelquefois ; ou plutôt, par les eaux qui montent en vapeurs, et qui descendent en pluies. Voyez chapitre V, 8.

Ce verset a été l'objet de sérieuses réflexions de la part des exégètes. *Qui a établi son trône dans le ciel, et qui a fondé sur la terre la société* qu'il s'est unie. Les commentateurs juifs ont bien de la peine à donner un sens clair à ces paroles. Mais il semble qu'on peut leur donner un sens plus élevé, conforme à d'autres endroits du même prophète, qui, de l'avis général des commentateurs,

---

(1) *Psalm.* CXXXVIII. 8.
(2) *Vide Job.* XXVI. 13. - *Isai.* XXVII. 1. - *Levit.* XI. 46. - *Psalm.* LXVIII. 33; CIV. 25.
(3) אצוה את הנחש ונשכם
(4) Ἐντελοῦμαι τῷ δράκοντι, καὶ δήξεται αὐτούς.
(5) *Hieron. Theod. Chald. Grot. Mercer. alii.*
(6) ועלתה כיאור כלה ושקעה כיאור מצרים Au verset 8 du chapitre VIII, on lit: עלתה כאר כלה ונגר שה ונשקה כיאר מצרים
(7) Καὶ ἀναβήσεται ὡς ποταμὸς Αἰγύπτου.
(8) הבונה בשמים מעלותו ואגדתו בארץ
(9) עליתיו pour עליותיו Cœnacula ejus.
(10) אגדה signifie une troupe, une compagnie.- II. *Reg.* II. 25. ויהיו לאגדה אחת
(11) Οἰκοδομῶν εἰς τὸν οὐρανὸν ἀνάβασιν, καὶ τὴν ἐπαγγελίαν ἐπὶ γῆς θεμελιῶν.

7. Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi, filii Israel? ait Dominus. Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæstinos de Cappadocia, et Syros de Cyrene?

8. Ecce oculi Domini Dei super regnum peccans: et conteram illud a facie terræ; verumtamen conterens non conteram domum Jacob, dicit Dominus.

7. Enfants d'Israël, vous êtes à moi, dit le Seigneur; mais les enfants des Éthiopiens ne m'appartiennent-ils pas aussi? J'ai tiré Israël de l'Égypte; mais n'ai-je pas tiré aussi les Philistins de la Cappadoce, et les Syriens de Cyrène?

8. Les yeux du Seigneur Dieu sont ouverts sur tous les royaumes qui s'abandonnent au péché; je les exterminerai de dessus la terre, dit le Seigneur; néanmoins je ne ruinerai pas entièrement la maison de Jacob.

COMMENTAIRE

doivent s'entendre de Jésus-Christ et de l'Église. Le Fils de Dieu, après avoir prêché et scellé de son sang la vérité sur la terre, après avoir fait éclater sa puissance jusqu'au fond des enfers, d'où il a fait sortir les âmes des patriarches et des justes de l'ancienne loi que les limbes retenaient captives depuis tant de siècles, est ressuscité et monté au ciel, et s'étant assis sur son trône à la droite de Dieu son Père, il a envoyé le Saint-Esprit, l'amour et le lien adorable du Père et du Fils, par lequel il a fondé son Église.

Il appelle l'Église en ce lieu *fasciculum,* un bouquet de fleurs liées ensemble, pour nous montrer cette parfaite union qui ne fait qu'un corps, qu'un cœur et qu'une âme d'un si grand nombre de personnes entées, régénérées et incorporées en Jésus-Christ. C'est la prière que le Fils de Dieu fit à son Père, en lui demandant que tous les fidèles ne fussent qu'un entre eux, comme il n'était qu'un même Dieu avec lui (1).

Le Saint-Esprit semble avoir marqué la même vérité, lorsque, parlant à David par la bouche d'Abigaïl, il lui dit : « S'il s'élève un jour contre vous un persécuteur et un ennemi, votre âme sera conservée dans le Seigneur votre Dieu, comme étant liée dans le faisceau des vivants. *Erit anima tua custodita quasi in fasciculo viventium* (2). C'est ce lien et cette union d'amour qui forme l'Église, comme saint Paul le marque aux fidèles, lorsqu'il leur dit : *Travaillez avec un extrême soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix* (3).

Le prophète ajoute : *Qui appelle les eaux de la mer, et qui les répand sur la face de la terre.* Les eaux marquent le peuple, comme il est dit expressément dans l'Apocalypse; et la mer est le siècle, selon saint Augustin. La malice des démons excite sans cesse des tempêtes, et les hommes se dévorent les uns les autres, comme les grands poissons mangent les petits. Dieu donc a appelé les eaux de la mer, lorsqu'il a converti les gentils, et que, de ce grand nombre d'hommes qu'il avait tirés de la corruption du siècle pour les mettre au nombre de ses enfants, il en a choisi quelques-uns, qu'il a remplis des dons de sa grâce et de son Esprit; qu'il a rendus les successeurs des apôtres et les princes de son Église; et par lesquels il a répandu la lumière de sa vérité et de sa doctrine dans toute la terre.

℣. 7. NUMQUID NON UT FILII ÆTHIOPUM VOS ESTIS MIHI ? Voyez, Genèse, x, 8, ce que nous avons dit des Kouschites. Pour détromper les Israélites de la fausse présomption où ils étaient, que le Seigneur était trop intéressé à leur conservation, pour permettre jamais leur perte entière; Amos leur dit que, depuis leur infidélité et leur révolte, Dieu ne les regarde pas autrement que les Éthiopiens. Vous vous êtes rendus indignes du nom de mon peuple; vous avez, par votre idolâtrie, renoncé en quelque sorte aux privilèges de mon alliance. Vous m'avez abandonné, je vous abandonne à mon tour. Mais, Seigneur, n'est-ce pas vous qui nous avez tirés de l'Égypte ? Oui, sans doute. Mais n'ai-je pas aussi tiré les Philistins de Caphtor et les Syriens de Qîr ? En sont-ils plus pour cela mes serviteurs et mon peuple ?

NUMQUID NON ASCENDERE FECI PALÆSTINOS DE CAPPADOCIA, ET SYROS DE CYRENE ? L'hébreu (4) : *N'ai-je pas tiré les Philistins de Caphtor et Aram de Qîr ?* L'origine des Philistins sortis de l'île de *Caphtor,* et descendus des *Caphtorins* est bien marquée dans Moïse (5) et dans Jérémie (6). Nous avons proposé dans la Genèse des conjectures, pour montrer que Caphtor était le nom ancien de l'île de Crète. A l'égard d'*Aram,* ou des Syriens sortis du pays de *Qîr,* nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur la Genèse, chapitre x, verset 22. Nous savons seulement par le quatrième livre des Rois (7), et par le premier chapitre d'Amos, verset 5, que les Syriens de Damas furent emmenés captifs dans le pays de *Kir* ou plus régulièrement *Qîr,* par Téglathpha-

(1) *Joan.* XVII. 11.
(2) I. *Reg.* XXV. 29.
(3) *Ephes.* IV. 3.
(4) הלוא העליתי ...פלישתיים מכפתור וארם מקיר
(5) *Genes.* X. 15. Chasluim de quibus egressi sunt Philisthiim et Caphtorim. *Et Deut.* II. 23. Hevæos expulerunt (Caphtorim), et habitaverunt pro illis.
(6) *Jerem.* XLVII. 4. Vastavit Dominus Philisthim, residuum insulæ Caphtor.
(7) IV. *Reg.* XVI. 9.

9. Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel, sicut concutitur triticum in cribro, et non cadet lapillus super terram.

10. In gladio morientur omnes peccatores populi mei, qui dicunt: Non appropinquabit, et non veniet super nos malum.

11. In die illa suscitabo tabernaculum David, quod cecidit; et reædificabo aperturas murorum ejus, et ea quæ corruerant instaurabo; et reædificabo illud sicut in diebus antiquis;

12. Ut possideant reliquias Idumææ, et omnes nationes, eo quod invocatum sit nomen meum super eos: dicit Dominus faciens hæc.

9. Car je vais donner mes ordres et je ferai que la maison d'Israël sera agitée parmi toutes les nations, comme le blé est remué dans le crible, sans néanmoins qu'il en tombe à terre un seul grain.

10. Je ferai mourir par l'épée tous ceux de mon peuple qui s'abandonnent au péché, tous ceux qui disent: Ces maux ne viendront pas jusqu'à nous, ils n'arriveront jamais.

11. En ce temps-là, je relèverai le tabernacle de David qui est ruiné; je refermerai les ouvertures de ses murailles; je rebâtirai ce qui était tombé, et je le rétablirai comme il était autrefois.

12. Afin que mon peuple possède les restes de l'Idumée et toutes les nations du monde, parce qu'il a été appelé de mon nom; c'est le Seigneur qui l'a dit, et c'est lui qui le fera.

COMMENTAIRE

lasar; et quelques commentateurs (1) pensent que le prophète marque ici le retour de ces peuples dans leur pays, comme un évènement passé, quoiqu'il fût encore assez éloigné de son temps. Les Septante (2) traduisent: *J'ai tiré les Syriens de la fosse*. Théodotion a rendu *Qîr* par *une muraille;* et Symmaque, par *la Cyrénaïque*.

℣. 9. SICUT CONCUTITUR IN CRIBRO. *Comme le blé est remué dans le crible*, que le bon grain est séparé du mauvais et des ordures; ainsi le peuple d'Israël sera agité et dispersé parmi les nations, jusqu'à ce que tout ce qu'il y a en lui de corrompu et de vicieux, mauvais, soit entièrement séparé du bon et du sain. Les Septante (3) et quelques autres interprètes traduisent l'hébreu: *De même que le blé est remué dans le van,* ou jeté en l'air par la pelle; car c'est ainsi qu'on vannait autrefois le grain dans l'aire.

ET NON CADET LAPILLUS SUPER TERRAM. Je jetterai le blé au vent de telle manière qu'il n'y aura que le grain pur qui retombe dans l'aire. Il n'y tombera avec lui ni paille, ni poussière; pas même une petite pierre. Les Septante (4): *Il n'y tombera pas une brisure,* un morceau *à terre*.

℣. 10. NON APPROPINQUABIT..... SUPER NOS MALUM. C'est ce que disaient les incrédules et les impies; ceux à qui il a reproché ailleurs (5) *de désirer le jour du Seigneur,* et qui disent insolemment: Qu'elle vienne donc la parole du Seigneur (6): *Ubi est verbum Domini? Veniat.*

℣. 11. IN DIE ILLA SUSCITABO TABERNACULUM DAVID, QUOD CECIDIT. Après la chute du royaume d'Israël, celui de Juda se soutint encore assez longtemps, et fut même assez florissant sous les rois Ézéchias et Josias. Les restes des Israélites se réunirent à Juda, et la plupart retournèrent au Seigneur (7). Mais il n'y a pas d'apparence que le prophète ait eu en vue un temps si court, et ce bonheur si équivoque de la maison de Juda. Les termes dont il se sert, nous mènent au temps qui suivit le retour de Babylone, et même au temps de Jésus-Christ. Dans la rigueur, on ne vit jamais la maison de David rétablie, ses brèches réparées, sa domination affermie, comme autrefois, sur l'Idumée et sur toutes les nations, que sous l'empire de Jésus-Christ, et sous la domination de son Église. Zorobabel eut un pouvoir très limité, et une autorité toute dépendante de celle des rois d'Assyrie, et des gouverneurs envoyés en leurs noms. La nation n'eut de pouvoir absolu que longtemps après le retour de la captivité, sous les Asmonéens. Or, ces princes n'étaient ni de la tribu de Juda, ni de la famille de David. Il faut donc venir à Jésus-Christ, pour trouver la véritable explication de la prophétie. L'accomplissement qu'elle eut sous les Asmonéens, qui gouvernaient la nation, n'est ni parfait, ni littéral, ni absolu. C'était une domination passagère, qui nous en faisait attendre une autre. C'est ainsi que l'explique saint Jacques au concile de Jérusalem (8).

℣. 12. UT POSSIDEANT RELIQUIAS IDUMÆÆ. L'Idumée fut assujettie par David, et demeura sous la domination des rois de Juda, jusqu'au règne de Joram (9). Depuis ce temps, ils se maintinrent en liberté, jusqu'à ce que Nabucodonosor les emmena captifs (10). C'est donc sur les restes de cette nation que doit régner, d'après Amos,

---

(1) *Vide Vat. et Mercer.*

(2) Καὶ τοὺς Σύρους ἐκ βόθρου.

(3) כאשר ינועה בכברה Les Septante: Ὃν τρόπον ὅταν λικμᾶται ἐν τῷ λικμητῷ. *Ita Jun. Tremel. Piscat. Grot.*

(4) *Edit. Complut.* Καὶ οὐ πέσει σύστρεμμα ἐπὶ τὴν γῆν. *Hieron. legit:* Contritio. *Ita et editio rom.* Σύντριμμα. *Heb.* צרור ארץ Lapillus terræ, *aut* granum terræ.

(5) *Amos.* v. 18. Væ desiderantibus diem Domini.

(6) *Jerem.* XVII. 15.

(7) II. *Par.* XXXIV. 6. 9; XXX. 11. *et* XXXI. 6.

(8) *Act.* XV. 16. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est: Post hæc revertar, et reædificabo tabernaculum David, quod decidit, etc. *Vide Theodoret. Hieron. hic. et Aug. de Civit. lib.* XVIII. *c.* 28.

(9) IV. *Reg.* VIII. 20.

(10) *Vide Jerem.* XXVII. 3.

13. Eccedies veniunt, dicit Dominus, et comprehendet arator messorem, et calcator uvæ mittentem semen; et stillabunt montes dulcedinem, et omnes colles culti erunt.

14. Et convertam captivatem populi mei Israel; et ædificabunt civitates desertas, et inhabitabunt; et plantabunt vineas, et bibent vinum earum, et facient hortos, et comedent fructus eorum.

13. Il viendra un temps, dit le Seigneur, où les ouvrages du laboureur et du moissonneur, de celui qui foule les raisins et de celui qui sème les grains, s'entre-suivront. La douceur dégouttera des montagnes, et toutes les collines seront cultivées.

14. Je ferai revenir les captifs de mon peuple d'Israël; ils rebâtiront les villes désertes, et ils les habiteront; ils planteront des vignes, et ils en boiront le vin; ils feront des jardins, et ils en mangeront le fruit.

COMMENTAIRE

la maison de David, après le retour de la captivité. En effet, l'Asmonéen Hyrcan les assujettit de nouveau, et les obligea à recevoir la circoncision et à pratiquer les cérémonies des Juifs (1). Ce prince possédait le trône de David, quoiqu'il ne fût pas de sa famille, mais de celle de Lévi.

ET OMNES NATIONES, EO QUOD INVOCATUM SIT NOMEN MEUM SUPER EOS. Israël posséda de nouveau tous les peuples qui lui avaient été assujettis autrefois. Les Ammonites, les Moabites, une partie des Arabes lui obéirent sous les Maccabées et sous Hérode. Mais ces prédictions n'eurent leur parfait accomplissement que depuis le règne de Jésus-Christ et de son Église. Il y a assujetti tous les peuples, et les a tous réunis sous le nom de chrétiens : *Eo quod invocatum sit nomen meum super eos.* Les Septante (2) s'éloignent assez de la Vulgate dans la traduction de tout ce verset : *Afin que le reste des hommes me recherche, et toutes les nations sur lesquelles mon nom a été invoqué.* Dans les Actes des Apôtres (3), le même passage est cité suivant les Septante : *Ut requirant cæteri hominum Dominum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum.* Ils ont lu *Adam*, l'homme, au lieu d'*Édom*, les Iduméens. Ce sont les mêmes lettres en hébreu.

℣. 13. COMPREHENDET ARATOR MESSOREM. Expression tirée de l'agriculture, comme une infinité d'autres employées par ce prophète. L'on ne verra plus les saisons dérangées par la trop grande sécheresse, ou par d'autres fléaux envoyés de Dieu (4). Les ouvrages du laboureur se suivront sans interruption. Moïse promet la même chose aux Israélites, qui seront fidèles à observer les lois du Seigneur (5).

STILLABUNT MONTES DULCEDINEM (6) : Les montagnes dégoutteront du doux jus des raisins, ou d'autres fruits. Le chaldéen : *Les montagnes produiront beaucoup d'excellent vin.*

Il semble que le Fils de Dieu ait voulu fixer le sens des paroles de ce prophète, lorsqu'il a dit à ses apôtres après avoir converti la Samaritaine, qui était la figure de toute l'Église : *Levez vos yeux, et considérez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à moissonner. Je vous ai envoyé moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail. D'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans les travaux* (7). Jésus-Christ, aussi bien que le prophète, représente la fondation et la multiplication de son Église sous la figure d'une moisson très abondante, comme il désigne ailleurs les vrais fidèles sous la figure du blé qui est semé, et qui porte son fruit; et par les branches de la vigne, qui, en demeurant unies inséparablement à leur cep et à leur tige (8), qui est lui-même, deviennent fécondes et chargées de raisin; parce qu'avec lui et par lui ils peuvent tout, comme sans lui ils ne peuvent rien.

Ceux qui ont semé et travaillé longtemps sans recueillir, sont les prophètes; et les apôtres ont recueilli le fruit de leurs travaux, selon saint Augustin, lorsqu'ils ont formé parmi les Juifs la première Église, la plus sainte qui a été jamais.

Ces *montagnes* dont parle le prophète, sont les apôtres : par la sublimité de leur doctrine, et par l'élévation de leur vertu, ils dominent tous les autres. *La douceur coule de ces montagnes,* parce que les apôtres ont répandu dans les âmes la douceur de la paix et de la grâce, dont ils étaient les dispensateurs. *Les collines,* c'est-à-dire, selon saint Augustin, les âmes des peuples, élevées au-dessus de tout ce qu'il y a de grand sur la terre, mais moins élevées que les apôtres, *ont été cultivées* par les ministres de Dieu, qui ont dit aux peuples avec saint Paul : *Vous êtes le champ que Dieu cultive,* et qui leur ont appris *que celui qui plante et celui qui arrose,* quand même ce serait Paul ou Apollon, *ne sont rien,* mais que tout vient de Dieu, parce que *c'est* lui *qui donne l'accroissement* (9).

℣. 14. CONVERTAM CAPTIVITATEM POPULI MEI ISRAEL. Ce verset marque le retour des dix tribus,

(1) *Joseph. Antiq. lib* XIII. *c.* 17.
(2) Ὅπως ἐκζητήσωσιν οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων, καὶ πάντα τὰ ἔθνη ἐφ' οὓς ἐπικέκληται τὸ ὄνομά μου ἐπ' αὐτούς.
(3) *Act.* XV. 17.
(4) *Supra.* IV. 6. 7.
(5) *Levit.* XXVI. 5.
(6) תטיפו ההרים עסים *Vide Vat. Mercer. Pisc. Tig.*
(7) *Joan.* IV. 35.
(8) *Matth.* XIII. 13. - *Joan.* XV. 2.
(9) I. *Cor.* III. 9. - *Ibid.* V. 6.

15. Et plantabo eos super humum suam, et non evellam eos ultra de terra sua, quam dedi eis, dicit Dominus Deus tuus.

15. Je les établirai dans leur pays; et je ne les arracherai plus à l'avenir de la terre que je leur ai donnée, dit le Seigneur votre Dieu.

COMMENTAIRE

mais, au sens spirituel, on l'entend des élus : *Je retirerai mon peuple d'Israël,* mon peuple, non selon la chair, mais selon l'esprit, de la captivité, non des Assyriens, mais des démons et du péché. Leur âme était un désert affreux, plein de pierres, symbole de l'endurcissement de leur cœur, et d'épines par leurs vices et leurs passions ; ils deviendront la maison spirituelle, et le temple vivant de Dieu. Ils seront *la vigne* que Dieu aura soin d'arroser, de cultiver et de tailler, et *le jardin* de ses délices. Et ils se nourriront *des fruits* de grâce et de justice que son Esprit saint leur fera porter. Ils se nourriront de ces fruits, parce qu'ils seront humbles, et ils reconnaîtront que ces fruits appartiennent uniquement à Dieu, sans s'en attribuer la moindre partie. S'ils en concevaient de la complaisance, le ver de l'orgueil qui s'y formerait pourrait les gâter entièrement ; comme il arrive tous les jours à ces fruits qui paraissent excellents au dehors, et que les vers mangent au-dedans.

V. 15. ET PLANTABO EOS SUPER HUMUM SUAM. *Je les planterai et je ne les arracherai plus,* parce qu'ils seront mon ouvrage, et que le Père céleste n'arrache que les plantes qu'il n'a point plantées (1). Dieu plante ses serviteurs, par l'humilité. C'est lui qui fait que sa grâce, comme la rosée du ciel, fertilise peu à peu leur âme et lui fait jeter de plus profondes racines ; il empêche ainsi qu'elle ne soit arrachée par les vents et les tempêtes de la chair, du monde et de l'enfer. L'Écriture dit au contraire que *Dieu arrachera les racines des superbes de la terre des vivants* (2), qui est son Église.

NON EVELLAM EOS ULTRA DE TERRA SUA. Les Juifs ont été traînés en une captivité plus longue que celle de Babylone, et ils gémissent encore sous tous les climats. Ce verset doit donc s'entendre d'une époque non encore venue, et nous n'hésitons pas à y voir, comme M. le chanoine Chabauty (3), l'annonce du rétablissement des Juifs, lors de la rénovation finale.

---

(1) *Matth.* XV. 13.

(2) *Psalm.* LI. 7. — (3) *Études scripturaires,* II. 379.

FIN D'AMOS